



*République de Côte d'Ivoire*  
*Union- Discipline- Travail*



*Au service  
des peuples  
et des nations*

**EVALUATION FINALE DU PROGRAMME  
D'APPUI A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE ET A  
LA REALISATION DES OMD : COMPOSANTES 1&2  
(Rapport)**

**Septembre 2016**

Travaux réalisés par les Consultants nationaux :

- Mme YAO-YAO Aïssatou Cissé
- Dr YAO Yao

Sincères remerciements adressés à :

- Ministère du Plan et du Développement (MPD): Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté (DGPLP), Direction Générale du Développement des Capacités Nationales (DGDCN), Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional (DGATDR), Bureau National de la Prospective de la Veille Stratégique (BNPVS) ;
- Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat : Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP) ;
- Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé de l'Economie et des Finances : Direction Générale de l'Economie, Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique, Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures ;
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité : Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Ministère de l'Entreprenariat National de l'Artisanat et de la promotion des PME- Directeur de Cabinet ;
- Fautière des Organisations de la Société Civile : Convention Ivoirienne de la Société Civile ;
- Entités du secteur privé : Patronat (CGECI), NEW CREST, Fondation du Groupe Atlantique ;
- Fautières des collectivités territoriales : ARDCI ;
- Partenaires techniques et financiers: Union Européenne (UE) Banque Africaine du Développement BAD) ;
- Institut National de la Statistique (INS) ;
- Cellule de Coordination et de Suivi de la Réinsertion (CCSR).

## SOMMAIRE

République de Côte d'Ivoire .....	I
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VI
RESUME EXECUTIF .....	1
2. Performance de mise en œuvre du PARP/OMD.....	1
3. Les Bonnes pratiques .....	4
4. Les enseignements tirés.....	5
5. Recommandations .....	6
1. Introduction.....	2
1.1. Contexte national .....	2
1.2. Contexte de l'évaluation .....	3
1.3. Objectifs et résultats attendus .....	3
1.4. Champ et méthodologie de l'évaluation.....	3
1.4.1. Champ de l'évaluation .....	3
1.4.2. Méthodologie.....	4
1.5. Limites de l'évaluation .....	8
1.6. Structure du rapport .....	8
2. Brève présentation du PARP/OMD .....	9
2.1. Justification du Programme .....	9
2.2. Objectifs, stratégies et composantes.....	9
2.4. Budget prévu et source de financement.....	13
3. Appréciation de la performance de mise en œuvre du programme .....	14
3.1. Appréciation de la conception .....	14
3.2. Appréciation de la performance de mise en œuvre .....	16
3.2.1. Analyse des résultats de la composante 1.....	16
B. Efficacité .....	16

C.	Efficience .....	22
D.	Effets et impacts .....	23
E.	Contribution au renforcement des capacités .....	24
F.	Appréciation de la durabilité .....	24
G.	Prise en compte du genre .....	25
3.2.2.	Analyse des résultats de la composante 2 .....	25
A.	Pertinence et appropriation des interventions .....	25
B.	Efficacité .....	26
C.	Efficience.....	32
D.	Effets et impacts .....	32
E.	Contribution au renforcement des capacités.....	34
F.	Appréciation de la durabilité .....	35
G.	Prise en compte du genre.....	35
3.3.	Appréciation de la gestion du programme dans son ensemble .....	35
3.3.1.	Organisation, gestion administrative et financière .....	35
3.3.2.	Suivi-évaluation, pilotage et communication .....	41
3.3.3.	Partenariats et mobilisation des ressources financières .....	43
4.	Difficultés de mise en œuvre .....	45
5.	Bonnes pratiques .....	46
6.	Enseignements tirés.....	47
7.	Recommandations.....	48
8.	Orientations stratégiques .....	50
8.1.	Défis à relever en termes de planification et de mise en œuvre du développement inclusif .....	50
8.2.	Orientations stratégiques .....	51
8.3.	Stratégie d'intervention.....	54
ANNEXES	.....	55



## SIGLES ET ABREVIATIONS

ABRIS	Appui à la Base pour la reconstruction/Réinstallation et l'Intégration Sociale
ADDCI	Autorité de Démobilisation et de Désarmement de Côte d'Ivoire
ADDR	Autorité de Démobilisation, Désarmement, Réinsertion
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AIP	Association Ivoirienne pour le Progrès
AISFD	Association Ivoirienne des Systèmes de Financement Décentralisés
ALCP	Appui à la Lutte Contre la Pauvreté
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement
APEX-CI	Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire
AOP	Assistant Opérationnel de Programme
ARDCI	Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire
BAD	Banque Africaine de Développement
CCI	Centre de Commandement Intégré
CIEA	Conférence Internationale sur l'Emergence en Afrique
CCSR	Cellule de Coordination et de Suivi de la Réinsertion
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CIDEV	Côte d'Ivoire Développement
CP	Comité de Pilotage
CPAP	Plan d'Action du Programme Pays
CPD	Document de Programme
CO	Coordination Opérationnelle
COGES	Comité de Gestion
COPAFAN	Coopérative Agricole Famille Nazareth
CTB	Coopération Technique Belge
CTAIL	Cellules Techniques d'Appui aux Initiatives locales
DEX	Exécution Directe
DCCE	Direction de la Coordination, du Contrôle et de l'Evaluation
DGP	Direction Générale du Plan
DHH	Direction de l'Hydraulique Humaine
DMF	Direction de la Microfinance
DSRP	Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FESAAP	Femmes Solidaires pour l'Action et l'Autopromotion
FGA	Fondation Groupe Atlantique
IDH	Indice de Développement Humain
IFCI	INADES-Formation Côte d'Ivoire
IMF	Institution de Micro Finance
INS	Institut National de la Statistique
NTN	Notre Terre Nourricière
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODAFEM	Organisation pour le Développement des Femmes
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODESB	Office pour le Développement Economique et Social de Bocanda
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PARP	Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté
PNB	Produit National Brut
PND	Plan National de Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTBA	Plan de Travail et de Budget Annuel
PTF	Partenaire Technique et Financier
SNU	Système des Nations Unies
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TDR	Termes de Référence
UNDAF	Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au Développement
USD	United States Dollars
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UVICOCI	Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire
VIH/SIDA	Virus de l'immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immuno déficience Acquise

## RESUME EXECUTIF

### 1. Contexte et cadre méthodologique

La présente évaluation finale du PARP/OMD s'inscrit dans la mise en œuvre de la recommandation du Comité de Pilotage du 25 août 2015 visant la capitalisation des leçons apprises, des forces et faiblesses, et des expériences pertinentes à l'effet de renforcer les actions futures dans la perspective d'une seconde phase adossée au nouveau Plan National de Développement (PND 2016-2020) et au nouveau cadre des Objectifs de Développement Durable.

L'évaluation couvre les deux premières composantes du PARP/OMD sur toute la durée de mise en œuvre de 2009 à 2016. Elle a pour ambition d'établir un bilan global des objectifs et réalisations des composantes 1 et 2 du programme afin de juger de sa réussite et de ses capacités d'impact sur le long terme auprès des cibles institutionnelles et des bénéficiaires. Elle vise à éclairer le PNUD et ses partenaires gouvernementaux sur la pertinence, la cohérence, l'appropriation, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du PARP-OMD.

L'évaluation a eu recours à différentes méthodes et techniques : briefing sur le programme avec l'équipe technique en charge du PARP-OMD au sein du PNUD, revue documentaire, entretiens avec les parties prenantes institutionnelles et visites de terrain dans les zones d'action du projet. La méthodologie s'est principalement appuyée sur la triangulation des données secondaires, disponibles et des données primaires collectées auprès des principaux acteurs de la mise en œuvre des interventions ainsi que des bénéficiaires.

Ainsi, individuellement et en groupes, 114 personnes ont été consultées afin de

recueillir leurs avis sur la mise en œuvre et les résultats du programme. Le rapport provisoire a fait l'objet d'une pré-validation avec les responsables du PNUD avant la validation finale au cours d'un atelier avec les parties prenantes du programme.

Conformément aux termes de référence, l'évaluation finale a été guidée par les critères d'évaluation ci-après : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité. Une attention particulière a été accordée à l'équité du genre à travers la vérification des progrès enregistrés dans l'avancement des femmes.

### 2. Performance de mise en œuvre du PARP/OMD

Sur la base de l'analyse documentaire et des résultats des entretiens et échanges avec les divers intervenants impliqués dans le programme, il est établi que le programme a globalement répondu aux besoins exprimés par le Gouvernement et a constitué une réponse effective aux besoins pratiques des populations bénéficiaires. L'analyse a abouti aux résultats et conclusions ci-après :

Au niveau de la conception du programme, il est à noter que les objectifs du PARP/OMD ont été déterminés par le PNUD en étroite collaboration avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire en se basant sur les leçons apprises des précédents programmes. Ces objectifs sont en lien avec les priorités nationales inscrites dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2013). De ce fait, le PARP/OMD est une réponse effective à un besoin exprimé par l'Etat et les populations<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> assainissement du cadre macroéconomique, création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé,

La théorie du changement est présente en amont du programme à travers une analyse appropriée du contexte. Les défis de développement sont bien identifiés et l'ambition de les résoudre par des changements qualitatifs clairement exprimée. Toutefois, le processus de changement et le mécanisme de suivi des résultats méritent d'être renforcés afin de mieux saisir l'évolution des progrès vers l'atteinte des résultats.

Le ciblage des bénéficiaires selon les composantes 1 et 2 a été clair et pertinent et précise bien les institutions fragiles et les groupes vulnérables. Par contre, quoi que juste du point de vue égalitaire, le ciblage géographique, a, du fait de son ambition (ensemble du territoire), quelque peu limité la performance du programme en raison de la disproportion entre les moyens mobilisés et l'étendue des besoins à couvrir.

En rapport avec la performance de mise en œuvre, il ressort globalement que les interventions réalisées ont engendré des changements significatifs au sein des groupes cibles et ont eu des effets positifs sur les institutions et parties prenantes des composantes 1 et 2 du PARP-OMD.

Relativement à la composante 1, en termes de pertinence, l'évaluation conclut qu'elle est bien en adéquation avec les priorités nationales. Elle a permis d'apporter une contribution positive aux différentes phases d'évolution du contexte qu'a connu le pays depuis 2009 se traduisant par le passage du DSRP au

---

amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale, décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales

PND et au plan international, de celui des OMD aux ODD.

Pour ce qui est de l'efficacité, la mise en œuvre a permis de réaliser plusieurs produits attendus qui ont généré des résultats probants en matière de renforcement des capacités de l'État et de ses institutions. Cette efficacité est illustrée dans le cadre de la planification stratégique du développement par nombre d'exemples dont entre autres la réalisation de certains déclencheurs (profil de pauvreté, programmation budgétaire aligné sur le PND), l'élaboration et l'adoption d'outils qui ont amélioré la planification aussi bien nationale que locale, la coordination de l'action gouvernementale et la mobilisation des ressources.

Toutefois, il y a lieu de souligner que certains produits initialement prévus dans la matrice des résultats ont été remplacés par d'autres en raison des changements intervenus dans le contexte afin de mieux répondre aux besoins. Ces modifications sont du reste une illustration de la flexibilité du programme à s'adapter aux variations des priorités nationales. Néanmoins, les interventions au niveau de l'élaboration des plans de développement local méritent d'être renforcées et élargies en lien avec la nouvelle politique de découpage administratif.

Du point de vue de l'efficacité, la part de ressources du programme affectée à la composante 1 représente 19% des ressources totales. Avec ces ressources, des actions de renforcement des capacités ont été réalisées, générant des résultats significatifs.

En somme, l'évaluation de l'efficacité et de l'efficacité de la mise en œuvre de la composante 1 du PARP-OMD, en dépit de quelques aspects perfectibles, révèle que dans l'ensemble, les progrès enregistrés

vers la réalisation des effets sont notables et satisfaisants.

Ce résultat est imputable aussi à la forte synergie avec les autres programmes du PNUD en cours notamment le Programme d'Appui à la Gouvernance en matière de Gouvernance économique et le Projet d'Appui à la Coordination de l'Aide.

Concernant le genre, le document de programme n'a pas précisé d'actions spécifiques susceptibles de faire clairement ressortir une approche sensible à cette thématique. Néanmoins, la mise en œuvre des interventions est parvenue à l'intégrer dans son approche. Ainsi, on note au niveau de la formulation des plans locaux de développement, une participation majoritaire des femmes dans le processus.

En rapport avec la durabilité et l'appropriation nationale, l'alignement stratégique de la composante 1 du PARP/OMD avec l'Effet 1 du Programme Pays du PNUD a contribué à son ancrage dans les politiques et stratégies nationales.

Comme exemples notables d'impacts au niveau institutionnel, il est à relever la décision de l'Etat de créer par décret une direction générale du plan et de la lutte contre la pauvreté, et un autre décret pour instituer une direction de la planification dans tous les ministères de manière à faciliter la pérennisation au niveau stratégique des actions du programme. Toutefois, la mission relève que la pérennisation de ces résultats n'est pas garantie en raison de l'absence de mécanismes appropriés de capitalisation et de gestion des acquis.

Au niveau de la composante 2 (Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des communautés, des femmes et des jeunes et appui au développement de la microentreprise locale), du point de vue de la pertinence, les échanges avec les

bénéficiaires ont montré que les interventions de la composante 2 ont répondu à de réels besoins au niveau des communautés. Les données issues des diagnostics participatifs, les études monographiques et les études préliminaires spécifiques ont en effet permis cette adéquation besoins-interventions. Ces interventions ont porté sur l'appui au développement d'activités génératrices de revenus, l'appui au développement de la micro-entreprise locale, l'appui à l'accès à la microfinance locale et l'amélioration de l'offre en matière de services sociaux de base.

La mise en œuvre de la composante 2 a été d'un bon niveau d'efficacité, car sur onze (11) produits planifiés, huit (08) ont été entièrement réalisés. Les produits non réalisés à cause de la faiblesse des ressources mobilisées concernent l'appui à l'accès à la microfinance et l'appui à la microentreprise locale, ce qui a amoindri la cohérence opérationnelle de la composante.

En rapport avec l'efficacité dans la mise en œuvre, plusieurs points positifs sont à relever. En effet, le ciblage de microprojets déjà existants et le dispositif de sélection de ceux à financer ont accru les chances de réussite et donc d'une meilleure valorisation des ressources déployées. Par ailleurs, la mise en place des fonds revolving dans deux sites pilotes ont accru l'efficacité du programme par le fait que la rotation des fonds a permis de toucher plus de bénéficiaires.

En revanche, la mise en place partielle des ressources humaines prévues au niveau de la cellule opérationnelle, l'insuffisante mobilisation des ressources financières pour la réalisation des produits relatifs à l'accès à la microfinance et au développement de microentreprise locale de même que la dispersion des zones d'intervention en spots sur l'ensemble du

territoire ont été des points de manque d'efficacité.

Concernant les effets et impacts, il est ressorti que la mise en œuvre de la composante 2 du PARP/OMD a entraîné des changements notables en termes de développement des compétences de production, d'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations vulnérables (jeunes, femmes et PDI) et des communautés, et également de leur accès aux infrastructures communautaires de base dans les zones touchées.

Dans la région Ouest du pays, dans les départements de Zouan Hounien et Toulepleu, des changements à long terme au niveau de l'ensemble de la communauté ciblée sont déjà perceptibles. En effet, les actions successives de lutte contre la pauvreté ont permis un développement durable de la riziculture de bas-fonds à l'échelle départementale alors qu'avant, les populations avaient des réticences culturelles par rapport au travail dans les bas-fonds.

En termes de renforcement des capacités, l'intervention du programme a eu des effets aussi bien quantitatifs que qualitatifs. Au niveau quantitatif, ce sont 8488 bénéficiaires dont 7978 femmes (94%) et 62 OCB qui ont bénéficié des actions de renforcement des capacités. Qualitativement, l'approche a relativement été complète en touchant aussi bien les individus, les organisations communautaires de base que les institutions partenaires. Ces actions ont ainsi permis l'autonomisation des bénéficiaires individuels ainsi que celle des systèmes mis en place et des OCB dont plusieurs connaissent actuellement une bonne dynamique de croissance dans leurs milieux.

Pour ce qui est du genre, cet aspect a bien été pris en compte à travers le ciblage des

bénéficiaires. Les actions ont fortement bénéficié aux femmes qui représentent 94% des effectifs ayant reçu des renforcements de capacités et 80% des bénéficiaires de microprojets. Par ailleurs, la position des femmes a été renforcée légitimement en ce qui concerne la gestion des infrastructures d'hydrauliques villageoises par leur responsabilisation dans les comités de gestion des pompes villageoises.

En somme, en dépit de quelques difficultés rencontrées au cours de la mise en œuvre du programme (maintien des ressources humaines, facteurs exogènes affectant l'exécution des actions, mobilisation insuffisante des ressources financières), le dispositif organisationnel de mise en œuvre et de pilotage a su s'adapter et apporter des réponses appropriées aux défis rencontrés.

Au niveau des bénéficiaires et des communautés, les résultats positifs obtenus (acquisition des capacités techniques, de commercialisation et de gestion, mise en place d'AGR viables, amélioration de l'accès aux services sociaux de base) indiquent un niveau élevé d'appropriation des actions et des perspectives intéressantes de durabilité. Cela est toutefois mitigé par la faiblesse de l'accès des communautés à des sources de financement adaptés (IMF). En outre, au niveau local, l'absence d'un cadre formalisé d'appropriation des acquis avec la possibilité de les amplifier par des initiatives fondées sur des ressources endogènes reste une faiblesse pour la pérennisation.

### **3. Les Bonnes pratiques**

L'analyse des résultats de mise en œuvre du PARP/OMD permet d'identifier quelques bonnes pratiques à prendre en compte pour l'avenir.

- *Mise en place d'infrastructures de collecte des productions au niveau des OCB.*

Dans le cadre de l'appui à la commercialisation, la construction d'infrastructures de base comme les hangars de collecte et de groupage des produits agricoles, de même que la mise en place des comités de commercialisation a été d'une grande pertinence et a eu des effets notables sur le niveau de commercialisation des produits agricoles faisant passer le chiffre d'affaires global des OCB de 51,2 à 458 millions respectivement en 2010 et 2011. Ce résultat permet d'envisager une approche systématique de mise en place ou de consolidation de dispositifs en pyramide d'infrastructures de commercialisation au niveau régional avec au sommet des marchés de gros qui seront approvisionnés à partir d'infrastructures de collecte à la base.

- *Le système de fonds revolving*

L'expérience de Bocanda montre clairement que le système revolving est avantageux en ce qu'il responsabilise les bénéficiaires d'une part, et d'autre part permet de mettre en pratique la solidarité communautaire et de toucher plus de bénéficiaires, à conditions de le faire porter par des organisations locales légitimes et crédibles.

- *La responsabilisation des femmes dans la gestion des infrastructures hydrauliques villageoises*

La viabilité et la performance des comités de gestion des pompes villageoises sont une garantie de l'accès durable des populations à l'eau potable. Assurer cette viabilité et cette performance a toujours été un défi pour les responsables locaux. Les résultats notables obtenus par le programme à travers la responsabilisation des femmes qui sont les premières

concernées constituent une bonne pratique à vulgariser.

- *Le cadre de concertation pour une meilleure coordination du développement*

Cette plateforme a créé une forte synergie d'action entre les 4 Ministères concernés (Plan et Développement, Affaires Etrangères, Budget, Economie) en matière de gestion de l'aide au développement. Les actions d'accompagnement (technique et financier) de cette initiative devraient être renforcées dans les futures interventions afin d'assurer une cohérence d'ensemble et une gestion efficace de l'aide reçue.

#### **4. Les enseignements tirés**

- *Sur le plan institutionnel*

- La mise en œuvre du PARP/OMD a été un bel exemple de l'intérêt de la flexibilité dans la conduite des programmes. En effet, le programme a su prendre en compte le contexte post-crise très dynamique et s'est judicieusement adapté aux variations des priorités nationales. Cela a permis d'apporter des réponses concrètes et efficaces aux besoins du Gouvernement et des populations.
- La qualité de l'expertise internationale recrutée par le PNUD et disposant des connaissances techniques, théoriques et pratiques appropriées a été un gage de succès dans le renforcement des capacités et la maîtrise des outils mis en place au niveau institutionnel.
- La nature et la qualité de la structure de pilotage (ancrage et arrangements de gestion) est déterminante pour le succès de la mise en œuvre des programmes. Concernant le PARP/OMD, l'instabilité institutionnelle au

niveau du MEMPD a fait naître nombre de défis dans la conduite du programme.

▪ *Sur le plan opérationnel*

- La responsabilisation des bénéficiaires et leur autonomisation à travers le renforcement de leurs capacités techniques et de gestion, ont été des facteurs clés de réussite des actions réalisées.
- La lutte contre la pauvreté doit se faire plutôt selon un mode intensif (concentré). Cela est attesté par les résultats observés dans la zone ouest à Zouan Hounien et Touleupleu où les différents cycles d'appuis ont impacté le profil de production agricole passant d'une agriculture de subsistance peu productive à une agriculture plus productive et génératrice de revenus pour les populations.
- La mise en place d'un système de S&E opérationnel est un facteur clé du déploiement de la gestion axée sur les résultats et de la mise en œuvre de la théorie du changement. Les faiblesses enregistrées à ce niveau dans le cadre de la mise en œuvre du PARP/OMD ne permet pas d'être suffisamment démonstratif au niveau des effets et impacts.
- Relativement à l'accès des communautés à l'eau potable, la responsabilisation des femmes dans la gestion des pompes villageoises est une voie de durabilité.
- La planification opérationnelle basée sur une approche participative et inclusive au niveau local a eu l'avantage de garantir l'adhésion et la compréhension des activités du programme par les communautés.

- L'implication des collectivités, de la partie nationale et du secteur privé permet de créer des synergies et des complémentarités et optimiser l'utilisation des ressources.
- Les appuis communautaires ont permis d'améliorer les conditions de vie des communautés, mais la mise à disposition de financement plus conséquent aurait permis d'avoir le développement de véritables entreprises locales.

## 5. Recommendations

▪ **Au PNUD**

1. Sur la base d'une évaluation préalable des capacités, continuer à renforcer les capacités nationales dans la maîtrise de la chaîne PPBS en vue d'établir des liens de fonctionnalité entre les différents mécanismes, car les mouvements de personnel au niveau des structures affectent la pérennisation.
2. Appuyer l'harmonisation, la vulgarisation et l'opérationnalisation des nombreux outils développés pour renforcer leur appropriation par les structures concernées et renforcer les capacités dans ce domaine.
3. Soutenir la préparation d'un schéma national d'aménagement du territoire pour donner une vision globale du développement et celle des schémas régionaux pour servir de socle à la planification locale.
4. Aider le Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PND, de la politique sur l'émergence inclusive et la mobilisation des ressources.

5. En tant que coordonnateur du Système des Nations Unies, renforcer le positionnement stratégique dans le suivi des ODD en matière d'impulsion et d'appui à la coordination du développement des outils de suivi et voir avec le gouvernement comment élargir le partenariat aux autres partenaires techniques et financiers tout en prenant en compte la coopération Sud-Sud.
6. Appuyer la formalisation et le renforcement des cadres de concertation tels que la plateforme conjointe Ministère du Plan et du Développement, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de l'Economie et des Finances et regroupant la Direction Générale du Plan, la Direction de l'Aménagement du Territoire, la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local et la Direction Générale de l'Office National de la Population pour harmoniser et coordonner les interventions au niveau central et local et initier le dialogue pour l'accompagnement des collectivités.
7. Veiller à la mise en place effective de dispositifs opérationnels de S&E axé sur les résultats pour le pilotage des prochains programmes.
8. Veiller à l'application effective de la modalité d'exécution nationale (NEX) quand elle est convenue, pour garantir l'appropriation des programmes par la partie ivoirienne.
9. Capitaliser et redéployer l'expertise acquise au niveau de l'unité de gestion dans des actions similaires selon les règles et procédures en vigueur.
10. Veiller à la valorisation des importants équipements acquis dans le cadre de la convention PNUD-CCSR pour la valorisation des déchets plastiques en synergie avec la CCSR, le Ministère de la salubrité, le Ministère de l'emploi, les Districts autonomes et les collectivités.
  - **Au Gouvernement**
    1. Veiller à l'appropriation des programmes et projets et à la coordination effective des actions de développement pour éviter la mise en place de plusieurs programmes opérant dans le même champ et sans synergie entre elles.
    2. Veiller à mettre l'ancrage institutionnel du prochain programme dans les structures les plus concernées par le pilotage du PND, cela dans une démarche concertée.
    3. Formaliser un cadre d'appui aux collectivités territoriales avec un mécanisme de financement approprié pour l'élaboration des plans d'aménagement du territoire et des plans de développement local.
    4. Rationnaliser les cadres de coordination et de suivi-évaluation notamment dans le suivi des ODD.
  - **Au PNUD et au Gouvernement**
    1. Renforcer la prise en compte véritable des thèmes transversaux (Droits humains, genre, environnement) et appliquer les principes et outils liés, dans la planification, la mise en œuvre et

le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement.

2. Renforcer la budgétisation sensible au genre au niveau de l'élaboration des politiques notamment dans la mise en œuvre du PND.
3. Renforcer la pérennisation des interventions par des arrangements institutionnels pertinents, mettant en avant le leadership national, et fournir un accompagnement en termes d'acquisition des outils et référentiels permettant l'appropriation des acquis des programmes et la réplique des bonnes pratiques et expériences réussies
4. Veiller à prévoir une stratégie de sortie dans le prochain programme
5. Veiller à adopter une approche de développement local durable intégré et holistique ciblant

seulement 2 ou 3 régions selon la cartographie de la pauvreté pour optimiser les effets et les impacts des interventions.

6. Appuyer le développement de la microfinance locale pour accroître l'accès des populations aux ressources financières nécessaires au développement de leurs activités.
7. Faire la promotion des systèmes de fonds revolving dans le financement des microprojets

▪ **Aux collectivités territoriales**

1. Prioriser l'élaboration de plans d'aménagement du territoire et de plans de développement local pour inscrire les actions de développement dans un cadre cohérent facilitant le pilotage, la mobilisation et l'optimisation des moyens, et les synergies d'action entre les acteurs.

## 1. Introduction

---

### 1.1. Contexte national

Avec plus de 22,670 millions d'habitants (RGPH 2014), la Côte d'Ivoire est le pays le plus peuplé de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) dont elle constitue de façon historique la principale puissance économique. Après une longue période de croissance et de prospérité, qualifiée de miracle économique ivoirien dans les deux premières décennies suivant son indépendance obtenue en 1960, la Côte d'Ivoire a traversé des difficultés économiques et sociales qui se sont accentuées à partir du coup d'Etat de 1999. La décennie 2000 fut ainsi une période de forte instabilité sociopolitique, marquée par une crise militaro-politique de 2002 à 2010 et une violente crise post-électorale en 2011.

Au cours de cette période, les indicateurs socio-économiques de développement se sont effondrés. La croissance économique a stagné à moins de 2% en moyenne entre 2002 et 2010 avec une récession de -4,4 % du PIB en 2011<sup>2</sup>. Les enquêtes réalisées par l'Institut National des Statistiques (INS) sur les conditions de vie des ménages, révèlent que le taux de pauvreté s'est accru passant de 38,4% en 2002 à 48,9% en 2008 puis à 51,3% en 2011. Le Rapport National sur le Développement Humain (RNDH 2013, PNUD) a montré l'existence de forts déséquilibres de développement humain entre la partie Nord du pays et la partie Sud. En effet, en 2011, les régions avec le niveau le plus élevé de pauvreté et l'IDH le plus faible étaient celles de l'Ouest, du Nord, du Nord-Ouest et du Nord-Est. La situation de pauvreté s'est aggravée avec le déclenchement des conflits intercommunautaires nés de la crise militaro-politique. Le pays s'est alors retrouvé confronté à des enjeux socio-économiques forts de réconciliation et de reconstruction.

Cependant, depuis la sortie de la crise post-électorale, l'économie ivoirienne connaît un rétablissement rapide et des progrès remarquables sur le plan politique, économique et social. Ce succès a été possible grâce aux efforts fournis par la Côte d'Ivoire en matière de réformes de grande ampleur axée sur la modernisation de l'administration publique.

Au plan économique, la Côte d'Ivoire, à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012-2015), a pu assainir son cadre macro-économique en restaurant les grands équilibres des finances publiques, améliorant le climat des affaires et consolidant les investissements publics et privés. Ces investissements sont ainsi passés de 9% du PIB en 2011 à 18,6%<sup>2</sup> en 2015 (cadrage macro-économique), permettant ainsi une nette amélioration de l'accès des populations à de nouvelles infrastructures économiques et sociales essentielles dans les secteurs prioritaires comme les routes et ouvrages structurants, la santé, l'éducation, les logements sociaux, l'eau potable et l'électricité, etc.

Ces efforts d'investissements ont été couplés à un accroissement considérable des dépenses budgétaires en faveur de la lutte contre la pauvreté dites dépenses pro-pauvres qui ont permis d'enregistrer une baisse du niveau de pauvreté qui est passé de 51% en 2011 à 46,3% en 2015 (cf. étude sur le niveau de vie des ménages, Banque Mondiale 2015).

Ces mesures et réformes sont couplées ou issues de la mise en œuvre de nombreux projets de développement et de lutte contre la pauvreté initiée conjointement avec les Partenaires Techniques et Financiers. C'est le cas du PNUD à travers l'un de ses programmes, notamment le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD 2009-2013), qui fait l'objet de la présente évaluation finale.

---

<sup>2&2</sup> Rapport d'Evaluation du PND 2012-2015

## **1.2. Contexte de l'évaluation**

Le PARP/OMD a été lancé en juin 2009 et est entré dans sa phase opérationnelle dès janvier 2010. Initié par le PNUD et mis en œuvre par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, ce programme avait pour objectif d'accompagner le Gouvernement à améliorer de façon significative les conditions de vie des populations pauvres et affectées par les crises en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions. A l'origine, ce programme devait accompagner la mise en œuvre du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2013). Avec l'adoption du Plan National de Développement (PND 2012-2015), le programme a fait l'objet d'un alignement sur ce nouveau cadre de référence du développement du pays et d'une extension en 2013 afin de lui permettre d'apporter sa contribution à ce nouveau cadre de planification nationale.

Au terme de la mise en œuvre du PND 2012-2015, de la fin des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et de la réalisation des enquêtes statistiques clés, notamment le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2014) et l'enquête niveau de vie des ménages (ENV 2015<sup>2</sup>), il a été recommandé par le comité de pilotage du 25 août 2015, de conduire une évaluation finale du programme, afin de ressortir les leçons apprises, les forces et faiblesses, et les expériences pertinentes à capitaliser pour les actions futures dans la perspective du lancement d'une seconde phase de ce programme adossée au nouveau Plan National de Développement (PND 2016-2020) et au nouveau cadre des Objectifs de Développement Durable.

## **1.3. Objectifs et résultats attendus**

Cette évaluation vise à établir un bilan global des objectifs et réalisations du programme afin de juger de sa réussite et de ses capacités d'impact sur le long terme auprès des cibles institutionnelles et des bénéficiaires. Elle vise à éclairer le PNUD et ses partenaires gouvernementaux en ce qui concerne la pertinence, la cohérence, l'appropriation, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du PARP-OMD. Enfin l'exercice permettra de formuler des recommandations sur la base des acquis et des leçons apprises et définir les axes d'orientations pour la future phase.

## **1.4. Champ et méthodologie de l'évaluation**

### **1.4.1. Champ de l'évaluation**

Cette évaluation est une évaluation finale du PARP/OMD sur toute la durée de mise en œuvre couvrant la période 2009-2016. Elle concerne les deux premières composantes du programme qui sont :

- i. Appui institutionnel pour le renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales ;
- ii. Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des communautés, des femmes et des jeunes, et appui au développement de la micro entreprise locale.

L'évaluation a couvert l'ensemble des effets, résultats et produits des composantes 1 et 2. Elle a permis de réaliser deux niveaux d'appréciation à savoir (i) l'appréciation de la conception (pertinence, cohérence interne et externe, théorie du changement) et (ii) l'appréciation de la mise en œuvre (efficacité, efficience, effets et impacts, durabilité, renforcement des capacités, gestion et pilotage du programme). En outre, il est apparu

judicieux d'ajouter le critère équité pour apprécier les retombées ou la prise en compte par le programme des personnes, des groupes et des localités vulnérables. Une attention particulière a été accordée à l'équité de genre à travers la vérification des progrès enregistrés vers l'atteinte des cibles spécifiques relatives au genre.

#### **1.4.2. Méthodologie**

##### **▪ Approche globale**

Cette évaluation étant une évaluation finale du PARP-OMD, elle a été réalisée dans une optique formative visant à analyser les acquis et les faiblesses afin d'en tirer des leçons mais également dans une optique prospective visant à définir les orientations stratégiques pour l'avenir.

L'approche méthodologique adoptée est fondée sur la triangulation des données secondaires disponibles dans les documents du programme et des données primaires collectées auprès des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre des interventions ainsi que des bénéficiaires.

L'évaluation a été conduite par une équipe de deux consultants nationaux, l'un en charge de la Composante 1 et l'autre en charge de la composante 2. Cependant, ils ont travaillé dans une complète collaboration dans toutes les phases de la mission pour prendre en compte la complémentarité entre les deux composantes. L'équipe de consultants a bénéficié du soutien des Chargés de Programmes au niveau du PNUD ainsi que de la coordination nationale en charge de la composante 2, pour la documentation de base nécessaire, et la planification des rencontres avec les parties prenantes et également pour l'organisation des visites de terrain.

Compte tenu de l'objet et des enjeux de cette évaluation, les Consultants ont eu à répondre aux questions importantes suivantes relativement aux critères d'évaluation énoncés dans les termes de référence de l'évaluation. cf. Annexes 1.

##### **➤ Impacts et effets**

- Quels sont les changements observables aux niveaux des groupes cibles et imputables au projet en termes de développement ?
- Ces changements ont-ils été planifiés ou non ? Sont-ils positifs ou négatifs.

##### **➤ Durabilité**

- Quel est le degré d'appropriation du projet par les bénéficiaires et les autres parties prenantes ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué au développement des capacités des bénéficiaires ?
- Ces capacités les rendent-elles suffisamment autonomes pour étendre leurs activités au-delà des appuis du programme ?
- Dans quelle mesure l'environnement étatique, social et financier favorise-t-il la durabilité des effets du projet ?

➤ **Contribution au renforcement de capacités**

- Dans quelle mesure les appuis apportés par le projet ont permis aux différents groupes cibles notamment, les opérateurs nationaux impliqués, l'Administration, les organisations communautaires de base (OCB), les autres représentants de la société civile, le secteur privé, d'améliorer leurs capacités respectives à assumer leurs responsabilités et obligations relatives aux objectifs du projet.
- Ce renforcement de capacités opéré porte-t-il sur les quatre dimensions du renforcement des capacités visant l'autonomisation, à savoir : Compétences des individus, Développement organisationnel, Coopération et développement de réseaux, Capacités systémiques (négociation et expression des acteurs dans le champ d'action du développement) ?

➤ **Pertinence**

- Dans quelle mesure le projet a-t-il été formulé en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes (partenaires et groupes-cibles) ;
- Dans quelle mesure le projet répond-il aux besoins des groupes-cibles ?
- Le projet s'inscrit-il clairement dans les priorités du Gouvernement de la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre la pauvreté ?
- Le projet s'inscrit-il clairement dans les axes d'appui de l'UNDAF ?
- Les ressources mises à la disposition du PARP/OMD sont-elles en adéquation avec les objectifs visés.

➤ **Efficiences**

- La mise à disposition des ressources (humaines, techniques et financières) a-t-elle été réalisée comme initialement programmée ?
- Les procédures pour la mise en œuvre ont-elles été appropriées ?
- L'utilisation des ressources mises à disposition a-t-elle été appropriée ?
- Les résultats sont-ils à la mesure du niveau d'exécution budgétaire ?

➤ **Efficacité**

- Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés ?
- Pour les résultats non réalisés quels en sont les causes ? Dans quelle mesure l'utilisation des produits/outputs mis en place permettront-ils de les réaliser ou non ?

➤ **Coordination, Pilotage et gestion du projet**

- Quelle est la nature du cadre institutionnel ? Ce cadre a-t-il été favorable à une mise en œuvre réussie du projet ?
- Quelle a été la fluidité dans la circulation de l'information à travers les postes de décision ?
- La stratégie de communication avec les populations, le Gouvernement et les bailleurs de fonds a-t-elle été efficace ?
- Le système de suivi-évaluation est-il adéquat ? Les données pour le suivi du projet sont-elles en conformité avec ce qui a été planifié (a-t-on suffisamment de données pour juger de l'efficacité et de l'impact du projet à la fin ?)

- Si le programme a été actualisé, les modifications reflétaient-elles les changements nécessaires ?

L'analyse de l'exécution financière a porté sur le financement des composantes, les sources de financement et l'exécution budgétaire.

- ***Phasage de la mission***

L'évaluation s'est déroulée selon les cinq phases suivantes :

- i. Lancement et cadrage de la mission avec l'équipe du PARP/OMD*

La mission a démarré par un briefing sur le programme avec l'équipe en charge du PARP-OMD au sein du PNUD et avec la Coordonnatrice nationale de la composante 2. Cette rencontre a permis d'échanger sur les objectifs de l'évaluation, de préciser certains aspects non clairement énoncés dans les termes de référence tels que l'analyse de la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du programme, la théorie du changement et le format du rapport d'évaluation.

- ii. Revue documentaire*

Une base documentaire a été mise à la disposition des consultants, incluant le document de programme, les documents stratégiques (CPD, CPAP, DSRP, PND1, PND2) ainsi que les différents documents opérationnels (plans de travail annuels, rapports annuels, rapports de mission, rapports de diverses études, rapports des comités de pilotage). La liste détaillée des documents consultés est en annexe 2. L'analyse de cette documentation a permis d'une part à la mission d'avoir une bonne compréhension du programme dans sa conception et sa mise en œuvre et d'autre part d'identifier les parties prenantes que la mission a rencontrées comme cibles ou informateurs clés sur la mise en œuvre du PARP-OMD.

La matrice des résultats du programme a été examinée avec beaucoup d'attention pour bien s'imprégner des résultats à atteindre, des activités à réaliser dans le temps, et des indicateurs objectivement vérifiables afin d'identifier les paramètres à évaluer.

Cette phase a par ailleurs été marquée par l'élaboration du planning détaillé de réalisation de la mission pour chaque composante.

- iii. Entretiens avec les parties prenantes institutionnelles*

Les consultants ont procédé à une collecte directe d'informations auprès des parties prenantes institutionnelles bénéficiaires ou partenaires de mise en œuvre à travers des entretiens individuels et de groupe qui se sont déroulés du 12 au 24 août 2016 à Abidjan.

Le choix des sources de données et des personnes à interviewer ainsi que le contrôle de leur qualité ont été guidés par la nécessité de procéder à la triangulation des données et des informations afin de s'assurer de leur fiabilité. La méthode d'échantillonnage non aléatoire raisonné a été utilisée pour construire un échantillon de personnes à interviewer parmi les parties prenantes à la mise en œuvre du PARP- OMD. Les institutions rencontrées sont les suivantes :

- Ministère du Plan et du Développement (MPD): Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la Pauvreté (DGPLP), Direction Générale du Développement des Capacités Nationales (DGDCN), Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Développement Régional (DGATDR), Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique (BNPVS) ;

- Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat : Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique (DRBMGP) ;
- Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé de l'Economie et des Finances : Direction Générale de l'Economie, Direction de la Conjoncture et de la Prévision Economique, Comité de Mobilisation des Ressources Extérieures ;
- Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité : Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local ;
- Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Artisanat et de la promotion des PME : Directeur de Cabinet ;
- Faitière des Organisations de la Société Civile : Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) ;
- Entités du secteur privé : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire, NEW CREST, Fondation du Groupe Atlantique ;
- Faitières des collectivités territoriales : Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI) ;
- Partenaires techniques et financiers: Union Européenne (UE) Banque Africaine de Développement BAD) ;
- Institut National de la Statistique (INS) ;
- Cellule de Coordination et de Suivi de la Réinsertion (CCSR).

Au total les entretiens ont été conduits avec 114 personnes soient individuellement soit en groupes. Les références de personnes touchées sont indiquées dans la liste jointe en annexe 3 du rapport.

#### *iv. Visites de terrain dans les zones d'action du projet*

Afin de constater l'effectivité des réalisations et recueillir les opinions ou les perceptions des bénéficiaires directs et indirects sur les interventions du PARP-OMD et ses retombées sur leurs conditions de vie, les consultants ont réalisé des visites de terrain ensemble du 25 au 27 août 2016 dans la zone sud d'intervention. Par la suite le consultant chargé de la composante 2 a poursuivi les visites dans les zones Centre, Nord et Ouest du 29 août au 3 septembre 2016 tandis que celui travaillant sur la composante 1 finalisait les rencontres à Abidjan avec les structures nationales et les partenaires techniques et financiers selon le programme établi.

#### *v. Elaboration du rapport provisoire et validation*

Un rapport provisoire a été transmis au bureau du PNUD et à la coordination nationale de la composante 2 qui y ont fait leurs observations. Le rapport provisoire consolidé par la prise en compte des premières observations a alors été validé en atelier par l'ensemble des parties prenantes clés.

### **1.5. Limites de l'évaluation**

Grâce à l'appui constant des chargés de programme au niveau du PNUD et de l'unité de coordination de la composante 2, la mission d'évaluation s'est bien déroulée. Néanmoins deux contraintes principales ont pesé sur cet exercice d'appréciation. D'une part la courte durée de la mission par rapport au vaste éventail de structures et personnes à rencontrer et de sites à voir. En effet, les zones d'intervention du programme sont dispersées sur toute l'étendue du territoire et la contrainte de temps n'a pas permis à l'équipe d'évaluation de visiter les projets de la région Est. D'autre part, l'absence de révision du cadre de résultats suite à la décision de réajuster le programme et de le proroger tenant compte du nouveau contexte, ainsi que celle d'un plan de suivi-évaluation approprié ont rendu difficile l'appréciation des réalisations en termes de prévu/réalisé. Cela a obligé la mission à reconstituer le cadre de résultats à partir des rapports annuels.

### **1.6. Structure du rapport**

Le présent rapport est organisé en six chapitres. Le chapitre introductif présente le contexte de l'évaluation, les objectifs et résultats attendus, l'approche méthodologique et les limites de l'exercice. Le deuxième chapitre donne une description succincte du programme. Le troisième chapitre porte sur l'appréciation de la conception du programme de même que sur l'appréciation de la performance de mise en œuvre des deux composantes et de la gestion. Les difficultés rencontrées dans la gestion du programme font l'objet du quatrième chapitre. Quant au cinquième chapitre, il énonce les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme. Enfin le sixième chapitre dresse les conclusions et recommandations.

## **2. Brève présentation du PARP/OMD**

---

### **2.1. Justification du Programme**

A la lumière de l'accroissement de la situation de la pauvreté en Côte d'Ivoire, et sur la base de l'analyse rétrospective des actions menées antérieurement, ainsi que l'impérieuse nécessité de s'inscrire dans les axes définis par les nouvelles priorités nationales auxquelles s'alignent celles du SNU et le nouveau cadre de coopération Côte d'Ivoire PNUD (2009-2013), il s'est avéré indispensable de formuler un nouveau programme capitalisant les points forts et les points faibles des anciens programmes et projets de lutte contre la pauvreté. Il a été également nécessaire d'inscrire les actions du PNUD en matière de lutte contre la pauvreté dans une approche plus efficace et plus cohérente permettant d'évoluer de l'approche projet à une approche programme.

### **2.2. Objectifs, stratégies et composantes**

#### **▪ Objectifs**

L'objectif du Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD) est de contribuer à la réduction de la vulnérabilité des populations et à l'amélioration de leurs conditions de vie, en contribuant ainsi à l'atteinte des OMD notamment de l'OMD 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim). Les objectifs spécifiques sont de contribuer à :

- Renforcer les capacités nationales et locales en matière de planification, de coordination et suivi des actions de lutte contre la pauvreté ;
- Développer de façon durable les capacités économiques des populations pauvres ;
- Contribuer à la lutte contre le VIH/SIDA ;
- Améliorer l'accès des populations à l'eau potable et aux services énergétiques ;
- Renforcer la participation inclusive des acteurs, notamment les populations les plus pauvres ;
- Améliorer la gestion durable des ressources naturelles.

#### **▪ Stratégie**

La stratégie du Programme s'inspire de l'analyse approfondie des leçons apprises des programmes antérieurs de lutte contre la pauvreté et adopte une démarche bâtie autour des principes suivants : (i) une approche holistique, (ii) une approche décentralisée, (iii) le partenariat/synergie et complémentarité, (iv) la participation et la responsabilisation, (v) la durabilité, (vi) une approche graduelle d'intervention et par phases, et (vii) la communication.

#### **▪ Structure du programme**

Le PARP/OMD s'articule autour des trois composantes suivantes :

**Composante 1 : Appui institutionnel pour le renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi-évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau de l'administration centrale et au niveau des collectivités territoriales.**

Cette composante visait un double objectif : (i) Renforcer la coordination et le suivi-évaluation des actions en matière de lutte contre la pauvreté aux différentes échelles d'interventions (national et décentralisé) ; (ii) Renforcer les capacités des collectivités et des communautés à la base en vue d'une meilleure participation aux processus de mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.

**Composante 2 : Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des communautés.**

La composante 2 visait à aider les communautés à la base à relancer et à diversifier leurs sources de revenus et à contribuer à la sécurité alimentaire par le développement d'activités économiques financées à travers des mécanismes de subvention et de mobilisation de ressources endogènes. La composante a repris une partie de la composante 3.

**Composante 3 : Facilitation de l'accès à l'Eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.**

En effet, il s'agissait à travers cette composante d'améliorer l'accessibilité à l'eau potable et aux services énergétiques aux populations cibles du programme.

Chaque composante devait prendre en compte les aspects relatifs aux droits de l'homme, au genre et à la lutte contre le VIH/sida.

**2.3. Organisation et modalités de gestion, de suivi et de pilotage**

▪ **Organisation de la mise en œuvre**

Le cadre de pilotage et de mise en œuvre du PARP/OMD est présenté dans la planche 1 ci-après. Ce cadre précise l'ancrage des différentes composantes et les liens fonctionnels entre elles.

▪ **Assurance et contrôle qualité**

La fonction d'assurance comprend le suivi des actions de gestion et le suivi des étapes clés. Ainsi des visites de terrain, les rencontres avec les bénéficiaires et les contractants, la gestion des processus d'évaluation et d'audit font partie intégrante de cette action d'assurance de qualité qui sera dévolue au PNUD et à ses démembrés sur le terrain.

▪ **Suivi et évaluation**

Le document de projet donne des orientations claires pour la mise en place du système de suivi et évaluation du PARP-OMD : (i) Intégration au cadre global du CPAP, (ii) Système de suivi et évaluation axé sur les résultats et visant à suivre l'émergence des effets et impacts au niveau des cibles et bénéficiaires, (iii) plans de travail annuels, (iv) activités de supervision et de suivi opérationnel, (v) revues semestrielles et annuelles et (vi) évaluation à mi-parcours et finale.

▪ **Modalités et arrangements de gestion et de pilotage**

Le PARP/OMD est mis en œuvre selon la modalité d'Exécution Nationale (NEX/NIM). La Direction Nationale est assurée par la Direction Générale du Plan qui fait la supervision générale des activités et qui veille à la cohérence d'ensemble avec les autres institutions nationales impliquées.

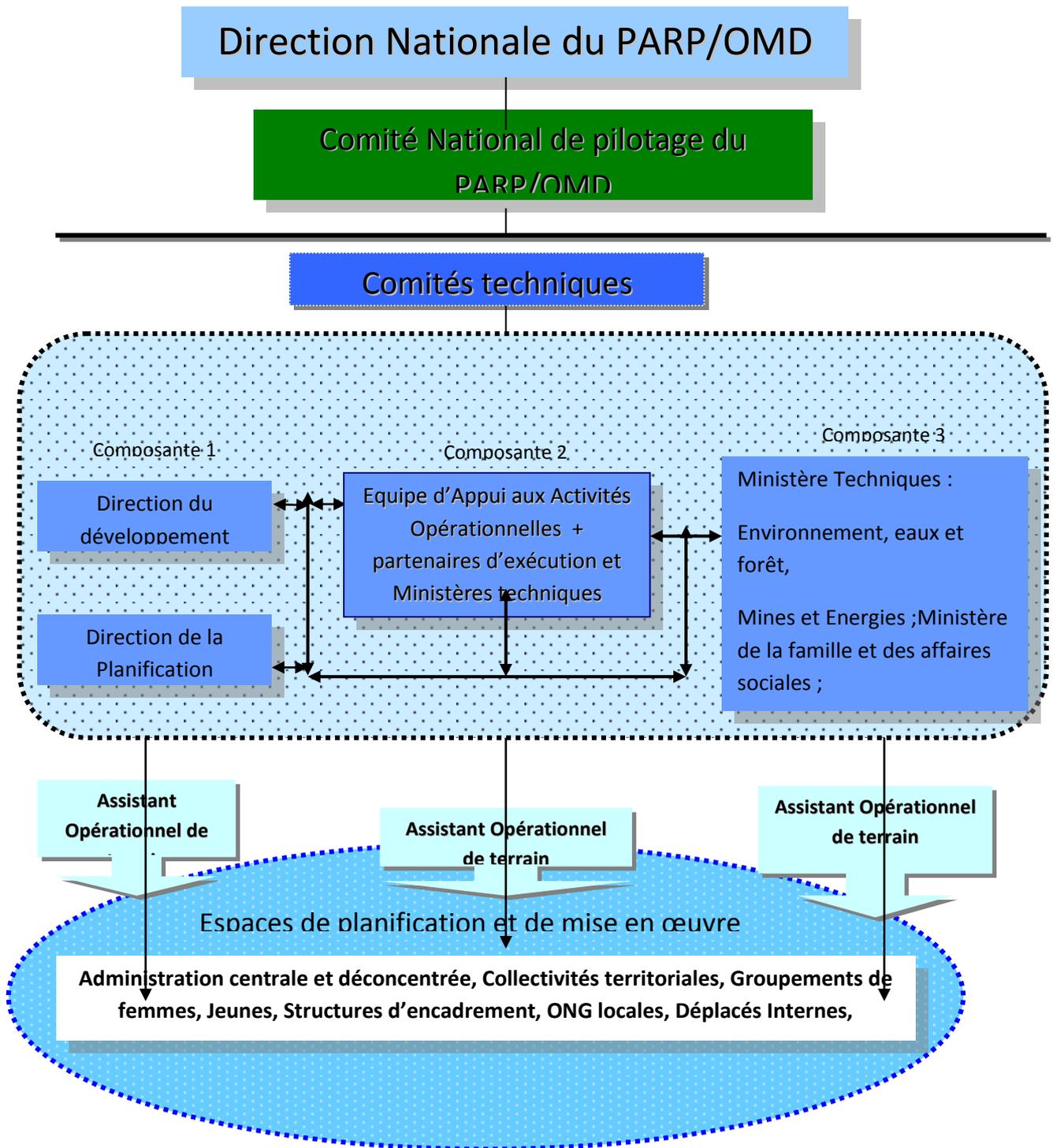
Le programme prévoyait la mise en place d'un Comité national de pilotage, des comités techniques par composantes et des comités régionaux de sélection des microprojets.

La Direction Nationale du Programme assure la supervision générale des activités et veille à la cohérence d'ensemble avec les autres institutions nationales impliquées dans la mise en œuvre.

La durée du programme initialement alignée sur celle du DSRP 2009-2015, est de cinq (5) ans avec une mise en œuvre en deux principales phases.

Une première phase de dix-huit (18) mois consacrés à la mise en place d'outils et d'approches à partir de tests réalisés dans des zones ciblées. La période restante permettra de généraliser les approches avec une couverture nationale.

Schéma 1 : Dispositif de mise en œuvre du PARP/OMD : Organigramme fonctionnel



#### 2.4. Budget prévu et source de financement

Le budget global du programme tel que décliné dans le document de projet est de 17,8 millions USD pour la période de 2009 à 2013. La répartition par composante et par source de financement est donnée dans les tableaux 1 et 2.

**Tableau 1 : Budget du PARP/OMD 2009-2016 (Sources : Document du programme)**

<b>COMPOSANTES</b>	<b>Budget initial (\$US) 2009-2013</b>	<b>%</b>
PARP OMD1	1 730 000	9,67
PARP OMD 2	8 895 000	49,74
PARP OMD 3	7 255 000	40,57
<b>Total</b>	<b>17 880 000</b>	<b>100</b>

**Tableau 2 : Sources de financement prévues (Source : document du programme)**

<b>SOURCES DE FINANCEMENT</b>	<b>BUDGET USD</b>
PNUD	5 880 000
GOUVERNEMENT	500 000
AUTRES (FISDES, Espagne)	7 100 000
A MOBILISER	4 400 000
Total	17 880 000

### **3. Appréciation de la performance de mise en œuvre du programme**

---

#### **3.1. Appréciation de la conception**

##### **▪ Pertinence et cohérence**

Il s'agit dans cette partie, d'évaluer la cohérence des objectifs du PARP-OMD et de leur adéquation aux problématiques ciblées, aux priorités nationales, aux besoins des bénéficiaires, et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement. Il s'agit aussi de voir si le programme apporte des réponses aux besoins exprimés par les groupes vulnérables et dans les localités les plus touchées par la pauvreté multidimensionnelle.

Il ressort de l'étude documentaire et des résultats des entretiens et échanges que les objectifs du PARP/OMD répondent globalement, au vu du contexte national de crise, au besoin urgent d'apporter un soutien à l'Etat en ce qui concerne : (i) le renforcement des mécanismes de gouvernance économique fortement ébranlés par la crise et (ii) l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables, touchées par la vague de paupérisation grandissante.

Ces objectifs s'alignent parfaitement sur les priorités nationales inscrites dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2013) qui prévoyait, entre autres, comme axes stratégiques : l'assainissement du cadre macroéconomique, la création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé, l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, préservation de l'environnement, promotion de l'égalité du genre et sécurité sociale, la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales. Le programme répond donc effectivement à un besoin exprimé par l'Etat et les populations.

En outre, les objectifs du PARP/OMD ont été élaborés par le PNUD en étroite collaboration avec le Gouvernement ivoirien au cours de plusieurs ateliers et se basent également sur les orientations à l'échelle mondiale (OMD) ainsi que sur trois des quatre effets de l'UNDAF couvrant la même période à savoir :

- les revenus, les emplois et la sécurité alimentaire des couches pauvres et vulnérables de la population sont améliorés (effet UNDAF1) ;
- les capacités institutionnelles et individuelles de gouvernance politique et économique sont renforcées au niveau national et local sur la base de la primauté du droit de l'équité du genre et de l'obligation de rendre compte (effet UNDAF2) ;
- l'intégrité des écosystèmes est préservée et les éco services qu'ils procurent sont valorisés au bénéfice de la population, notamment des communautés qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie (Effet UNDAF4).
- Les composantes et les produits escomptés du PARP/OMD ont par ailleurs été définis à partir des nombreuses leçons des expériences de coopération antérieures.

La prise en compte de tous ces paramètres dans l'élaboration des objectifs du PARP/OMD justifie la pertinence de ceux-ci vis-à-vis des priorités non seulement nationales mais aussi internationales.

Par ailleurs, la stratégie adoptée pour l'atteinte des objectifs du PARP/OMD s'est bâtie autour des axes suivants :(i) une approche holistique, (ii) une approche décentralisée, (iii) le

partenariat/synergie et la complémentarité, (iv) la participation et la responsabilisation, (v) la durabilité (vi) une approche graduelle d'intervention et par phases, et (vii) la communication. Cette stratégie est pertinente et contient parfaitement les gages d'une bonne réussite du programme.

#### ▪ **Théorie du changement**

Le document de programme, sur la base d'une bonne analyse du contexte, intègre bien la théorie du changement, en amont dans la définition des défis de développement que le programme cherche à résoudre à savoir « la réduction de l'extrême pauvreté ». Le changement souhaité : « d'ici 2013, les capacités du gouvernement et des collectivités décentralisées en matière de gouvernance économique, de développement de politique et de stratégies sont renforcées ; les populations vulnérables (jeunes, femmes, PDI) et les communautés locales ont des sources de revenus améliorées et ont équitablement accès aux services sociaux de base de qualité dans le pays. Les changements visés sont clairement exprimés et les cibles bénéficiaires sont bien précisées (gouvernement, collectivités décentralisées, populations vulnérables, les jeunes, femmes et personnes déplacées internes).

Toutefois, l'application de la théorie du changement devrait permettre aussi de comprendre comment le changement a lieu et le suivi qui est fait des résultats. A cet effet, la matrice des résultats (ou Chaîne des résultats) constitue le noyau central et l'outil de planification et en même temps de suivi, qui établit la suite des relations de cause à effet qui mènent d'une action de développement, à l'atteinte des objectifs. Elle expose de façon claire, pour un programme comme le PARP-OMD, la chaîne des résultats à partir de la mise à disposition des ressources et se poursuit par les activités et leurs produits, pour aboutir aux réalisations et aux impacts observables sur les bénéficiaires. Les hypothèses ou conditions extérieures qui conditionnent la réussite de l'action ainsi que les sources qui vont permettre de recueillir les informations nécessaires à la vérification des indicateurs en constituent des éléments incontournables. La construction de la matrice des résultats doit être guidée par la théorie du changement et doit obéir aux principes programmatiques des Nations Unies notamment l'approche basée sur les droits humains, la durabilité environnementale, l'égalité des femmes et hommes, le développement des capacités et la Gestion Axée sur les Résultats.

#### ▪ **Ciblage (zones d'intervention, populations bénéficiaires)**

Le programme cible dans sa composante 1, la structure nationale de coordination et de suivi du DSRP, les autres structures de l'administration nationale et déconcentrée, les collectivités territoriales mais aussi les organisations communautaires à la base.

Les principaux bénéficiaires de la composante 2 sont les populations vulnérables organisées en groupements communautaires notamment les jeunes sans emploi, les femmes, les PDI, les communautés, dans les villages ou dans les quartiers des communes.

Ce ciblage a été pertinent et précise bien les entités et les différents groupes vulnérables.

Concernant les zones d'intervention, selon le document de projet, le PARP /OMD vise les dix pôles de développement indiqués par le Ministère du Plan, dont huit ont un taux de pauvreté supérieure à 50%. Cette démarche extensive, qui a consisté à toucher l'ensemble du territoire, n'a pas été pertinente malgré le ciblage des poches de pauvreté.

### **3.2. Appréciation de la performance de mise en œuvre**

Conformément aux termes de références de la présente évaluation, l'analyse de la mise en œuvre est fondée sur une appréciation de la cohérence, la pertinence, les succès, l'impact et la durabilité des résultats obtenus. En outre, elle s'est efforcée de constater les progrès enregistrés dans la fourniture des produits du programme dans la perspective de la théorie du changement en se référant aux indicateurs de produits. (Cf. matrice des résultats prévus/réalisés des composantes 1 et 2 en annexes 4 et 5).

L'analyse de la performance du PARP-OMD sera conduite par composante mais d'une façon générale, l'évaluation montre que les principaux résultats attendus ont été globalement atteints à travers la mise en œuvre effective des activités prévues. Les acquis obtenus ont apporté des changements notables au sein des groupes cibles et ont eu des effets positifs auprès des institutions et au niveau des communautés impliquées dans le programme.

#### **3.2.1. Analyse des résultats de la composante 1**

##### **A. Pertinence et appropriation des interventions**

A la lecture du contexte national, au cours des dernières années, la gestion stratégique du développement s'est améliorée grâce au renforcement des capacités institutionnelles et des outils de certains ministères en matière de planification stratégique, de production de données statistiques pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, des programmes et projets de développement.

En matière de planification, la Côte d'Ivoire dispose d'un nombre important de documents/instruments stratégiques et opérationnels dont le DSRP 2009-2013 remplacé par le Plan National de Développement (PND) 2012-2015 puis 2016-2020, une Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040, des Enquêtes nationales, sectorielles (santé, emploi, nutrition, gouvernance, etc.) et locales dont la récente sur le Niveau de Vie des ménages (ENV2015), des politiques sectorielles / ministérielles / régionales / locales, des rapports de suivi de la mise en œuvre du PND, un manuel de Planification Locale Participative etc. En outre, le pays a pris un décret institutionnalisant la création des départements de planification et des statistiques au sein des ministères

Le PNUD a apporté une contribution significative au Gouvernement dans la réalisation de ces résultats notamment dans la planification stratégique et la gestion du développement à travers l'appui à la formulation et au suivi de la mise en œuvre du DSRP et du PND. L'appui s'est focalisé sur le plaidoyer dans le cadre de dialogue inclusif sur le développement, la mobilisation de l'expertise technique et le conseil. La contribution du PNUD à la réalisation des effets UNDAF concernés a été apportée à travers le PARP-OMD notamment dans la composante 1 dont les résultats sont analysés comme suit :

##### **B. Efficacité**

L'appréciation de l'efficacité de la mise en œuvre de la composante 1 a porté sur le niveau de réalisation des activités prévues et les résultats obtenus par rapport aux objectifs visés.

▪ **Résultats 1.1 : Les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la SRP sont renforcées**

Quatre produits étaient attendus dont la réalisation devait contribuer aux progrès enregistrés au niveau de l'effet 1 du programme pays. Tous les quatre produits ont été atteints, comme indiqué ci-après :

➤ *Les instruments programmatiques de mise en œuvre de la SRP sont élaborés*

Dans le cadre de l'atteinte de ce produit, plusieurs activités ont été menées. Ainsi, le programme a apporté son appui à toutes les étapes du processus d'élaboration et de révision des différents documents/outils de programmation. Les matrices d'action sectorielles de la stratégie de réduction de la pauvreté ont été élaborées. Le programme a accompagné le processus de mutation du DSRP en PND finalisé en 2012.

L'intégration des OMD dans les DSRP et le suivi des indicateurs ont permis d'avoir une mesure des progrès réalisés vers l'atteinte des OMD, mais également de déterminer les secteurs qui ne disposaient pas de données statistiques récentes ou fiables. Un rapport national sur les OMD a été publié en 2010 avec l'appui du programme. Les outils de ciblage et de suivi des indicateurs de pauvreté sont désormais disponibles et le dispositif de suivi-évaluation de la SRP est effectif. Le dernier suivi en date est celui réalisé dans le cadre d'un atelier à Yamoussoukro en février 2012 dont l'objectif était d'évaluer la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, sur la période 2009-2011.

Par ailleurs, en 2010, le programme et le Centre de Services Régional de Dakar ont également fourni un appui substantiel au Ministère de l'Économie et des Finances dans la préparation du Cadre des Dépenses à Moyen Terme, nécessaire à la mise en œuvre du DSRP.

Au niveau sectoriel, le renforcement des capacités s'est également traduit par des appuis techniques à la formulation de politiques, de stratégies et de programmes (emploi, VIH/sida, gestion intégrée des ressources en eau, environnement, éducation, agriculture, etc.).

L'appui du programme durant la période, s'est aussi matérialisé au fil des années à travers la formation d'experts nationaux et l'assistance technique, méthodologique et financière pour l'élaboration de nombreux cadres pluriannuels de programmation basée sur les OMD.

S'agissant de la formation, les interventions fournies ont permis de renforcer les capacités de nombreux experts nationaux. Ainsi, 100 experts issus de divers Ministères sectoriels dont les Ministères en charge de la Santé, du Plan, de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur, de l'Économie et des Finances, ont bénéficié de formation sur les méthodologies de programmation pluriannuelle (SRP, Cadre de Dépenses à Moyen Terme- CDMT). 120 experts formés en matière de planification budgétaire. Un pool de formateurs nationaux a d'ailleurs été mis en place pour vulgariser l'approche CDMT et l'étendre à tous les secteurs en vue d'améliorer l'efficacité de l'action gouvernementale (Rapport CPAP 2013).

Relativement à la contribution à une gestion efficiente des finances publiques, l'assistance technique mise à disposition, a permis au Gouvernement d'améliorer ses référentiels de programmation dans le cadre des réformes budgétaires. Avec l'assistance du Pôle-Dakar du PNUD, la revue et les commentaires formulés sur les documents de programmation pluriannuelle des dépenses des 22 Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) ministériels, ont permis au pays de franchir une étape décisive dans la modernisation des finances

publiques, en étant le premier à finaliser la transposition totale des directives communautaires de l'UEMOA. En partenariat avec le centre de formation de l'AFD (CEFEB), 10 formateurs ont été certifiés pour encadrer les ministères avant l'échéance communautaire fixé pour 2017. Ces efforts devraient permettre à terme aux ministères d'améliorer l'efficacité de la programmation pluriannuelle, le suivi de l'exécution budgétaire et le contrôle de leurs dépenses.

Par ailleurs, le partage de l'expérience du Maroc sur la budgétisation sensible au genre soutenu par le programme a permis l'inscription de cette question dans l'agenda du Gouvernement et du Parlement.

Il convient également de relever que 120 experts issus du Parlement, des organisations des médias (presse écrite et audiovisuelle) et des organisations de la société civile, ont été formés au contrôle citoyen de l'action gouvernementale, en matière de planification budgétaire, et aux réformes du cadre harmonisé de l'UEMOA de gestion des finances publiques, en vue de favoriser une meilleure redevabilité mutuelle des dépenses de l'Etat.

En outre, le PARP/OMD a permis de soutenir le Ministère de l'Economie et des Finances dans la mise en place d'un Modèle d'Equilibre Général Dynamique Stochastique pour les simulations d'impact des politiques sur les ménages, à travers la formation de 10 experts dudit Ministère. Cependant, la courte durée de la formation donnée par l'expert envoyé par le PNUD n'a pas permis aux agents de ce Ministère de s'approprier la maîtrise de cet outil. De plus, les agents initialement formés ont été déployés dans d'autres secteurs.

En ce qui concerne l'assistance technique et méthodologique dans l'élaboration des cadres pluriannuels de programmation, le programme a appuyé la Côte d'Ivoire dans la réalisation de nombreux plans nationaux. En effet, cet appui a été important dans l'élaboration du cadre d'accélération de l'OMD 5 dont le programme d'action a été pris en compte dans la note de plaidoyer sur les OMD présentée au Groupe Consultatif. Des études et analyses sectorielles ont été réalisées (au moins 10 études et plusieurs notes techniques sur des thématiques variées -voir annexe) des outils de programmation et de mobilisation des ressources intégrant les OMD ont été développés avec le concours d'autres partenaires techniques et financiers au niveau des secteurs clés de l'économie (emploi, micro finance, agriculture, sécurité, cohésion sociale, environnement, santé et lutte contre le VIH/sida).

Dans le cadre d'un appui conjoint avec les autres agences du Système des Nations Unies, le programme a accompagné le Gouvernement, dans le suivi de la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012-2015), à travers des contributions sur l'état de la mise en œuvre du PND une année après son adoption. Ainsi, le rapport annuel (2012) de suivi du PND a pu être élaboré. Dans cette même dynamique, une assistance technique a été apportée pour la revue des indicateurs de suivi-évaluation du PND dans la perspective de la revue à mi-parcours du PND.

Dans le cadre de la promotion des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour le renforcement de la planification du développement, le PARP/OMD a apporté au Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, un appui qui a permis au Gouvernement de faire la revue de la mise en œuvre du PND 2012-2015, et de se doter de son nouveau cycle de planification nationale de développement (PND 2016-2020), axé sur l'émergence du pays. Le diagnostic de la situation du pays a été actualisé, les axes stratégiques de développement, le cadre des résultats et les indicateurs de suivi du PND 2016-2020, ont été définis et élaborés avec l'appui du programme. Cette assistance technique à la planification pour une

croissance économique forte, durable, inclusive et diversifiée, a capitalisé sur les bonnes pratiques et les acquis de la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique (CIEA) de mars 2015 conjointement organisée, par le Gouvernement et le PNUD, en partenariat avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement. Ce résultat du programme, a permis au PNUD de renforcer son positionnement de façon remarquable, au plan national et international. Les notes produites, ont été utilisées dans le chapitre II « situation de la côte d'ivoire sur le chemin de l'émergence » inspiré des résultats de l'expérience des pays d'Asie, et articulé autour des thèmes de la CIEA, notamment sur l'émergence et l'Etat développementaliste, les modes de production et de consommation, mais surtout d'intégrer plusieurs sections sur le suivi de l'IDH et le développement humain. L'appui-conseil fourni lors des travaux par l'expertise mobilisée, a permis d'influencer la formulation des cinq nouveaux axes d'orientations stratégiques du nouveau PND, qui intègrent bien l'IDH et les ODD.

Capitalisant sur la faiblesse du cadre de résultat de suivi de l'ancien PND 2012-2015, le programme a mis à disposition, une expertise qui a accompagné le choix des indicateurs d'impact et d'effet également axés sur les ODD, et a proposé un cadre logique de suivi des performances, établissant la cohérence avec le diagnostic, les orientations stratégiques et la matrice d'actions prioritaires du PND 2016-2020. En outre, avec l'assistance technique mise à disposition, un cadre conceptuel méthodologique a été mis en place pour l'organisation des consultations sectorielles, dans le cadre de l'élaboration du PND 2016-2020. L'appui a permis de revisiter l'ensemble des indicateurs insuffisamment identifiés dans le PND adopté en 2012.

Dans le cadre de l'élaboration du PND 2016-2020, le PARP-OMD a appuyé les réflexions sur les problématiques et les conditions de l'émergence ainsi que la promotion des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour le renforcement de la planification du développement.

Dans la perspective de l'adoption des ODD, un soutien a été apporté à l'organisation de consultations nationales en préparation de la participation de la délégation ivoirienne au Sommet sur les ODD. Ce qui a permis à 22 représentants du Gouvernement, 10 parlementaires, 10 Conseillers Économique et Sociaux, 10 Maires et Présidents de régions, 12 membres de 6 Organisations de la société civile (y compris une faîtière d'organisations de femmes) et 2 du secteur privé, d'être mieux informés sur les ODD et de s'en approprier. Dans cette lancée, une feuille de route inclusive a été adoptée pour permettre à chaque acteur de s'engager davantage à prendre en compte les ODD dans sa planification.

➤ *Mobilisation des ressources additionnelles pour le financement de la SRP est assurée*

En lieu et place de la table ronde de mobilisation de ressources prévue dans le document, le programme a soutenu deux évènements majeurs à haut impact notamment (i) l'organisation du Groupe Consultatif pour la mobilisation des ressources du PND 2012-2015 d'un coût de plus de 22 milliards de dollars US. Les appuis et conseils techniques ont concerné l'élaboration de documents permettant au Gouvernement de mobiliser les partenaires. Le succès de ce Groupe Consultatif (des intentions évaluées à environ 8,6 milliards de dollars US) a permis à la Côte d'Ivoire de mobiliser les ressources pour mettre en œuvre sa politique de transformation structurelle. (ii) L'organisation réussie en 2016 du Groupe Consultatif pour le financement du PND 2016-2020 est le gage d'un résultat positif des appuis du PARP-OMD en ce qui concerne le niveau des annonces des contributions des bailleurs au financement du PND.

Le PARP/OMD a aussi permis d'élaborer un projet spécifique de coordination de l'aide qui a contribué à l'animation du dialogue inclusif sur le financement du développement. Ce projet bénéficie d'un financement du Gouvernement pour la mise en œuvre des activités sous le leadership national en matière de pilotage et de suivi de l'aide dans le cadre de l'application de la déclaration de Paris.

Par ailleurs, le PARP-OMD a aussi soutenu l'organisation des consultations tenues à Abidjan sur la position commune africaine Post Busan pour l'adoption d'un plan d'actions commun africain dans le cadre du plaidoyer de Mexico en 2014.

Le dispositif national de coordination de l'aide publique au développement a été renforcé à travers une contribution efficace du programme, à la facilitation des consultations sur l'aide publique au développement, conformément aux recommandations de Busan, en Corée du Sud où s'est tenu en 2011 le quatrième Forum de Haut Niveau sur l'Efficacité de l'Aide. Un appui technique a été apporté aux trois ministères concernés (le Ministère en charge du Plan et du développement, le Ministère en charge des affaires étrangères et le Ministère en charge de l'économie et des finances), pour impulser la dynamique de la coordination de l'aide au niveau national. Cette assistance visait à fluidifier les plateformes collaboratives de la gestion de l'aide. Les différentes actions menées dans ce cadre ont permis d'opérationnaliser la plateforme informatique de gestion de l'aide (PGA), accessible en ligne par tous les Ministères et les Partenaires au Développement. Les informations financières et programmatiques sont régulièrement mises à jour et publiées. La PGA est régulièrement consultée et fournit des informations et données aux notes du Premier Ministre lors des réunions périodiques avec les bailleurs de fonds pour le financement du PND.

Un rapport annuel sur la coopération au développement a été produit pour rendre compte de l'efficience des financements obtenus par le pays sur le développement dans le cadre du soutien à la mise en œuvre de politique nationale de partenariat et d'efficacité de l'aide.

➤ *Les outils de ciblage et de suivi des indicateurs de pauvreté sont disponibles*

Les outils de ciblage et de suivi des indicateurs de pauvreté ont été réalisés, sont désormais disponibles, et le dispositif de suivi-évaluation de la SRP effectif. 100 enquêteurs ont été formés, 1 étude sur les tendances et la cartographie du Développement Humain en Côte d'Ivoire réalisée, 1 rapport national sur les OMD élaboré en 2010 et un autre en 2015, le cadre d'accélération de l'OMD5 élaboré, 1 Document intitulé "Cadre d'accélération de l'OMD 5" en partenariat avec l'UNFPA et le MSL, a été élaboré en 2013, un rapport national sur le développement humain (RNDH) "Emploi, changements structurels et développement humain", a été élaboré en 2013. Il était initialement prévu de réaliser 50 cartes départementales de pauvreté, cependant suite au passage de la gestion départementale au niveau régional, le programme a réalisé une cartographie régionalisée du développement humain dans le rapport national sur le développement humain.

➤ *Le dispositif de suivi-évaluation de la SRP est renforcé*

Concernant ce produit 1 rapport annuel du suivi de PND a été élaboré, 1 cadre de résultats et des indicateurs de suivi du PND défini, 1 pool de fonctionnaires de 25 formateurs nationaux formés à la budgétisation axée sur les résultats. Le suivi des différents indicateurs, a permis d'évaluer au fur et à mesure la mise en œuvre, des différentes stratégies nationales de développement, notamment la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, sur la période 2009-2011. Ce suivi a également permis de revisiter l'ensemble des indicateurs au cours de

l'évaluation de la mise en œuvre du PND 2012-2015 après sa première année de mise en œuvre, de même que pendant les consultations pour l'élaboration du PND 2016-2020.

- **Résultats 1.2 : Les capacités des Collectivités locales en matière de planification basées sur les OMD intégrant le VIH et le genre sont renforcées**

Un seul produit était attendu de cette deuxième sous composante :

- les plans de développement locaux (PDL) intégrant l'approche basée sur les droits humains, le VIH et le genre et les OMD sont élaborés de façon participative.

Ce produit a été partiellement atteint au regard des résultats prévus.

Le programme a soutenu le processus de planification locale participative en facilitant la mise en place d'un cadre de concertation entre les structures ministérielles en charge de la planification locale, du développement local et de l'aménagement du territoire. Cette synergie a permis d'actualiser les manuels de planification locale participative (MPLP) et les procédures d'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) pour l'élaboration des plans régionaux et communaux de développement.

Par ailleurs, un guide pratique de la coordination décentralisée de la réponse nationale au VIH/SIDA a été élaboré, 81 acteurs de la coordination au niveau central et au niveau décentralisé (dont des Secrétaires Généraux de Préfecture membres des Comités Régionaux de Lutte contre le Sida et des responsables des Cellules Techniques d'Appui aux Initiatives Locales ou CTAIL du Ministère de la Lutte contre le Sida) ont été formés aux outils de planification et de coordination de la réponse. 31 Présidents de régions ont été formés à l'approche des ODD et planification locale, 31 Directeurs de planification des conseils Régionaux formés à la planification intégrant les ODD. En outre, trois PDL ont été élaborés pour Hiré, Assinie et Yacolidabouo.

Le programme étant aligné aux effets du Programme Pays du PNUD (Effet 1) dont il constitue l'un des axes, la composante 1 du PARP-OMD est donc en adéquation avec les priorités nationales. Cela est reflété dans les produits attendus.

La composante 1 du programme a permis d'apporter une contribution positive aux différentes phases d'évolution du contexte qu'a connu le pays, depuis 2009 en passant du DSRP au PND et sur le plan international au passage des OMD aux ODD. Ce choix hautement stratégique a permis au PNUD d'être au cœur du dialogue politique et du plaidoyer dans les domaines de la prévision, planification et programmation du développement dans le pays. Au final, la composante 1 du PARP-OMD a été une composante pertinente et efficace.

En effet, elle a permis de réaliser plusieurs produits attendus qui ont généré des résultats probants en matière de renforcement des capacités de l'État et de ses institutions. Elle a permis d'apporter à travers le renforcement des capacités de gestion du développement, une contribution notable dans la réalisation de certains déclencheurs (profil de pauvreté, programmation budgétaire aligné sur le PND...). Une assistance a été apportée dans la planification du développement à long et moyen termes afin de permettre à la Côte d'Ivoire

de réussir une transformation économique inclusive. C'est dans ce cadre qu'il faut situer l'assistance à la préparation/révision des études et politiques sectorielles (emploi, santé, environnement...).

Les appuis fournis ont permis au Gouvernement de se doter d'outils de planification qui ont amélioré la coordination de l'action gouvernementale, faciliter la mobilisation des ressources et renforcer les capacités nationales en matière de planification et de prévisions. Dans ce cadre, les matrices d'action sectorielles de la stratégie de réduction de la pauvreté ont pu être élaborées, de même que quatre versions du document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) et les Plans Nationaux de Développement (PND).

Par ailleurs l'organisation en 2012 du Groupe Consultatif des bailleurs pour le financement du PND fut un succès et suivie par l'organisation d'un second groupe Consultatif en 2016 pour le financement du second plan. Les progrès enregistrés vers la réalisation des effets sont donc notables et permettent de confirmer que la mise en œuvre de la composante a été efficace et satisfaisante. Les travaux sur la coordination de l'aide publique au gouvernement a permis de rapprocher les Ministères des Affaires Etrangères et du Plan pour la mobilisation des ressources et la mise en place d'un comité de mobilisation de ressources extérieures. Toutefois il y a lieu de souligner que certains produits initialement prévus dans la matrice des résultats ont été remplacés par d'autres en raison des changements intervenus dans les contextes afin de répondre au besoin du moment. C'est le cas par exemple, des actions relatives aux travaux préparatoires de l'émergence, des groupes consultatifs à la place de la table ronde, etc.

### **C. Efficience**

Pour l'efficience, il s'agit d'apprécier les dispositions et les modalités de mobilisation des ressources nécessaires au programme mises en place, le ratio coût efficacité et le niveau d'utilisation des fonds mobilisés.

La part de ressources du programme affectée à la composante 1 représente 18% des ressources totales. Avec ces ressources, des actions de renforcement des capacités ont été réalisées, générant des résultats importants dans la maîtrise et la conduite des processus concernés, ainsi que la mise en place d'une masse critique de formateurs aujourd'hui disponibles pour former les autres agents, dans les départements techniques, et permettant au pays d'assurer une continuité dans la planification stratégique même au plus fort de la crise. D'autre part, le programme a fait preuve de flexibilité en ajustant les activités du PARP-OMD pour appuyer efficacement l'accompagnement de la transition du DSRP vers le PND et les ODD.

Il faut noter également que le PARP/OMD a développé une forte synergie avec le projet de coordination de l'aide qui en est une émanation. Les interactions sont nombreuses entre les deux initiatives en termes de conseils stratégiques et de suivi des activités. Des synergies existent également entre PARP/OMD et le Programme d'Appui à la Gouvernance du PNUD en matière de Gouvernance économique.

En guise de conclusion de l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre de la composante 1 du PARP-OMD, malgré quelques aspects perfectibles, il convient de retenir que dans l'ensemble, les progrès enregistrés vers la réalisation des effets sont notables et satisfaisants. Ce succès peut être expliqué par les principaux facteurs suivants :

- La pertinence des appuis fournis qui répondent effectivement aux priorités nationales et aux besoins exprimés par les structures bénéficiaires directs et indirects particulièrement, les groupes les plus vulnérables ;
- La mise à disposition de l'expertise technique appropriée maîtrisant les thématiques concernées adaptées pour répondre aux besoins d'appuis techniques et assurer l'accompagnement des structures impliquées.

## **D. Effets et impacts**

### ▪ *Effets*

L'un des résultats transformationnels du Programme est, la décision de l'Etat de créer par décret une direction du plan et de lutte contre la pauvreté, et un autre décret pour instituer les directions de planification dans tous les Ministères et de suivi-évaluation pérennisant ainsi les actions du programme au niveau stratégique.

Un autre effet significatif du PARP/OMD dans sa composante 1, est d'avoir aidé au maintien et à la relance de la planification et à l'instauration d'une culture de planification dans les structures nationales, malgré les phases de crises, en assurant la présence d'une expertise nationale de haut niveau capable de conduire le processus de bout en bout. Cela est surtout perceptible à travers l'élaboration des documents nationaux de planification tels que le SRP, les PND 2012-2015 et 2016-2020 ou encore le Plan National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) 2016-2020 élaboré et approuvé par le Gouvernement le 11 mai 2016. Il en est de même pour le CDMT utilisés par tous les Ministères pour l'élaboration et le suivi des budgets (Cadre de Dépenses à Moyen Terme ou CDMT).

Le Programme a aussi permis en plus du développement des outils classiques de planification, la vulgarisation mais surtout l'engagement du Gouvernement à ce que la planification soit au cœur des actions de développement. C'est ainsi que le Gouvernement a créé une structure (Secrétariat National de la Prospective et de veille Stratégique) qui a pu finaliser l'étude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040.

En mars 2015, le PARP/OMD a contribué à l'organisation de la Conférence Internationale sur l'Emergence de l'Afrique organisée par la Côte d'Ivoire. Cette conférence qui a servi de plateforme d'échanges sur les meilleures pratiques tirées des expériences et leçons des pays d'Asie, a permis l'adoption d'une "Déclaration" recommandant la création d'un Secrétariat Exécutif Régional sur l'Emergence de l'Afrique, l'organisation chaque deux ans d'un Forum Africain et la mise en place d'un Comité International de haut niveau sur le dialogue du développement. Le but étant de favoriser le partage de connaissance et d'expertises africaines entre pays ayant eu de bons résultats dans la mise en œuvre de leur PND ou plan d'émergence.

### ▪ *Impacts*

Bien qu'une étude d'impact aurait permis de mieux cerner l'impact réel du programme, le constat est établi que PARM/OMD a acquis des résultats positifs qui ont contribué au renforcement d'une culture de la planification dans le pays et la maîtrise des outils et mécanismes de planification. Au cours de la période, une forte relation de confiance s'est développée entre le PNUD et le Gouvernement rendant plus facile, la valorisation des résultats du programme. Les décrets pour instituer les directions de la planification dans les

ministères, la publication régulière du rapport national sur le développement humain qui analyse le niveau du développement humain en Côte d'Ivoire afin d'éclairer les politiques, la forte appropriation des outils et mécanismes par la partie nationale sont entre autres, des signes d'un changement induit par les résultats du programme.

#### **E. Contribution au renforcement des capacités**

La mise en œuvre de la composante 1 du PARP-OMD, a effectivement permis d'aider au renforcement des capacités des acteurs nationaux de l'Administration publique, du Secteur Privé et de la société civile, en ce qui concerne à la fois la conception, l'application et le suivi des outils de programmation pluriannuelle dans les domaines de l'élaboration des politiques et stratégies de développement, de budgétisation, de suivi-évaluation et de coordination des interventions de développement ou de gouvernance.

Ces appuis ont doté le gouvernement d'outils qui ont amélioré la coordination de l'action gouvernementale, permis de mobiliser des ressources et renforcé les capacités nationales en matière de planification et de prévisions. Au niveau sectoriel, le renforcement des capacités s'est traduit par des appuis techniques à la formulation de politiques, de stratégies et de programmes (emploi, VIH/sida, gestion intégrée des ressources en eau, environnement, éducation, agriculture, etc.).

Plusieurs experts nationaux ont été formés à travers l'assistance technique, méthodologique et financière pour l'élaboration de nombreux cadres pluriannuels de programmation basée sur les OMD. Un pool de 25 formateurs nationaux formés à la budgétisation axée sur les résultats est disponible pour assister de façon autonome les autres ministères. Cependant, à la lumière des entretiens tenus avec les bénéficiaires ainsi que les résultats de l'analyse documentaire, quelques améliorations restent nécessaires dans l'établissement d'un programme de renforcement des capacités établi sur la base d'une évaluation claire et précise des capacités à renforcer afin de cerner de façon globale, les changements induits par les actions entreprises.

#### **F. Appréciation de la durabilité**

Dans le cas de la composante 1 du PARP-OMD, l'alignement stratégique avec l'Effet 1 du Programme Pays du PNUD a permis son ancrage dans les politiques, les stratégies nationales. La composante représente l'outil d'opérationnalisation de l'axe 1 du programme du PNUD qui répond à la demande d'appui exprimée par le Gouvernement et les bénéficiaires.

Le programme a appuyé le Gouvernement à créer des structures et / ou renforcer celles qui existaient en matière de planification, de gestion, du suivi et de l'évaluation et de coordination de l'aide au développement, afin de créer les conditions d'une meilleure appropriation des actions de coopération pour le développement. A titre d'exemple, on peut citer la mise en place de la plateforme de coordination de l'aide et la plateforme pour le développement local ainsi que les comités de pilotage divers etc.

Le renforcement des capacités a été un levier important pour garantir la durabilité des résultats du programme au niveau technique. En effet, les partenaires nationaux ont bénéficié des formations sur les méthodologies de programmation pluriannuelle, la maîtrise

des outils de ciblage et de suivi des indicateurs de pauvreté etc. Le PARP-OMD a mis à disposition des équipes, l'information stratégique, les bonnes pratiques, les leçons apprises des processus aux niveaux national et international.

Toutefois, la mission relève que la pérennisation de ces résultats n'est pas garantie en raison de l'absence d'un mécanisme approprié de consolidation des acquis, de renforcement continu des capacités des bénéficiaires et des ressources nationales à prendre en charge les fonctionnements réguliers et efficaces des différentes structures.

### **G. Prise en compte du genre**

Concernant le genre, même si le document de programme n'a pas précisé des actions différenciées envers les femmes et les hommes, il n'en demeure pas moins que les femmes ont constitué la majorité des bénéficiaires surtout au niveau local. Dans les documents stratégiques élaborés et les études conduites, la différenciation pour une meilleure prise en compte du genre dans le ciblage des interventions, a été un élément fondamental (cartographie de développement humain, étude sur les opportunités d'emplois verts et la protection dans les métiers de gestion durable des ordures ménagères) etc.

Par ailleurs, le partage de l'expérience du Maroc sur la budgétisation sensible au genre soutenu par le programme, a permis l'inscription de cette question dans l'agenda du Gouvernement et du Parlement. Une feuille de route a été élaborée pour l'intégration de la dimension genre dans le budget public en Côte d'Ivoire et une coalition nationale mise en place pour porter l'initiative et conduire le plaidoyer conformément aux directives de cette feuille de route. Cette plateforme est composée des membres du Caucus des femmes parlementaires, des Ministères en charge de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, du Plan, de l'Economie et des Finances et du Budget, ainsi que de la société civile et des partenaires au développement dont le PNUD et ONUFEMMES.

Au niveau local, les femmes ont activement participé aux différents processus de planification locale dans les zones concernées.

A titre d'exemple de l'appropriation par les populations de ce processus d'implication des femmes à la prise de décision, on peut citer la participation active des jeunes et des femmes à l'élaboration des plans de développement locaux de la sous-préfecture d'Assinie et du village de Yacolidabouo. En effet, sur les 577 participants, 199 jeunes (34%) et 264 femmes (46%) ont contribué à la définition de la vision commune et à l'identification des actions prioritaires à mener d'ici 2016 pour le développement économique et social de leurs localités respectives.

Le constat a été aussi fait, que là où la majorité des bénéficiaires a été des femmes (existence d'association des femmes), le taux de pauvreté avait le plus reculé. Les actions menées par PARP-OMD à l'Ouest du pays où il y a eu beaucoup de violences faites aux femmes pendant la crise, les activités du programme ont grandement bénéficié aux femmes (promotion des besoins sociaux, outils, emplois...). Toutefois, la prise en compte du genre reste un défi à relever.

## **3.2.2. Analyse des résultats de la composante 2**

### **A. Pertinence et appropriation des interventions**

Les interventions de la composante 2 ont répondu à de réels besoins au niveau des communautés à savoir l'appui au développement d'activités génératrices de revenus et le renforcement de l'offre de services d'infrastructures communautaires de base. Cette adéquation aux besoins a été garantie par l'identification des besoins à travers les diagnostics participatifs, les études monographiques et les études préliminaires spécifiques. Relativement aux microprojets, la stratégie adoptée qui a consisté à responsabiliser les bénéficiaires dès le départ par le montage de leurs projets avec l'appui des structures d'accompagnement et la présentation desdits projets devant les comités locaux de sélection de projets, de même que le ciblage de projets existants, ont garanti que les ressources ne soient mobilisées que pour des besoins réellement ressentis. Cette forte adéquation aux besoins ajoutée à l'ancrage local du dispositif par l'implication des autorités locales a facilité l'appropriation des appuis par les bénéficiaires et les autres parties prenantes. Ainsi, dans toutes les zones d'intervention visitées par la mission d'évaluation, les bénéficiaires et les autorités locales ont exprimé une forte satisfaction par rapport aux appuis techniques et financiers réalisés par le programme.

## **B. Efficacité**

L'appréciation de l'efficacité de la mise en œuvre de la composante 2 a porté sur le niveau de réalisation des activités prévues et les résultats obtenus par rapports aux objectifs visés.

### **▪ Résultat 2.1 : Appui au développement d'activités génératrices de revenus (AGR)**

- *Les capacités techniques et financières des communautés locales et spécifiquement des femmes, des personnes déplacées internes à développer des activités génératrices de revenus ou de diversification des sources de revenus sont accrues.*

Pour la réalisation de ce produit, 04 activités ont été exécutées sur les 06 prévues. Ce sont : l'identification des besoins en renforcement de capacités des parties prenantes, la formation des bénéficiaires et autres parties prenantes, la réalisation des études monographiques et la consolidation de projets existants. L'alphabetisation des communautés bénéficiaires et principalement des femmes, n'a pas été réalisée parce que les bénéficiaires des projets n'avaient pas ce besoin selon les diagnostics de situation. Les études de marchés en vue de vérifier la viabilité et les débouchés de commercialisation des produits des microprojets identifiés n'ont pas été réalisées non plus. Néanmoins, il est ressorti des entretiens avec plusieurs groupes de bénéficiaires que le manque d'études de marché n'a pas été une contrainte pour la commercialisation des produits.

Dans l'ensemble, les activités réalisées ont permis de consolider les capacités techniques et financières de 62 projets communautaires. Par ailleurs, 8488 personnes dont 7978 femmes (94%) membres des organisations communautaires de base (OCB) ont été formées sur plusieurs modules : vie associative, gestion comptable et financière, comptabilité simplifiée, techniques de production dans diverses filières et techniques de commercialisation.

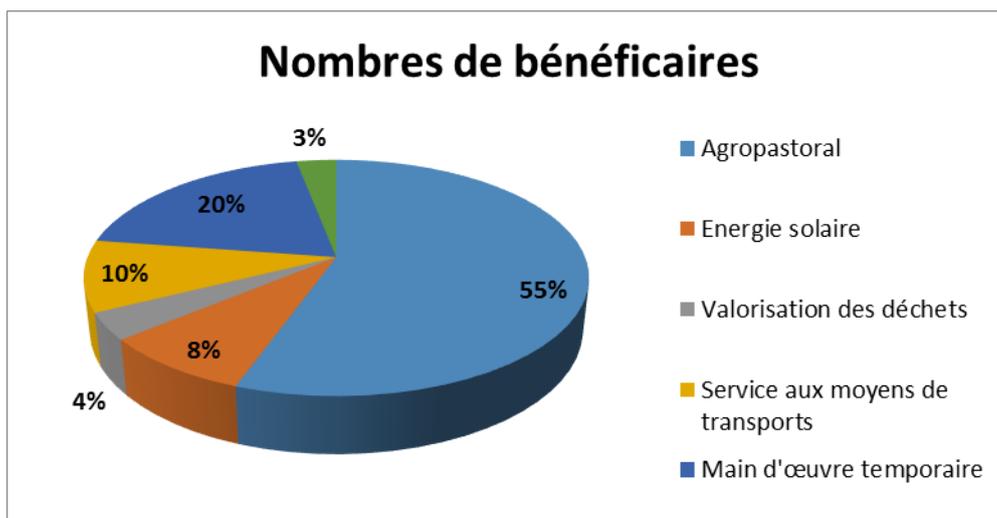
Les acquis au niveau de ce produit ont constitué un résultat d'entrée pour le produit 2.1.3 portant sur le financement des microprojets.

- *L'emploi des jeunes est renforcé*

Toutes les activités prévues au niveau de ce produit ont été réalisées. Ces actions ont permis entre autres de confirmer les projets de vie de 29 126 ex-combattants dont 70% ont opté pour l'auto-emploi (commerce, agriculture, transports, artisanat) et de cerner les besoins

spécifiques des jeunes dans les zones d'intervention. Par ailleurs, des études sectorielles ont permis d'identifier des opportunités dans des secteurs en développement comme l'énergie solaire. Néanmoins, il apparaît que les interventions du programme ont eu des résultats mitigés en termes de mise en activité effective des jeunes. En effet, seulement 1988 jeunes ont été insérés ou réinsérés dont 1600 ex-combattants et 388 jeunes issus des communautés, pour une cible de 5000 jeunes, soit un niveau de réalisation de l'ordre de 40%. Cette structure de résultats s'explique par le fait que les fonds mobilisés pour ce chapitre proviennent en grande partie des partenariats avec l'ADDR (fonds ivoiro-belges) et la CCSR (fonds de la Banque Africaine de Développement-BAD) et étaient destinés principalement à la réinsertion des ex-combattants. Le programme a mobilisé peu de ressources pour l'insertion des jeunes autres que les ex-combattants.

Le graphique ci-dessous indique la répartition des jeunes dans les différents métiers. Il en ressort que 55,4% ont été réinsérés dans l'agropastoral, le reste de l'effectif se répartissant entre la main d'œuvre occasionnelle, les métiers du bâtiment, de l'énergie solaire et des services aux moyens de transport.



- *Le financement d'activités économiques au profit des communautés bénéficiaires est réalisé*

La mise en œuvre du programme a été relativement efficace dans la réalisation de ce produit. En effet, les activités prévues ont été réalisées à 100% avec d'importants résultats présentés dans l'encadré 1 ci-dessous. Un acquis important du point de vue de l'équipe d'évaluation est le test de financement revolving qui a été réalisé à Hiré et Bocanda et qui, du fait de plusieurs similitudes entre les deux situations, autorise une analyse comparative :

- les deux dispositifs sont portés par des instances locales : le Comité de Développement Local à Hiré mis en place dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du PSD, et l'Office de Développement Economique et Social de Bocanda (ODESB), une initiative des communautés locales.

- les activités financées sont de même nature : petits services et commerce de divers produits ;
- les projets sont approuvés par un comité de crédit présidé par les autorités administratives locales ;
- les bénéficiaires ont été sensibilisés de la même façon sur la nécessité de rembourser pour que d'autres personnes de la communauté puissent en bénéficier.

Cependant, les résultats du revolving sont très différents. Alors qu'à Bocanda, le taux de remboursement est de 95%, et que certains bénéficiaires ont déjà bénéficié d'un deuxième tour, il est de 26% à Hiré où par ailleurs 25% des bénéficiaires refusent de rembourser selon les responsables du CDL.

A l'analyse, il ressort qu'à Hiré, des incertitudes pèsent sur l'existence du CDL qui porte le projet. En effet, le CDL n'a pas été vu comme une instance communautaire permanente mais comme une structure liée au financement de NEW CREST. Or il se trouve que dans le cadre de l'application du nouveau code minier, un « CDL minier » doit être mis en place au niveau préfectoral. Aussi, les bénéficiaires trouveraient légitime de ne pas rembourser les prêts à eux accordés puisque la structure qui gère ces prêts pourrait disparaître. A Bocanda par contre, le projet est porté par une structure associative née de la volonté de la communauté et qui bénéficie donc d'une forte appropriation par celles-ci. Cette structure est mue par une vision à long terme du développement du territoire. Ces caractéristiques de l'ODESB pourraient expliquer la réussite du dispositif de fonds revolving.

*Encadré 1 : Résultats des activités de financement de microprojets au profit des communautés.*

- 370 microprojets ont été financés dont 210 réalisés dans le cadre du plan de développement local de Hiré.
- 12 126 bénéficiaires ont été financés dont 9700 femmes (80%) et 2426 hommes (20%)
- 95% des bénéficiaires des projets financés poursuivent leurs activités 6 mois après leur insertion effective
- 70% des bénéficiaires de projets financés depuis 2012 sont encore en activité.
- Un dispositif de fonds revolving a été testé à Hiré et Bocanda et s'est montré viable à Bocanda
- 03 PDL ont été réalisés dont un mis en œuvre.
- 2 484 628 633 FCFA ont été mis à la disposition des bénéficiaires.

**Source : Matrice bilan validée par les responsables du programme**

- *L'encadrement et la facilitation sont assurés pour la diversification des activités par les communautés bénéficiaires*

Les activités prévues pour ce produit ont été réalisées et le dispositif de suivi a été mis en place comme prévu. Ce dispositif a reposé sur 15 structures d'encadrement, les unités

opérationnelles locales du PARP/OMD et les directions régionales du plan. La formation initiale des partenaires d'exécution à l'approche communautaire, ainsi que celle des OCB, des structures d'encadrement et des directions régionales du plan en suivi évaluation et gestion axée sur les résultats ont été des facteurs clé de succès, de même que les possibilités de partage d'expérience et de réflexion critique offertes par l'organisation des ateliers bilans. Le programme a procédé progressivement à la dévolution de ce dispositif au fur et à mesure que les bénéficiaires acquéraient la maîtrise de leurs activités dans les différentes zones. Cet encadrement a permis de consolider les projets et améliorer le niveau de commercialisation des productions. Ainsi par exemple, le chiffre d'affaires généré par la commercialisation des produits dans toute l'aire d'intervention du programme est passé de 51,2 en 2010 à 458 millions en 2011.

*Encadré 2: Réalisations au titre de l'encadrement et de la facilitation*

- **Encadrement**

- 15 partenariats établis avec des structures d'accompagnement pour encadrer les OCB jusqu'à fin 2011.

- **Appui à la commercialisation**

- 291 comités de commercialisation (7225 bénéficiaires) créés et leurs capacités techniques renforcées en vie associative, techniques de commercialisation et en gestion.
- 25 hangars de collecte et de groupage des produits agricoles ont été construits dans des villages centres.

- **Dispositif de suivi**

- Mécanisme de suivi opérationnel impliquant les structures d'encadrement et les OCB avec l'organisation de réunions bilans annuels pour le partage d'expériences.
- 3 ateliers bilan organisés en 2011, 2014 et 2016.
- Missions conjointes de suivi impliquant le programme, le MPD, les partenaires techniques et financiers (FONDATION DU GROUPE ATLANTIQUE, NEWCREST, CCSR).

- **Produits commercialisés**

- 310. 933 tonnes, tous produits agricoles confondus en 2010
- 685.059 tonnes, tous produits agricoles confondus en 2011

- **Revenus générés**

- Chiffre d'affaires générées en 2010 par les bénéficiaires : 51 225 645 FCFA
- Chiffre d'affaires générées en 2011 par les bénéficiaires : 458 009 700 FCFA

**Source : Matrice bilan validé par les responsables du programme**

## ▪ **Résultat 2.2 : Appui au développement de la micro-entreprise locale**

### ➤ *Les capacités des micro-entreprises au niveau local sont renforcées*

Ce volet de l'intervention du PARP/OMD n'a connu qu'un faible niveau de réalisation. En effet, 110 entreprises ont été identifiées dans la région de Bouaké et 03 partenariats ont été signés avec la CCI, la FIPME et l'APEXCI mais aucun appui concret n'a été donné à ces entreprises, ni de partenariats mis en place ou renforcés entre elles et les grandes entreprises privées.

### ➤ *Les capacités des collectivités territoriales pour l'élaboration de leurs stratégies de promotion de la micro-entreprise sont renforcées*

Aucune activité n'a été réalisée au titre de ce produit. Ainsi le PARP/OMD 2 n'a pas assuré l'appui nécessaire au développement de la micro-entreprise locale. Ce fait constitue une faiblesse dans la mise en œuvre en ce que selon la cohérence interne du programme, le développement de la micro-entreprise locale est un levier important pour fournir des débouchés pour les productions des microprojets et assurer l'accroissement durable des revenus des communautés. Au-delà des partenariats mis en place avec les faïtières et associations d'entreprises privées, un partenariat avec le Ministère de l'Entreprenariat National, de la Promotion des PME et de l'Artisanat (MENPPMEA) aurait été un appui important à la réalisation de ce produit.

## ▪ **Résultat 2.3 : Appui à l'accès à la micro finance**

### ➤ *Les capacités de mobilisation des ressources endogènes des communautés et bénéficiaires du programme en vue de susciter une épargne sont renforcées*

Les activités spécifiques à la réalisation de ce produit n'ont pas été exécutées faute de mobilisation des ressources nécessaires par le programme. Néanmoins, de façon indirecte, l'amélioration des revenus des bénéficiaires grâce au développement de microprojets viables est un facteur favorable pour le développement de l'épargne locale.

### ➤ *Les capacités des IMF à rendre des services appropriées aux populations sont renforcées*

Sur les 06 activités prévues au titre de ce produit, seulement 02 ont été réalisées, soit un taux de réalisation de l'ordre de 33%. Ces actions ont permis d'actualiser la stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI) et de renforcer les capacités de 60 responsables d'IMF sur les techniques de gouvernance. Le programme n'ayant pas pu mobiliser les ressources nécessaires prévues (50 millions /an), il n'a pas pu réaliser les autres activités.

### ➤ *Le suivi, le contrôle et la supervision des activités des institutions de micro finance sont améliorés*

Aucune activité n'a été réalisée pour ce produit.

Dans l'ensemble, le faible niveau d'activités réalisé par le programme au chapitre du résultat 2.3 n'a pas permis d'améliorer véritablement l'accès à la micro finance. Cela est une insuffisance en termes de cohérence de la mise en œuvre, dans la mesure où la consolidation de la micro finance locale devait améliorer l'accès aux ressources financières.

En effet, les appuis donnés aux communautés par le PARP/OMD leur ont permis de mettre en place des AGR viables que ces communautés cherchent maintenant à développer pour accroître leurs revenus. Il se trouve que le principal facteur limitant à ce niveau est la disponibilité de ressources financières. Dans toutes les zones d'intervention du programme que la mission a visitées, les bénéficiaires ont exprimé le besoin d'avoir accès à des ressources financières pour développer leurs activités.

- **Produit lié à l'effet CPAP 4 : l'accès durable à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement, aux services énergétiques est amélioré pour les populations, en particulier les enfants et les femmes**

➤ *L'offre de services d'infrastructures communautaires de base est accrue*

Relativement à la réalisation de ce produit, toutes les activités prévues ont été exécutées, portant sur la construction ou la réhabilitation des infrastructures communautaires et le renforcement de la capacité de gestion de celles-ci par les communautés. Les réalisations faites par le PARP/OMD sont retracées dans l'encadré 4 ci-dessous. Ces réalisations ont permis d'accroître ou de consolider l'offre d'infrastructures communautaires existante.

*Encadré 3 : Réalisations relatives à l'offre de services d'infrastructures communautaires*

- **Accès à l'eau potable**

- 69 pompes hydrauliques villageoises ont été réhabilitées dans la région du Gbêkê et de Duékoué;
- 10 puits améliorés ont été construits dans les villages de l'axe Duékoué-Zouan-Houien;
- 100 puits ont été purifiés à Duékoué;
- 69 COGES de pompes ont eu leurs capacités renforcées dans la région du Gêkê et de Duékoué, et sont tenues exclusivement par les femmes ;
- 91 526 bénéficiaires des régions de la vallée du Bandama et de Duékoué ont eu leur accès à l'eau potable amélioré.

- **Accès à l'éducation**

- 03 classes construites au Collège moderne de Hiré ;
- 08 écoles primaires ont été réhabilitées dans les zones Centre, Nord et Ouest ;
- 09 COGES Education ont été redynamisés.

- **Accès aux services de santé**

- 01 Centre de santé urbain (CS) comprenant 01 dispensaire, 01 maternité, 01 laboratoire et 01 service de consultation néonatale et de planning familial a été construit à Hiré ;
- 02 centres de santé communautaires ont été réhabilités et équipés de sources d'énergie durable ;
- 04 centres de santé et maternités ont été réhabilités dans les zones Centre, Nord et Ouest ayant reçu des ex-combattants ;
- 07 COGES Santé ont été redynamisés dans les zones d'intervention.

- **Accès à l'éducation féminine**

- 01 IFEF réhabilitée à Hiré pour une capacité d'accueil de 60 filles.

- **Accès aux loisirs**

- 02 centres de loisirs construits ;
- 02 radios Communautaires installées à Hiré et Guiglo.

### **C. Efficience**

Plusieurs aspects positifs sont à souligner relativement à l'efficience de la mise en œuvre de la composante 2 du PARP/OMD. Le ciblage de microprojets déjà existants et le dispositif de sélection rigoureuse de ceux à financer a accru les chances de réussite et donc d'une meilleure valorisation des ressources déployées. La mise en place des fonds revolving dans les deux sites pilotes ont accru l'efficience du programme par le fait que la rotation des fonds a permis de toucher plus de bénéficiaires. Cependant, la mission a identifié des points de faiblesses en termes d'efficience.

La mobilisation insuffisante des ressources prévues n'a pas permis de réaliser les activités relatives à l'appui au développement de la micro entreprise au niveau local, ni celui relatif au développement de la micro finance. Par ailleurs, le manque de renouvellement du personnel démissionnaire (responsable du S&E et 02 responsables d'unités opérationnelles), en réduisant la capacité de suivi et évaluation, a été une source de manque d'efficience. En outre, la dispersion des zones d'intervention en spots sur l'ensemble du territoire a rendu l'intervention extensive alors que la complexité inhérente au caractère multidimensionnel de la lutte contre la pauvreté milite plutôt en faveur d'une démarche intensive (plus concentrée) pour un impact plus important. Concernant la mise en œuvre du partenariat entre le PNUD et la Cellule de Coordination, de Suivi et de Réinsertion (CCSR) relatif à la réinsertion de 1500 ex-combattants dans l'économie verte, l'acquisition de 280 compacteurs, 280 broyeurs et 280 balances alors que seulement 73 bénéficiaires sur 630 prévus ont été installés et que seulement 10 kiosques à déchets sur 210 prévus ont été confectionnés et que par ailleurs aucune unité de tri et de conditionnement des déchets n'a été installée, est problématique en terme d'efficience.

### **D. Effets et impacts**

#### ▪ *Effets*

En termes d'effets, il ressort clairement que la mise en œuvre du PARP/OMD 2 a entraîné des changements notables en termes de développement des compétences de production, d'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations vulnérables (jeunes, femmes et PDI) et des communautés, et également de leur accès aux infrastructures communautaires de base dans les zones touchées.

En effet, l'intense activité de renforcement des capacités déployée par le programme a permis de développer les compétences des communautés dans plusieurs domaines : agriculture, élevage, organisation associative, comptabilité simplifiée. Ces capacités acquises constituent désormais un important capital dans ces communautés. Par ailleurs, la consolidation de 62 projets communautaires et 308 microprojets individuels a permis d'accroître les revenus et d'améliorer les conditions de vie de quelques 12 126 bénéficiaires directs dont 9700 femmes et 1988 jeunes. Relativement aux personnes déplacées internes, le projet de "Sauvegarde du capital agricole et d'appui au retour des populations déplacées dans leur localité d'origine" des départements de Zouan-Hounien, Danané et Toulepleu, a effectivement permis de bâtir une capacité de production rizicole dans cette région par la mise en place d'un système intégré de production de semences et de production de paddy, source de sécurité alimentaire et de revenus. L'encadré 4 donne des cas illustrant concrètement l'amélioration des revenus des bénéficiaires.

#### *Encadré 4 : Cas illustrant l'amélioration des revenus des bénéficiaires*

##### *Cas 1 : Amélioration des revenus de 55 jeunes tisserands à Bouaké*

Il s'agit de jeunes tisserands qui avaient perdu leurs capitaux de production de pagnes et qui travaillaient pour des tierces personnes qui finançaient la production et les rémunéraient peu. Le PARP/OMD 2 les a organisés en association, formés en vie associative et en comptabilité simplifiée, équipés en ateliers individuels et dotés de fournitures et de petits matériels. En un an (2010-2011), ils ont produits 1300 pagnes pour un chiffre d'affaires de 13 millions de FCFA. Aujourd'hui, ils réalisent le même rythme de production, et selon leurs témoignages ils n'ont aucune difficulté à écouler leur production. Ils sont désormais propriétaires chacun de son capital de production, et ont assez de revenus pour assumer leurs responsabilités familiales. Ils viennent d'acquérir un terrain de 4 ha pour la construction d'un atelier commun.

##### *Cas 2 : Amélioration des revenus de 16 femmes de l'Association Wobewognon de Korhogo*

Cette association de 16 femmes (jeunes et âgées) exerce dans la production de savon de type médicinal à base d'huile de graines de Neem. Exerçant depuis 1996, elles avaient perdu en grande partie leur capacité de production par le pillage de leurs équipements et le vol de leurs économies lors de la crise de 2002. En 2010 le PARP/OMD a renforcé leurs capacités de production par la formation en vie associative, en comptabilité simplifiée et par la mise à disposition d'équipements. Avant cet appui, leur production était de l'ordre de 400 savons par mois quelle vendaient difficilement. Suite à l'appui elles, ont réalisé des pics de production de 4000 savons par mois soit une amélioration de 10 fois. Leur chiffre d'affaires moyen a été de 11,2 millions, de 2011 à 2013 pour une moyenne de production de 33 000 savons par an. Néanmoins leur production a baissé suite à leur délocalisation forcée et au vol de leur broyeuse. Le témoignage de Mme SORO Madjoumana Epse YEO présidente de l'association : « *avant l'appui du programme certaines femmes pouvaient à peine s'acheter des sandales. Maintenant elles se sont achetées des motos, elles arrivent à scolariser leurs enfants et à s'offrir des pagnes* »

##### *Cas 3 : Amélioration des revenus de Mme Assita DIABY de l'OCB Lanaya de Bocanda.*

Productrice de jus divers et de produits laitiers, elle a reçu un prêt de 500 000 CFA dans le cadre des fonds revolving mis en place à Bocanda. Cela lui a permis de doubler sa capacité de production passant de 50 kg/semaine de sucre transformé à 125 kg/semaine. La rentabilité du projet lui a permis de rembourser rapidement le prêt en deux tranches et elle envisage de passer au stade semi-industriel à présent.

Concernant l'accès durable aux services sociaux de base, les réalisations faites par le programme ont permis d'améliorer l'accès à l'eau potable de façon durable pour quelques 91 526 bénéficiaires des régions de la vallée du Bandama et de Duékoué. L'accès aux soins

de santé a été amélioré pour quelques 130 000 personnes dans les régions du Nord, du Centre, de l'Ouest, de l'Est et du Sud. Par ailleurs, l'offre de capacités d'accueil a été accrue dans le primaire et le secondaire dans les régions Centre, Nord et Ouest. Concernant l'accès aux autres services communautaires, les actions du programme ont permis d'améliorer les conditions de formation des jeunes filles à Hiré et le niveau de la communication communautaire à Hiré et Guiglo grâce aux radios locales installées qui constituent par ailleurs des outils de cohésion sociale.

#### ▪ *Impacts*

Si l'on envisage les impacts comme les changements à long terme induits par l'intervention au niveau de l'ensemble de la communauté ciblée, ils ne sont perceptibles pour le moment que dans la région de l'ouest, dans les départements de Zouan Hounien et Toulepleu qui ont bénéficié d'actions continues de lutte contre la pauvreté depuis 2004 (ALPC puis PARP/OMD 2). En effet, les appuis du PARP/OMD 2 à la suite du projet ALPC, ont permis un développement durable de la riziculture de bas-fonds à l'échelle départementale alors qu'avant, les populations avaient des réticences culturelles par rapport au travail dans les bas-fonds. Aujourd'hui, les actions de lutte contre la pauvreté ont fait émerger la COPAFAN (Coopérative de Production Agricole Famille Nazareth) dont les activités ont permis de mettre en place un système intégré et durable de production de semences et de paddy qui tout en étant source de sécurité alimentaire, constitue une source durable de revenus pour les populations.

#### **E. Contribution au renforcement des capacités**

Le renforcement des capacités a été l'une des forces de la mise en œuvre du PARP/OMD 2. Il a touché 8488 bénéficiaires dont 7978 femmes (94%) et 62 OCB. Qualitativement, il s'est opéré selon une approche relativement complète touchant aussi bien les individus que les organisations communautaires de base et les institutions partenaires. Au niveau individuel, les appuis ont visé le développement des compétences de production et de gestion. Concernant les OCB, les actions ont porté sur le développement des capacités organisationnelles, de gestion et de commercialisation. Par ailleurs, les appuis ont permis de consolider les COGES Santé et Education en matière de gestion des équipements communautaires. Au niveau des structures d'encadrement et des institutions décentralisées et administratives, les appuis ont porté sur la capacité à encadrer et faire le suivi-évaluation des actions de développement communautaire, créant ainsi un contexte institutionnel favorable au développement au niveau local. Les effets de ces renforcements des capacités sont notables à plusieurs niveaux :

- autonomisation des bénéficiaires individuels qui ont aujourd'hui la maîtrise de leurs activités et cherchent à les développer et à les diversifier;
- autonomisation des OCB dont plusieurs connaissent une dynamique de croissance par l'intégration de nouveaux membres. Par ailleurs, certaines sont en phase de démultiplication du savoir-faire technique reçu en formant des personnes extérieures aux techniques de production. C'est le cas de la FESAAP (Femmes Solidaires pour l'Action et l'Autopromotion) de Dabou qui a déjà formé plusieurs personnes aux techniques de production de champignons pleurote. En outre, cette OCB a tissé un partenariat avec des chercheurs en biologie de l'Université Félix Houphouët Boigny de

Cocody qui les accompagnent dans l'amélioration des techniques de production. Ce partenariat leur a déjà permis de réduire le temps d'incubation avant la mise en production. Elle envisage à présent de mettre en place une production de semences.

- autonomisation des systèmes mis en place à l'image du dispositif de fonds revolving de Bocanda qui non seulement a une dynamique interne de développement organisationnel par la mise en place de procédures formalisées, mais vise désormais à étendre ses activités à l'échelle départementale pour plus d'impact.

## **F. Appréciation de la durabilité**

L'appréciation de la durabilité des acquis a été faite relativement aux institutions locales et aux bénéficiaires.

Au niveau local, l'absence d'élaboration des plans de développement local par les collectivités fait que les actions ne se sont pas inscrites dans un cadre formalisé de développement local en dehors de Bocanda et Hiré. Aussi, la durabilité institutionnelle des résultats n'est pas garantie. En effet, malgré l'implication des autorités locales, l'absence d'un cadre formalisé et pérenne d'appropriation des acquis avec la possibilité de les amplifier par des initiatives fondées sur des ressources endogènes reste une faiblesse pour la pérennisation.

Au niveau des bénéficiaires et des communautés, le niveau élevé d'appropriation des actions et le fort développement des capacités techniques, de commercialisation et de gestion par le PARP/OMD sont véritablement un gage de durabilité tant au niveau des AGR que des infrastructures scolaires et sanitaires. Néanmoins, le faible accès des communautés à des sources de financement adaptés (IMF) constitue un risque pour la pérennisation et le développement des AGR. Par ailleurs, relativement aux infrastructures communautaires, le manque de moyens au niveau des services étatiques déconcentrés (directions locales de l'Hydraulique Humaine, de la santé et de l'éducation) et le manque de capacités de supervision par les collectivités faute de moyens conséquents constituent un risque pour la pérennité et la performance des COGES.

## **G. Prise en compte du genre**

La mise en œuvre de la composante 2 a bien pris en compte les aspects du genre en ciblant différentes catégories de personnes vulnérables. Les actions ont fortement bénéficié aux femmes qui représentent 94% des effectifs ayant reçu des renforcements de capacités et 80% des bénéficiaires de microprojets. Par ailleurs, la position des femmes a été renforcée légitimement en ce qui concerne la gestion des infrastructures d'hydrauliques villageoises par leur responsabilisation dans les comités de gestion des pompes villageoises. La prise en compte du groupe spécifique des ex-combattants a été pertinente malgré la faiblesse des effectifs traités. Cependant, en raison de l'insuffisance des financements disponibles, les efforts du programme ont été faibles par rapport aux jeunes civils étant donné l'ampleur des besoins en matière d'insertion socioéconomique de cette catégorie.

### **3.3. Appréciation de la gestion du programme dans son ensemble**

#### **3.3.1. Organisation, gestion administrative et financière**

##### **▪ Dispositif organisationnel de mise en œuvre**

Le dispositif organisationnel de mise en œuvre et de pilotage prévu a été mis en place de façon partielle.

Le Comité National de pilotage a été mis en place et a tenu sa première réunion en août 2011. Il s'est par la suite réuni deux fois en 2012, 2013, et une fois en 2015 (point fait sur la base des rapports mis à la disposition de la mission). Ces rencontres qui ont régulièrement mobilisé l'ensemble des membres statutaires du comité et parfois des partenaires de mise en œuvre ont permis au comité de veiller à la pertinence des actions menées avec les orientations du Gouvernement et du PNUD en prenant en compte par exemple le contexte de l'après crise postélectorale en 2011 et la réorientation des objectifs du programme à la fin de la première phase (2013) pour mieux l'aligner sur le PND. Par ailleurs, les plans de travail et les rapports annuels ont été régulièrement présentés au Comité National de pilotage qui les a validés lors de ses réunions. Enfin, les rapports du Comité indiquent plusieurs recommandations relatives à la conduite des interventions du programme pour en garantir les résultats ; à la mobilisation des parties prenantes et des ressources additionnelles et à l'appropriation du programme par les parties nationales.

Les comités techniques prévus pour assurer le suivi de la mise en œuvre de chaque composante n'ont pas été mis en place. Le pilotage du projet a reposé donc seulement sur les appréciations directes du Comité National de Pilotage.

Au niveau opérationnel, les comités locaux de sélection des microprojets présidés par les préfets ont été mis en place dans les cinq zones d'interventions du PARP-OMD et ont tenu régulièrement les séances d'analyse et de sélection des projets à Guiglo, Bouaké, Korhogo, Bondoukou et Abidjan.

- ***Gestion administrative***

Au niveau de la gestion administrative, la modalité de mise en œuvre du PARP-OMD prévue est celle de l'exécution nationale (NEX/NIM) avec la Direction Nationale assurée par la Direction Générale du Plan du MEMPD. Néanmoins cette modalité n'a pas été pleinement exécutée pour plusieurs raisons. D'une part, l'ancrage technique de la Direction Nationale a connu des variations durant la mise en œuvre du programme passant de la DGP au Cabinet. D'autre part, la réorganisation du MEMPD en 2011 a perturbé l'ancrage de la composante 1 avec la disparition de la Direction du développement chargé de conduire la réalisation de la sous-composante 1. A cela se sont ajoutées les perturbations liées au passage du DSRP au PND. En outre, le programme a connu plusieurs changements de Directeur National. Toute cette instabilité institutionnelle a fragilisé la prise en main du programme dans son ensemble par le MEMPD limitant ainsi son appropriation. Toutefois il faut noter la volonté exprimée des nouvelles autorités ministérielles de capitaliser les acquis et prendre les interventions futures.

- ***Analyse de la gestion financière***

- *Le budget cumulé du programme*

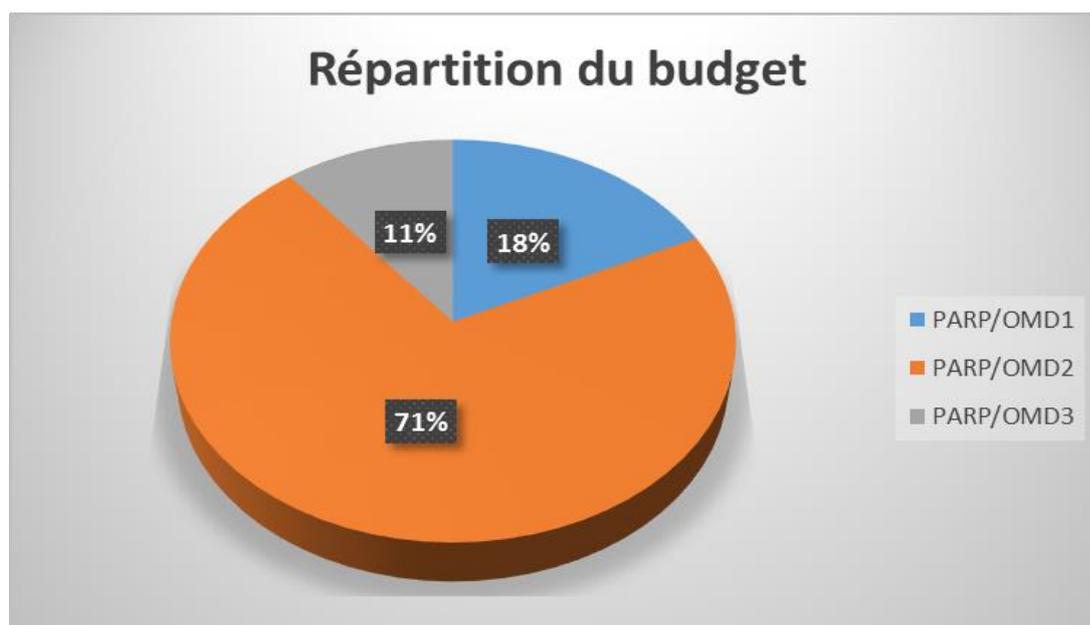
Le budget global du programme tel que décliné dans le document de projet est de 17,8 millions USD pour la période de 2009 à 2013. Au 07 Novembre 2016, les données budgétaires cumulées sont indiquées dans le tableau 3 ci-après.

Le budget cumulé du programme au 1<sup>er</sup> septembre 2016 est de 18,5 millions, dépassant les prévisions initiales de 17,8 millions USD.

La composante 2 du PARP OMD représente 71% des montants budgétisés pour la mise en œuvre du programme, contre 18% pour la composante 1 et 11% pour la composante 3. Il faut rappeler que cette évaluation ne couvre pas la composante 3.

**Tableau 3 : Budget cumulé du programme au 07 Novembre 2016.**

COMPOSANTE	Données (2009-2016)	
	Budget	
PARP OMD1	3 307 082	18%
PARP OMD 2	13 263 277	71%
PARP OMD 3	1 984 640	11%
<b>Total</b>	<b>18 554 999</b>	<b>100%</b>



➤ *Le taux d'exécution du budget*

Le budget cumulé de la composante 1 est de 3,3 millions USD. Les dépenses cumulées au 07 Novembre 2016 sont de 2,8 millions USD soit un taux d'exécution de 85% cf tableau 4. Néanmoins, il faut noter que le budget 2016 représente 30% du budget global et que l'exécution de ce reliquat au 31 décembre 2016 devrait augmenter le taux d'exécution global de la composante 1.

Le budget de la composante 2 représente 71% du budget cumulé global soit un montant de 13,26 millions USD. Les dépenses totales au 07 Novembre 2016 sont de 12,38 millions USD soit un taux d'exécution de 93% cf. tableau 5.

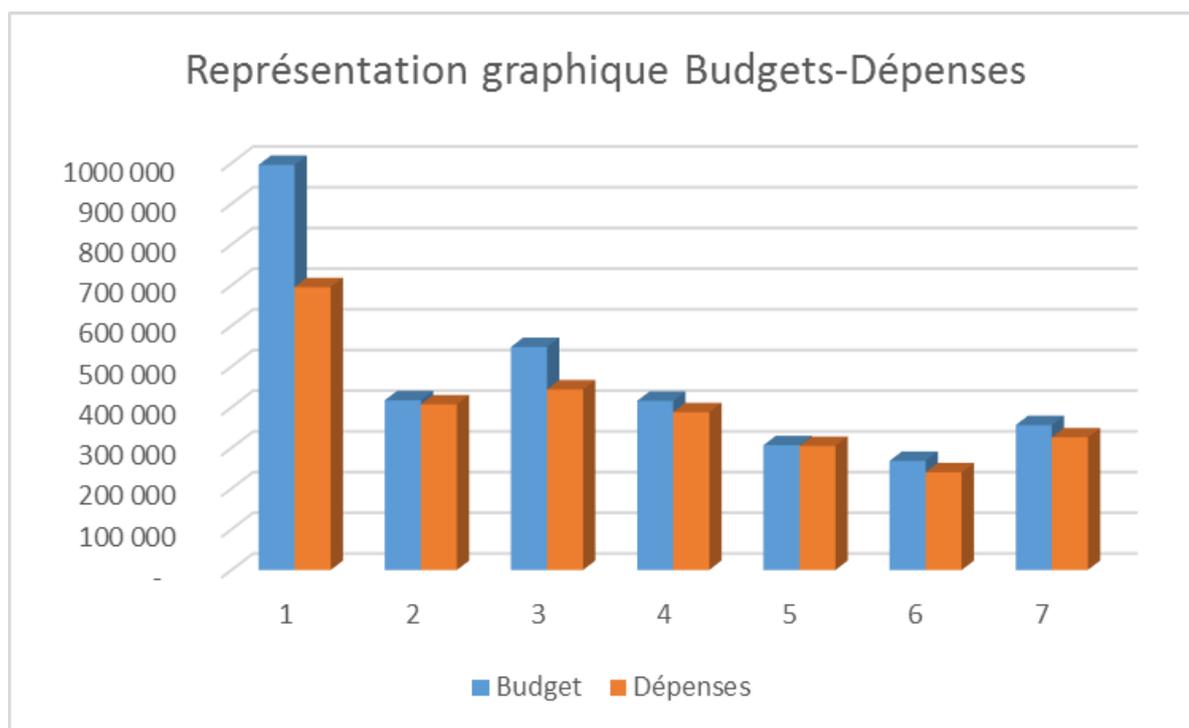
**Tableau 4: Données de l'exécution financière de la composante 1 du PARP/OMD**

		Année	Budget	Dépenses	Taux d'exécution
72205	PARP/OMD1:Appui Institutionnel	2016	995 619	695 168	70%
72205	PARP/OMD1:Appui Institutionnel	2015	417 000	406 949	98%
72205	PARP/OMD1:Appui Institutionnel	2014	548 247	443 650	81%
72205	PARP/OMD1:Appui Institutionnel	2013	415 599	387 805	93%
72205	PARP/OMD1:Appui Institutionnel	2012	306 617	304 815	99%
72205	PARP/OMD1:Appui Institutionnel	2011	268 000	240 000	90%
72205	PARP/OMD1:Appui Institutionnel	2010	356 000	326 000	92%

<b>3 307 082</b>	<b>2 804 387</b>	<b>85%</b>
------------------	------------------	------------

**Project Award 00058208**

Source Intranet : Atlas AAA report du 07 Novembre 2016.



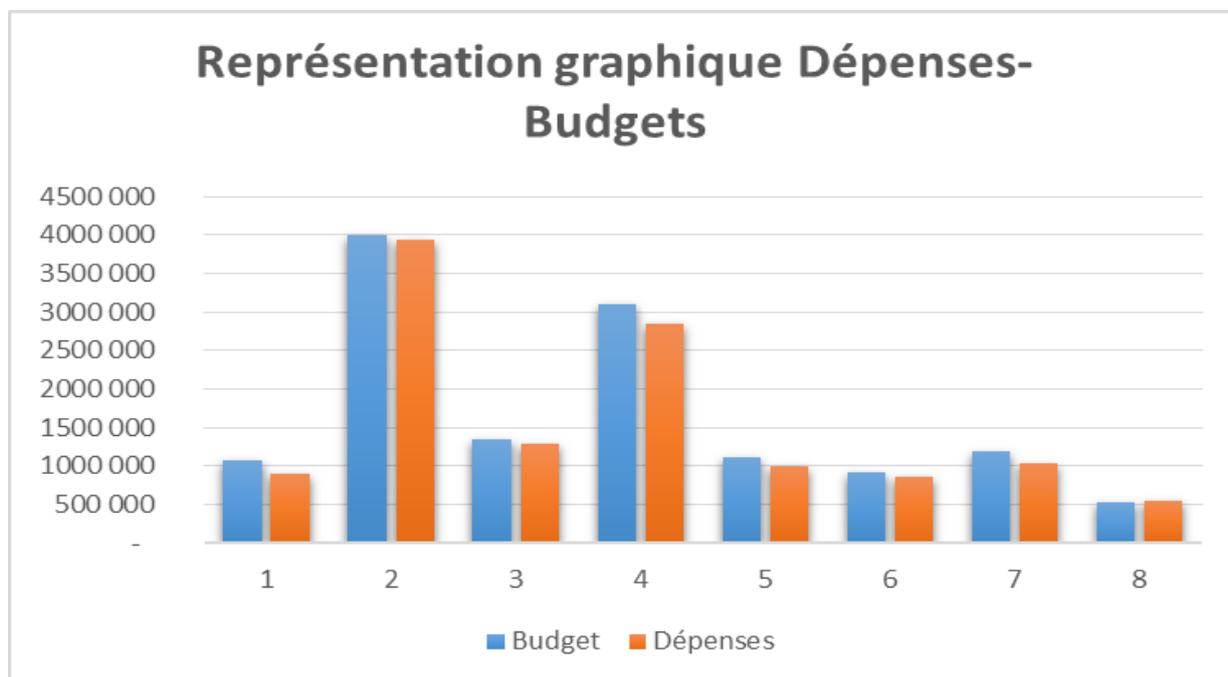
**Tableau 5 : Données d'exécution de la composante 2 du PARP/OMD**

Project Award 00058208

Output	Description	Année fiscale	Budget	Dépenses	Taux d'exécution
72234	PARP/OMD2:Appui Communautés	2016	1 079 242	899 804	83%
72234	PARP/OMD2:Appui Communautés	2015	3 999 568	3 937 137	98%
72234	PARP/OMD2:Appui Communautés	2014	1 350 074	1 282 427	95%
72234	PARP/OMD2:Appui Communautés	2013	3 088 812	2 845 471	92%
72234	PARP/OMD2:Appui Communautés	2012	1 106 581	994 599	90%
72234	PARP/OMD2:Appui Communautés	2011	913 000	851 000	93%
72234	PARP/OMD2:Appui Communautés	2010	1 192 000	1 033 000	87%
72234	PARP/OMD2:Appui Communautés	2009	534 000	537 000	101%

<b>13 263 277</b>	<b>12 380 438</b>	<b>93%</b>
-------------------	-------------------	------------

Source Intranet : Atlas AAA report du 07 Novembre 2016

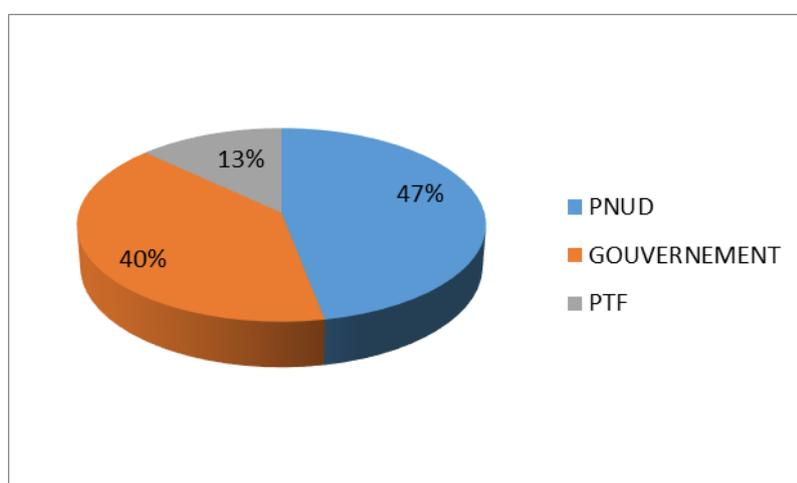


➤ *Les Sources de financement*

La mise en œuvre du programme a nécessité la mobilisation des ressources propres du PNUD et des ressources auprès de plusieurs donateurs.

Les ressources propres du PNUD représentent la principale source de financement du programme (soit 47% des montants mobilisés). Le gouvernement ivoirien est le second contributeur avec un financement représentant 40% du volume total des contributions reçues ; les 13% restants représentent les contributions reçues du secteur privé (Secteur Minier), de l'Union Européenne, de la Banque Africaine de Développement et de deux agences du Système des nations unies (le FIDA et ONUSIDA).

Sources de financement du budget global



Relativement au financement de la composante 1, les ressources propres du PNUD représentent 78% des ressources utilisées. Les 22% restants ont été fournis par la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, ONUSIDA et le Gouvernement. Le montant du financement réel du PNUD dans le cadre de la mise en œuvre des activités de cette composante est de 2,6 millions de USD contre 1,1 millions de USD attendus, soit un écart positif de 1,5 millions de USD. Les ressources attendues des autres donateurs dans le document de projet étaient de 0,6 millions USD et les ressources mobilisées sont d'un montant de 0,7 millions USD. Les objectifs de mobilisation de ressources ont donc été atteints pour cette composante.

Concernant la composante 2, les ressources propres du PNUD représentant 33% des financements mobilisés, les 67% restants ayant été fournis par le secteur privé, le Gouvernement et des fonds internationaux (FIDA, FISDES et FIBD). Les objectifs de mobilisation des ressources du PARP OMD 2 ont été globalement atteints. En effet, sur les 8,2 millions attendus des autres donateurs dans le document de programme de 2009 à 2013, 8,3 millions ont été mobilisés entre 2009 et 2016.

### **3.3.2. Suivi-évaluation, pilotage et communication**

#### **▪ *Suivi-évaluation et pilotage***

Bien que le document de programme ait donné des orientations claires pour la mise en place d'un système de S&E axé sur les résultats pour le programme, il ressort de la pratique que le système de S&E n'a pas été développé dans les dimensions prévues alors que la complexité des interventions et la nécessité de démontrer les effets et les impacts rendaient cela nécessaire. Le manque de recrutement de l'Expert national chargé du S&E interne et le manque d'un soutien approprié par le système de S&E du PNUD ont constitué une limite en cela. L'absence de formalisation d'un système de S&E opérationnel a fait que la conduite du programme s'est faite avec plusieurs points à améliorer:

- Dans la pratique, le cadre de résultats initial aurait dû être consolidé suite aux diagnostics et études initiales pour intégrer les niveaux de référence des indicateurs et définir les cibles manquantes. Cette consolidation aurait pris formellement en compte les nouvelles priorités gouvernementales ainsi que celles du PNUD apparues suite à la crise postélectorale de 2011 de même que l'option de faire exécuter la sous-composante 3 de la composante 2 par d'autres projets. Cela aurait permis de dresser un cadre référentiel clair pour la mise en œuvre du PARP/OMD. Au lieu de cette révision, c'est plutôt le cadre de résultats du CPAP qui a été utilisé à partir 2011 (cf. rapports annuels 2011, 2012, 2013) pour rendre compte des résultats de la mise en œuvre du programme alors qu'il s'agit d'un niveau de planification différent.
- Suite à l'évaluation de la phase 2009-2013 il a été recommandé de proroger le programme jusqu'en 2015 en l'alignant sur l'UNDAF révisé et sur le PND 2012-2015. Cette recommandation supposait une révision du cadre de résultats du programme capitalisant clairement les acquis de la première phase et intégrant les nouvelles orientations stratégiques nationales (Gouvernement et PNUD). Cela n'a pas été réalisé et la mise en œuvre du programme s'est poursuivie en utilisant le cadre de résultats du CPAP comme cadre de référence du PARP/OMD 2 (cf. rapports annuels 2013 et 2014). La conséquence en est que des nouveaux produits apparaissent dans

les différents rapports et d'autres anciens produits semblent avoir été reformulés sans que l'on puisse saisir clairement la logique qui a fondé ces changements.

- L'évaluation prévue au terme de la phase 1 de démarrage et de mise en place des outils à 18 mois n'a pas été réalisée.

Malgré ces insuffisances, il ressort que des efforts ont été faits en termes de suivi et de pilotage du programme par les différentes parties prenantes à la mise en œuvre comme l'attestent les rapports disponibles.

La coordination du programme a assuré des missions de supervision régulières au niveau du terrain. Elle a organisé régulièrement des ateliers bilan annuels qui ont permis à l'équipe du PARP/OMD 2, aux représentants des OCB et aux structures d'accompagnement de mener la réflexion critique et de faire le partage d'expériences. Elle a par ailleurs élaboré des rapports annuels réguliers pour rendre compte des activités et des réalisations.

Les unités opérationnelles de terrain bien que réduites à deux à un moment donné ont assuré le suivi et l'encadrement de près des structures d'accompagnement des OCB pour garantir la qualité de leurs prestations.

Les chargés de programme du PNUD ont effectué plusieurs missions conjointes avec la coordination du programme et parfois avec d'autres partenaires au développement. Par ailleurs, ils ont apporté les appuis nécessaires pour la résolution des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre.

Le comité national de pilotage a joué son rôle avec l'apport effectif de l'ensemble de ses membres, en tenant cinq comités sur toute la durée du programme et en faisant des recommandations pertinentes sur plusieurs points dont les ajustements du PARP/OMD aux priorités du moment, les conditions d'une meilleure appropriation du programme par les parties prenantes, etc. Le dernier comité de pilotage a recommandé la tenue de la présente mission d'évaluation. Le niveau de performance réalisé dans la mise en œuvre du PARP/OMD est à mettre à l'actif de cette mobilisation des différentes parties prenantes.

#### ▪ **Communication**

Plusieurs actions de communication ont été réalisées durant la mise en œuvre du programme. La promotion du PARP/OMD a été faite au démarrage avec un lancement officiel le 22 juin 2009 à Abidjan. Des ateliers régionaux de présentation du PARP/OMD ont été organisés dans les régions ciblées pour informer largement les populations sur les opportunités d'appui du programme. Des dépliants de présentation du programme ont été confectionnés et diffusés. Pendant la phase de mise en œuvre, deux films institutionnels de 26 minutes et 12 minutes ont été réalisés et diffusés sur la RTI 1<sup>ère</sup> Chaîne.

Par ailleurs, Les activités menées par le programme ont été largement portées à l'attention du grand public à travers la diffusion de 06 articles et 07 reportages vidéo sur les projets à succès dans la presse écrite (Fraternité-Matin, Notre voie, Nord-Sud,) et audiovisuelle (ONUCI-FM, Radio Côte d'Ivoire et la RTI 1<sup>ère</sup> chaîne). Pour ces actions de communication, le PARP/OMD a bénéficié de l'appui du service de communication du PNUD. Néanmoins, il ressort que l'insuffisance des ressources allouées à la communication n'a pas permis de mettre en œuvre une stratégie de communication pour une approche plus systématique. Cette faiblesse a été perçue par les partenaires privés du Programme (NEW CREST et FGA)

qui estiment que la communication du programme n'a pas été à la hauteur de leurs attentes.

### **3.3.3. Partenariats et mobilisation des ressources financières**

#### ▪ *Partenariats*

Au niveau institutionnel, un partenariat fructueux a été noué avec la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement. Concernant cette dernière, ce partenariat a été renforcé pendant la période post-électorale dans le cadre du programme de réhabilitation communautaire. Cette collaboration pourrait fournir des pistes de partenariats futurs dans le cadre du document stratégie pays de la BAD avec la Côte d'Ivoire 2013-2017. En outre, les projets de renforcement des finances publiques prévoient un appui au Ministère du Plan et du Développement pour aider le volet programmation, le suivi des investissements et le renforcement des capacités en suivi-évaluation qui sont tous des domaines de collaboration à explorer.

Par ailleurs, le programme a établi une bonne collaboration avec plusieurs ministères dont le Ministère des affaires étrangères, le Ministère du Budget, le Ministère de l'Economie et des finances et avec les faitières des collectivités territoriales, de même qu'avec le secteur privé.

Sur le plan opérationnel, la démarche adoptée par le programme a aussi mis l'accent sur la recherche et l'établissement de coopération avec des partenaires de mise en œuvre des actions ou/et d'appui à la mobilisation de ressources additionnelles. Ainsi, en plus du partenariat qui lie le programme au FIDA depuis 2008, pour la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Petits Producteurs Maraîchers des régions de Savane (PPMS), le programme a signé un accord avec la Fondation du Groupe Atlantique pour la réhabilitation d'infrastructures communautaires. Dans cette même optique, le programme a développé une synergie d'action avec la FIPME (Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises), la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) et l'APEX-CI (Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire), dans le cadre des actions de redynamisation et de développement de la micro entreprise au niveau local et la FAO pour la mise en œuvre du projet d'appui à des organisations communautaires du Bas Sassandra intervenant dans la production et la transformation des produits agricoles, la Fondation du Groupe Atlantique pour la réhabilitation d'infrastructures communautaires.

#### ▪ *Mobilisation des ressources*

La mise en œuvre du PARP/OMD a été efficiente et efficace au niveau de la mobilisation des ressources pendant la période concernée. Au total, un montant global de 9 831 175 USD a été mobilisé auprès de plusieurs partenaires.

Les principaux financements enregistrés pour la mise en œuvre des activités de la composante 1 ont été reçus de la Banque Africaine de Développement, de l'Union Européenne, de l'ONUSIDA et du Gouvernement, pour un montant total de 746 166 USD soit 7,6% des ressources mobilisées.

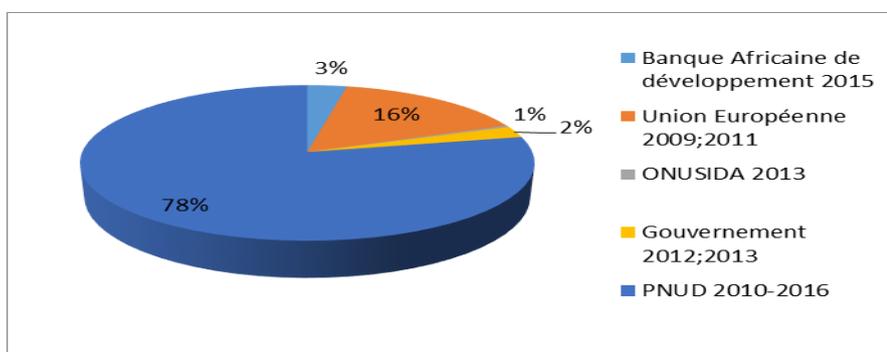
Concernant la composante 2, un montant global de 9 084 991 USD a été mobilisé à travers plusieurs partenariats : secteur privé (NEW CREST et Fondation du Groupe Atlantique), entités publiques (ADDR et CSCR), Fonds internationaux (FIDA, FISDES, FIBD).

Cependant, ces ressources n'ont pas permis de répondre à toutes les attentes. Les tableaux 6 et 7 ci-après fournissent des indications sur les ressources mobilisées par composante et par partenaire.

**Tableau 6 : Ressources mobilisées pour la Composante 1**

Partenaires	Montants alloués USD	Sources de financement
Banque Africaine de Développement	110 619	Banque Africaine de Développement
Union Européenne	542 515	Union Européenne
ONUSIDA	12 411	ONUSIDA
Gouvernement	80 621	Gouvernement
<b>TOTAL</b>	<b>746 166</b>	

Sources : Service financier PNUD

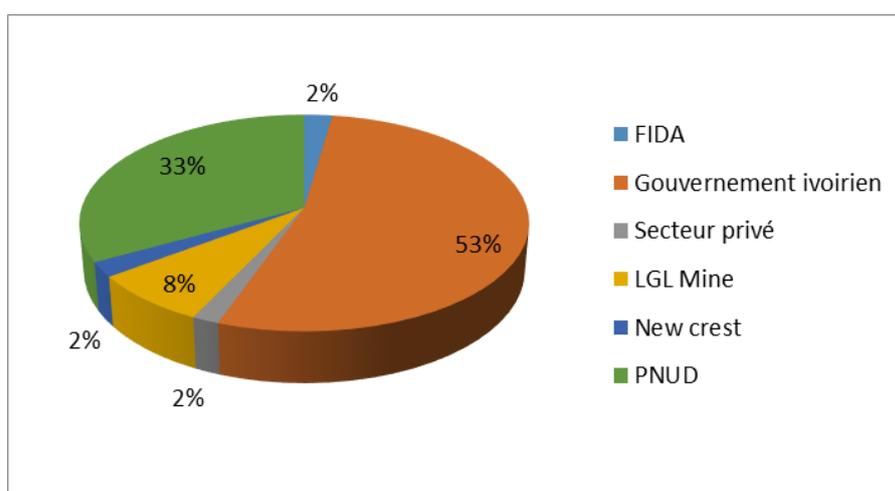


**Tableau 7 : Ressources mobilisées pour la composante 2**

Partenaires	Montants alloués USD	Sources de financement
NEW CREST	1 147 797	NEW CREST
Fondation du Groupe Atlantique	102 024	Fondation du Groupe Atlantique (FGA)
Autorité du Désarmement, Démobilisation et Réinsertion	2 057 000	Fonds Ivoir-belges de développement (FIBD)

Cellule de Coordination de Suivi et de Réinsertion	3 500 000	Banque Africaine de Développement (BAD)
FIBD	1 357 423	FDIB
<b>Fonds International de Développement Agricole (FIDA)</b>	384 952	FIDA
<b>FISDES</b>	535 795	FISDES
<b>TOTAL</b>	<b>9 084 991</b>	

Sources : Service Financier PNUD



#### 4. Difficultés de mise en œuvre

Les principales difficultés rencontrées au niveau de la mise en œuvre ont trait aux ressources financières, à l'absence d'unité de gestion pour la composante 1, à l'instabilité du personnel de gestion et à l'instabilité institutionnelle au niveau de l'ancrage du programme.

- *Le faible niveau de mobilisation des ressources pour certaines activités*

Si dans l'ensemble l'équipe de conduite du programme a fait preuve d'efficacité dans la mobilisation des ressources financières, il apparaît que pour certaines activités (appui à la micro finance et à la micro entreprise locale), les ressources mobilisées ont été en deçà des besoins, limitant fortement la réalisation desdites activités.

- *L'absence d'équipe de gestion pour la composante 1*

L'absence d'équipe de gestion dédiée à la composante 1 comme choix conceptuel a été un réel défi pour la mise en œuvre du PARP/OMD. En effet, l'ancrage des sous-composantes de ce volet dans différentes structures a accru la nécessité d'une coordination qui en définitive n'a pas été assurée par la coordination nationale qui de toutes les façons n'en avait pas les moyens. Par ailleurs, le manque d'ajustement du dispositif de mise en œuvre suite au passage du DSRP au PND et la réorganisation interne du MEMPD ont laissé un relatif vide en termes d'ancrage de la composante 1. Cela a conduit à la prise en main de la conduite par le PNUD.

- *L'instabilité du personnel de mise en œuvre*

L'équipe d'appui opérationnelle de la composante 2 a connu trois démissions de personnel : l'expert national chargé du suivi-évaluation et deux assistants opérationnels. Le non remplacement de ce personnel a réduit dans une certaine mesure la capacité opérationnelle de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

- *L'instabilité de l'ancrage de la coordination nationale*

Le document de projet précise bien que la direction nationale du programme sera assurée par la DGDP du MEMPD. Cependant cette disposition a connu des modifications liées aux mouvements internes du Ministère sans formalisation réelle, conduisant au transfert de l'ancrage du programme au cabinet avec pour conséquence la transformation de l'ancrage technique en ancrage administratif. Cela a quelque peu fragilisé l'interface entre le programme et le Ministère réduisant le niveau d'appropriation du PARP/OMD.

---

## 5. Bonnes pratiques

L'analyse des résultats de mise en œuvre du PARP/OMD permet d'identifier des bonnes pratiques à prendre en compte pour l'avenir.

- *Mise en place d'infrastructures de collecte des productions au niveau des OCB.*

Dans le cadre de l'appui à la commercialisation, la construction d'infrastructures de base comme les hangars de collecte et de groupage des produits agricoles, de même que la mise en place des comités de commercialisation a été d'une grande pertinence et a eu des effets notables sur le niveau de commercialisation des produits agricoles faisant passer le chiffre d'affaires global des OCB de 51,2 à 458 millions respectivement en 2010 et 2011. Ce résultat permet d'envisager une approche systématique de mise en place ou de consolidation de dispositifs en pyramide d'infrastructures de commercialisation au niveau régional avec au sommet des marchés de gros qui seront approvisionnés à partir d'infrastructures de collecte à la base.

- *Le système des fonds revolving*

L'expérience de Bocanda montre clairement que le système revolving est avantageux en ce qu'il responsabilise les bénéficiaires d'une part, et d'autre part permet de mettre en pratique la solidarité communautaire et de toucher plus de bénéficiaires, à conditions de le faire porter par des organisations locales légitimes et crédibles.

- *La responsabilisation des femmes dans la gestion des infrastructures hydrauliques villageoises*

La viabilité et la performance des comités de gestion des pompes villageoises sont une garantie de l'accès durable des populations à l'eau potable. Assurer cette viabilité et cette performance a toujours été un défi pour les responsables locaux. Les résultats notables obtenus par le programme à travers la responsabilisation des femmes qui sont les premières concernées constituent une bonne pratique à vulgariser.

- *Le cadre de concertation pour une meilleure coordination du développement*

Cette plateforme a créé une forte synergie d'action entre les 4 Ministères (Plan et Développement, Affaires Etrangères, Budget, Economie) en matière de gestion de l'aide au développement. Les actions d'accompagnement (techniques et financier) de cette initiative devraient être renforcées dans les futures interventions afin d'assurer une cohérence d'ensemble et une gestion efficace de l'aide reçue.

## **6. Enseignements tirés**

---

- *Sur le plan institutionnel*

- La mise en œuvre du PARP/OMD a été un bel exemple de l'intérêt de la flexibilité dans la conduite des programmes. En effet, le programme a su prendre en compte le contexte post-crise très dynamique et s'est judicieusement adapté aux variations des priorités nationales. Cela a permis d'apporter des réponses concrètes et efficaces aux besoins du Gouvernement et des populations.
- La qualité de l'expertise internationale recrutée par le PNUD et disposant des connaissances techniques, théoriques et pratiques appropriées a été un gage de succès dans le renforcement des capacités et la maîtrise des outils mis en place au niveau institutionnel.
- La nature et la qualité de la structure de pilotage (ancrage et arrangements de gestion) est déterminante pour le succès de la mise en œuvre des programmes. Concernant le PARP/OMD, l'instabilité institutionnelle au niveau du MEMPD a fait naître nombre de défis dans la conduite du programme.

- *Sur le plan opérationnel*

- La responsabilisation des bénéficiaires et leur autonomisation à travers le renforcement de leurs capacités techniques et de gestion , a été un facteur clé de réussite des actions de lutte contre la pauvreté.
- La lutte contre la pauvreté doit se faire plutôt selon un mode intensif (concentré). Cela est attesté par les résultats observés dans la zone ouest à Zouan Hounien et Toupleleu où les différents cycles d'appuis ont impacté le profil de production agricole passant d'une agriculture de subsistance peu productive à une agriculture plus productive et génératrice de revenus pour les populations.
- La mise en place d'un système de S&E opérationnel est un facteur clé du déploiement de la gestion axée sur les résultats et de la mise en œuvre de la théorie du changement. L'économie faite à ce niveau dans le cadre de la mise en œuvre du PARP/OMD ne permet pas d'être suffisamment démonstratif au niveau des effets et impacts.
- Relativement à l'accès des communautés à l'eau potable, la responsabilité des femmes dans la gestion des pompes villageoises est une voie de durabilité.
- L'approche de planification opérationnelle basée sur une approche participative et inclusive au niveau local a eu l'avantage de garantir l'adhésion et la compréhension des activités du programme par les communautés.
- L'implication des collectivités, de la partie nationale et du secteur privé permet de créer des synergies et des complémentarités et optimiser l'utilisation des ressources.
- Les appuis communautaires ont permis d'améliorer les conditions de vie des communautés, mais la mise à disposition de financement plus conséquent aurait permis d'avoir le développement de véritables entreprises locales.

## **7. Recommandations**

---

### **▪ Au PNUD**

1. Sur la base d'une évaluation préalable des capacités, continuer à renforcer les capacités nationales dans la maîtrise de la chaîne PPBS en vue d'établir des liens de fonctionnalité entre les différents mécanismes, car les mouvements au niveau des structures affectent la pérennisation.
2. Appuyer l'harmonisation, la vulgarisation et l'opérationnalisation des nombreux outils développés pour renforcer leur appropriation par les structures concernées et renforcer les capacités dans ce domaine.
3. Soutenir la préparation d'un schéma national d'aménagement du territoire pour donner une vision globale du développement et celle des schémas régionaux pour servir de socle à la planification locale.
4. Aider le Gouvernement dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation du PND, de la politique sur l'émergence inclusive et la mobilisation des ressources.
5. En tant que coordonnateur du Système des Nations Unies, renforcer le positionnement stratégique dans le suivi des ODD en matière d'impulsion et d'appui à la coordination du développement des outils de suivi et voir avec le

gouvernement comment élargir le partenariat aux autres partenaires techniques et financiers et au niveau de la coopération Sud-Sud.

6. Appuyer la formalisation et le renforcement des cadres de concertation tels que la plateforme conjointe Ministère du Plan et du Développement, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, Ministère de l'Economie et des Finances et regroupant la Direction Générale du Plan, la Direction de l'Aménagement du Territoire, la Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local et la Direction Générale de l'Office National de la Population pour harmoniser et coordonner les interventions de façon cohérente au niveau central et local et initier le dialogue pour l'accompagnement des collectivités.
7. Veiller à la mise en place effective de dispositifs opérationnels de S&E axé sur les résultats pour le pilotage des prochains programmes.
8. Veiller à l'application effective des modalités d'exécution nationale (NEX) quand elles sont convenues, pour garantir l'appropriation des programmes par la partie ivoirienne.
9. Capitaliser et redéployer l'expertise acquise au niveau de l'unité de gestion dans des actions similaires selon les règles et procédures en vigueur.
10. Veiller à la valorisation des importants équipements acquis dans le cadre de la convention PNUD-CCSR pour la valorisation des déchets plastiques en synergie avec la CCSR, le Ministère de la salubrité, le Ministère de l'emploi, les Districts autonomes et les collectivités.

▪ **Au Gouvernement**

1. Veiller à l'appropriation des programmes et projets et à la coordination effective des actions de développement pour éviter la mise en place de plusieurs programmes opérant dans le même champ et sans synergie entre elles.
2. Veiller à mettre l'ancrage institutionnel du prochain programme dans les structures les plus concernées par le pilotage du PND, cela dans une démarche concertée.
3. Formaliser un cadre d'appui aux collectivités territoriales avec un mécanisme de financement approprié pour l'élaboration des plans d'aménagement du territoire et des plans de développement local.
4. Rationnaliser les cadres de coordination et de suivi-évaluation notamment dans le suivi des ODD.

▪ **Au PNUD et au Gouvernement**

1. Renforcer la prise en compte véritable des thèmes transversaux (Droits humains, genre, environnement) et appliquer les principes et outils liés, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement.
2. Renforcer la budgétisation sensible au genre au niveau de l'élaboration des politiques notamment dans la mise en œuvre du PND.
3. Renforcer la pérennisation par des arrangements institutionnels pertinents, mettant en avant le leadership national, et fournir un accompagnement en

termes d'acquisition des outils et référentiels permettant l'appropriation des acquis du programme et la réplication des bonnes pratiques et expériences réussies,

4. Veiller à prévoir une stratégie de sortie dans le prochain programme
  5. Veiller à adopter une approche de développement local durable intégré et holistique ciblant seulement 2 ou 3 régions selon la cartographie de la pauvreté pour optimiser les effets et les impacts des interventions.
  6. Appuyer le développement de la micro finance locale pour accroître l'accès des populations aux ressources financières nécessaires au développement de leurs activités.
  7. Faire la promotion des systèmes de fonds revolving dans le financement des microprojets
- **Aux collectivités territoriales**
    1. Prioriser l'élaboration des plans d'aménagement du territoire et des plans de développement local pour inscrire les actions de développement dans un cadre cohérent facilitant le pilotage, la mobilisation et l'optimisation des moyens et les synergies d'actions.

## **8. Orientations stratégiques**

---

### **8.1. Défis à relever en termes de planification et de mise en œuvre du développement inclusif**

Nonobstant les acquis, de nombreux défis demeurent en termes de planification et de gestion stratégique du développement. Outre l'amélioration de la cohérence et la synergie entre les instruments de planification existants (plan-prospective-aménagement du territoire), des efforts conséquents sont à déployer en termes de renforcement des capacités nationales en matière de coordination, de planification de suivi et d'évaluation des politiques et programmes de développement. A cela s'ajoute le besoin d'une meilleure articulation entre la planification stratégique et la gestion budgétaire axée sur les performances.

La fréquente mobilité des experts ayant reçu les différentes formations est également un facteur à considérer dans la durabilité des actions de renforcement des capacités. Par ailleurs, bien que le PND ait intégré les Objectifs de Développement Durable, des appuis soutenus sont requis pour leur suivi effectif, au niveau national et local (mise en place d'un

dispositif institutionnel approprié et opérationnel, renforcement du système statistique, notamment dans les domaines émergents, alignement du cadre national de suivi-évaluation du PND). Comme cela a été le cas pour les OMD.

Par ailleurs, les défis restent encore nombreux en matière de développement inclusif durable. En effet, malgré les efforts soutenus et les résultats notables obtenus, la pauvreté demeure une préoccupation majeure dans plusieurs régions du pays. L'accès aux ressources financières en vue du développement des AGR constitue un réel facteur limitant pour les communautés. Par ailleurs, l'accès aux services sociaux de base (eau potable, soins de santé, éducation) est encore faible pour la plupart des populations ; à cela s'ajoute le problème épineux de l'emploi des jeunes et la nécessaire prise en compte des conséquences du changement climatique dans les modes de production et de gestion des ressources naturelles.

A la lumière de ce qui précède, les résultats obtenus par le PARP/OMD nécessitent d'être consolidés et approfondis en tenant compte du nouveau contexte, tel que souhaité par les structures bénéficiaires et les populations. En effet, tous les acteurs des quatre Ministères du Plan, de l'Economie, du Budget et de la Décentralisation, tout en reconnaissant l'assistance dont ils ont bénéficié durant des périodes souvent très critiques que le pays a traversées, ont exprimé le besoin de consolider et vulgariser les nombreux outils disponibles ainsi qu'un accompagnement dans le renforcement des capacités aussi bien nationales que locales dans la mise en œuvre et le suivi-évaluation des différents outils et documents stratégiques.

## **8.2. Orientations stratégiques**

Partant de ce constat, le choix stratégique du PNUD de poursuivre ses interventions dans le domaine de la planification stratégique et en lien avec le développement durable est très pertinent, et en conformité avec les engagements pris dans son nouveau Programme Pays (CPD) 2017-2020.

Les futures interventions pourront donc servir de porte d'entrée pour le PNUD pour s'investir davantage dans l'opérationnalisation de l'Agenda 2030 et 2063, en mettant l'accent sur les approches novatrices, susceptibles de contribuer de façon significative à la réduction des inégalités. A cet effet, le PNUD pourrait se positionner stratégiquement, pour soutenir et accompagner le Gouvernement, en s'appuyant sur son expérience dans l'analyse, la planification et la gestion du développement et en jouant sur sa relance de confiance avec le Gouvernement et son rôle de coordonnateur de SNU, pour influencer la prise en compte véritable de ces éléments dans l'aide à la prise de décision, et dans la conduite des actions auprès des structures nationales, régionales et locales de planification.

- **Axe Gouvernance**

Conformément au CPD, les futures interventions en matière d'appui à la planification stratégique s'inscrivent dans l'Axe Gouvernance du CPD et portent sur le renforcement des capacités de gestion stratégique du développement et de coordination de l'aide.

Sur cette base et en considérant les résultats de l'analyse documentaire de l'évaluation à mi-parcours du PARP/OMD ainsi que des nombreuses leçons apprises, la mission entérine les résultats de l'évaluation finale du Programme d'Appui à la Gouvernance. Ainsi elle confirme les 4 domaines proposés par cette dernière et complète à 6 portant sur :

- i. **Appui au processus de rationalisation et d'efficacité des instruments de planification et gestion, au niveau national et territorial.** Il s'agira de consolider le cadre général de planification nationale en clarifiant les principaux outils et les mettre en cohérence avec la responsabilité juridique de chaque acteur concerné (Etat et collectivités locales) ; aider à mieux articuler la planification locale avec le processus de programmation/budgétisation locale selon une approche participative ; assister à l'élaboration du schéma national et des schémas régionaux d'aménagement du territoire ; renforcer le lien entre les exercices de planification et les CDMT ; élaborer un cadre et les outils du suivi de développement des régions (tableaux de bord du développement régional).
- ii. **Consolidation des acquis du processus de réformes des finances publiques à travers les CDMT** en renforçant les capacités des principales directions clés (en particulier la Direction de la Réforme Budgétaire) pour une meilleure appropriation et opérationnalisation de tous les outils déjà développés ; mener un plaidoyer pour une concertation interministérielle en vue d'un alignement effectif de la budgétisation sur le PND.
- iii. **Renforcement des capacités de l'équipe en charge de la Plateforme de Gestion de l'Aide (PGA)** surtout en matière de coordination avec les principaux acteurs concernés, de fiabilité et d'analyse des données sur les financements extérieurs permettant au Gouvernement d'avoir un outil d'arbitrage et d'orientation des allocations budgétaires selon les priorités du PND (cet engagement pourrait être plus large pour intégrer toute la problématique de coordination de l'aide - développement des outils techniques tels que la PGA mais également renforcer le dispositif de concertation et de coordination entre les PTF et le Gouvernement); appuyer la budgétisation sensible au genre.
- iv. **Renforcement des capacités de toutes les structures concernées en matière de suivi-évaluation** et d'actualisation des données sur les ODD tenant compte du genre mais aussi en matière de cohérence dans le suivi et de coordination d'ensemble.

- v. **Soutien à la planification stratégique**, par le renforcement du système statistique et la conduite d'études stratégiques pour une meilleure connaissance de la situation socio-économique du pays en lien avec la fragilité de la cohésion sociale afin de permettre une prise de décision éclairée et l'assistance à la mise en place d'un mécanisme institutionnel de veille stratégique pour l'opérationnalisation de la vision prospective.
- vi. **Accompagnement des initiatives nationales et locales sur les problématiques liées au développement humain**, les Objectifs du Développement Durable et les questions d'émergence pour la Côte d'Ivoire.

- **Axe développement inclusif**

En matière de développement inclusif, au vu des besoins exprimés par les communautés et dans le cadre de l'opérationnalisation des ODD au niveau local, les domaines suivants pourraient être pris en compte dans le cadre des prochaines interventions.

- i. **Appui au développement des activités génératrices de revenus pour les populations les plus défavorisées en particulier les jeunes et les femmes**

Les résultats du PARP/OMD ont montré l'impact de ce type d'intervention sur les capacités de production et de génération de revenus des populations pauvres. Il s'avère donc nécessaire de porter ces actions à une plus grande échelle. Pour se faire, il faudra :

- ***Promouvoir l'accès au financement et à l'information sur le fonctionnement du marché et des processus commerciaux***

L'accès au financement constituant un réel facteur limitant pour le développement des AGR, cette action permettra d'une part de consolider les anciens projets et faire évoluer celles qui ont du potentiel, du statut d'AGR vers celui de petites entreprises pouvant générer des emplois. Elle permettra de répondre par ailleurs, aux importants besoins de financement des populations pauvres en attente. La promotion de la microfinance inclusive au niveau national et local contribuera à l'amélioration de l'accès des populations aux ressources nécessaires pour leurs activités. Des dispositifs autoentretenus (fonds revolving) au niveau local et portés par des instances pérennes et durables seront promus.

Relativement à la commercialisation, il sera intéressant d'envisager de consolider la pyramide des infrastructures dont la mise en place a commencé dans la phase précédente, avec l'installation des comités de commercialisation et la construction des hangars de collecte et de groupage à la base. Les infrastructures régionales de type marchés de gros pourraient être construites et celles existantes renforcées. L'appui visera par ailleurs, le renforcement des capacités des organisations de bénéficiaires à comprendre les marchés et à pouvoir s'y développer de façon autonome.

➤ ***Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des groupements de producteurs, notamment les groupements des femmes.***

Le renforcement des capacités sera un axe important et visera la maîtrise des techniques de production, de gestion, de commercialisation et d'organisation des producteurs. Les interventions devront prendre en compte de façon effective l'adoption des techniques de production et de gestion durable.

**ii. Création d'emplois notamment pour les jeunes et les femmes**

Le développement inclusif passera par un soutien fort aux personnes les plus vulnérables que sont les jeunes et les femmes en vue de leur insertion ou réinsertion dans la vie économique. Les facteurs clés de réussite sont les suivants :

- Connaissance approfondie de la situation de ces personnes dans chaque région ciblée par des études spécifiques qui permettront d'identifier les problèmes et les potentialités en présence ;
- Formation professionnelle adaptée ;
- Soutien à l'entrepreneuriat des jeunes dans les secteurs d'activité porteurs y compris dans les filières vertes.

**iii. Accès durable aux services sociaux de base : Eau potable, Education, Santé**

L'accès aux services sociaux de base constituant un facteur important d'amélioration des conditions de vie et de développement des communautés, sa prise en compte dans les prochaines interventions s'avère capitale. En effet, il est nécessaire de garantir un bon état de santé aux populations par l'accès à l'eau potable et aux soins de santé, si l'on veut les voir devenir des agents économiques viables grâce aux appuis au développement d'AGR. L'organisation et le renforcement des capacités des COGES seront des facteurs clés pour garantir la durabilité des services. L'appui à la responsabilisation des femmes dans ces COGES sera un axe important de cette intervention.

**8.3. Stratégie d'intervention**

▪ **Approche intégrée**

Relativement à l'appui aux communautés, les interventions pourront s'inscrire dans le cadre d'un programme d'Appui au Développement Durable Régional Intégré (PADDRI) prenant en compte toutes les dimensions du développement. Dans cette perspective le ciblage géographique pourra porter sur deux régions dans cette phase concernée : l'Ouest et le Nord qui sont des poches importantes de pauvreté.

Dans le but de pouvoir traduire le PND 2016-2020 au niveau local et intégrer les interventions dans un cadre stratégique cohérent, le programme appuiera de façon effective l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire de ces deux régions de même que les PDL des communes concernées. Cet appui prendra en compte le renforcement des capacités de planification et de suivi-évaluation du développement des collectivités bénéficiaires en veillant à l'application effective des outils développés au niveau central.

- **Intégration des termes transversaux** : Droits humains, Genre, Jeunesse et Renforcement des Capacités dans le sous-programme.

Renforcer la prise en compte véritable de ces thèmes en veillant à l'application des principes et outils liés, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et programmes de développement.

- **Renforcement des partenariats stratégiques**

Au niveau stratégique, le partenariat avec le Ministère du Plan et du Développement sera renforcé pour consolider son rôle de pilotage du développement national.

Tenant compte de la complexité de la tâche et du potentiel de contribution des autres acteurs, le PNUD devra considérer et développer des partenariats stratégiques et opérationnels avec les partenaires techniques et financiers notamment la Banque Mondiale, la BAD, l'UE ainsi que ACBF qui ont des programmes de grande envergure en formulation ou en cours et qui adressent les mêmes problématiques et les mêmes cibles.

# ANNEXES



## **Annexe 1A : Termes de référence de la mission pour l'évaluation de la composante 1**

### **“APPUI INSTITUTIONNEL POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PLANIFICATION, DE COORDINATION ET DE SUIVI EVALUATION DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU NIVEAU NATIONAL ET AU NIVEAU DES COLLECTIVITES TERRITORIALES”**

A. Projet N° CIV10-00072234 et N° CIV10-00072205

B. Description du projet

Lancé en juin 2009, et entré dans sa phase opérationnelle à partir de janvier 2010, le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD), initié par le PNUD et mis en œuvre par le Ministère d'Etat, Ministère du plan et du Développement, avait pour objectif d'aider le Gouvernement ivoirien à améliorer de façon significative les conditions de vie des populations pauvres et affectées par les crises en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions. Le PARP/OMD a donc permis d'orienter les interventions du PNUD en prenant en compte les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, définies initialement dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et les axes conjoints d'appui de l'UNDAF sur la période 2009-2013 en se focalisant sur les avantages comparatifs du PNUD. Cette initiative tient son origine dans la dégradation des conditions de vie des populations en Côte d'Ivoire sur la base des résultats de l'enquête sur la pauvreté de 2008 (ENV 2008) qui s'établissait en hausse à 48,9% au niveau national par rapport à son niveau de 33,6% en 1998 et de 38,4% en 2002. En effet, la crise militaro-politique déclenchée à partir de l'année 1999 a remis en cause le niveau de développement économique et la qualité de vie des populations. Ainsi, la mise en œuvre du PARP/OMD, en réponse à l'effort du Gouvernement et aligné sur les priorités du DSRP 2009-2013, a permis de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations, conformément aux quatre (4) principaux axes stratégiques du DSRP, (a) assainissement du cadre macroéconomique, la création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé, (b) amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, (c) préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité du genre et la sécurité sociale, et enfin (d) la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales.

Avec l'avènement des nouvelles autorités au lendemain de la crise postélectorale de 2011, le Gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND 2012-2015), comme nouveau cadre unique de référence des interventions des partenaires au développement. Ainsi, capitalisant sur ses acquis et dans la continuité des axes d'appui institutionnel et aux communautés, le PARP/OMD a fait l'objet d'une extension pour son alignement sur la durée de mise en œuvre du PND jusqu'en 2015. Ces activités se sont donc intensifiées et ont permis d'accompagner d'une part le développement de politiques publiques et le plaidoyer autour des OMD, du développement humain et de thématiques émergentes, et d'autre part de faciliter l'opérationnalisation d'activités génératrices de revenus et de relèvement communautaire.

Les activités du PARP/OMD se sont articulées autour de trois principales composantes :

1. Appui institutionnel pour le Renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales ;

2. Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des Communautés, des femmes et des jeunes, et appui au développement de la micro entreprise locale,
3. Facilitation de l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.

Il est à noter que certaines interventions relatives à la composante 3 se sont, à partir d'une approche intégrée en vigueur au niveau du Programme Pays du PNUD, réalisées à travers d'autres projets.

Pour ce qui est de la composante 1, le renforcement des capacités au niveau institutionnel pour assurer un meilleur suivi des actions de lutte contre la pauvreté a été planifié aussi bien au niveau central que décentralisé. Cette composante a visé un double objectif : (i) renforcer la coordination et le suivi-évaluation des actions en matière de lutte contre la pauvreté aux différentes échelles d'interventions (national et décentralisé); (ii) renforcer les capacités des collectivités et des communautés à la base en vue d'une meilleure participation aux processus de mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.

La composante 2 avait pour objectifs d'aider les communautés à la base à relancer et à diversifier leurs sources de revenus, à initier des actions durables concourant à l'amélioration de leurs conditions de vie et à la sécurité alimentaire. Des activités génératrices de revenus, traduites sous forme de projets visant l'amélioration durable des conditions de travail et d'existence des populations pauvres, ont été financées dans les 5 zones d'intervention du Programme ; A savoir, Abidjan, Bouaké, Korhogo, Guiglo, et Bondoukou. Approuvés au cours de sessions de comités locaux de sélection tenus dans chacune des zones d'intervention entre 2010 et 2015, 62 projets communautaires ont été validés et mis en œuvre pour venir en aide à plus de 160.000 bénéficiaires directs. Les initiatives visant à faciliter l'accès des communautés à la finance inclusive ont abouti à la réalisation d'un diagnostic approfondi sur le secteur de la micro finance, et sur l'actualisation de la stratégie nationale de la micro finance. Celle-ci définit les axes prioritaires à privilégier dans les actions d'appuis à ce secteur. Des dispositifs locaux de mise à disposition de microcrédits aux populations, gérés par des comités de crédits locaux, ont également été initiés en vue de permettre aux communautés de bénéficier de ressources pour le développement de la micro entreprise locale.

Au niveau de la composante 3, les interventions ont été axées sur le renforcement de l'offre de services d'eau potable et les capacités des communautés à mieux gérer les infrastructures, en responsabilisant les femmes, premières utilisatrices à cette gestion.

Le programme a également facilité l'accès aux services énergétiques modernes pour les infrastructures sociales communautaires (centre de santé rural, infrastructures scolaires).

Au terme de la mise en œuvre du PND 2012-2015, de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'actualisation des informations statistiques (RGPH 2014 et ENV 2015), il apparaît opportun, comme recommandé par le comité de pilotage tenu en août 2015, de conduire une évaluation finale afin d'en ressortir les leçons apprises, les forces et faiblesses, et les expériences pertinentes à capitaliser pour les actions futures. Il est également ressorti de définir les principaux axes d'orientations futures, ainsi que les perspectives, alignés sur les priorités définies dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020), les ODD, et le CPU.

### C. Champ des interventions

Une évaluation finale du programme permettra dans une première phase de tirer les enseignements, et de formuler des recommandations qui aideront dans une seconde phase à la définition des principaux axes d'orientation futures, et les perspectives.

### D. Résultats attendus

Le consultant devra établir un bilan global des objectifs et actions du projet depuis son démarrage. Cette étape permettra de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès de la coordination du projet.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

## 1. Conduite de l'analyse d'évaluation

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer la performance du projet à partir des cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, contribution au renforcement de capacités, durabilité. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au consultant de les préciser et de les compléter en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une évaluation finale portée principalement sur les cinq critères susmentionnés.

### • Impacts et effets

L'analyse de l'impact et/ ou des effets devra se référer aux objectifs de développement du projet et des buts ciblés par le projet à long terme. A cet égard, l'impact sera perçu au titre de l'évaluation comme tous les changements de situations observés qu'ils aient été planifiés ou non, positifs ou négatifs et résultant de la mise en œuvre du projet concerné.

### • Durabilité

La durabilité qui provient des résultats positifs et bénéfiques pérennes enregistrés au terme de l'assistance et la coopération technique fournies à travers la mise en œuvre du projet. Cette durabilité sera appréciée en fonction de l'autonomie des bénéficiaires et de leurs capacités à étendre leurs activités au-delà des appuis du Programme.

### • Contribution au renforcement de capacités

Comme critère de réussite, le Consultant devra considérer le niveau et la manière dont le projet aura permis aux différents groupes cibles notamment, les opérateurs nationaux impliqués, l'Administration, les ONGs, les OCBs (organisations communautaires de base) et autres représentants de la société civile, le secteur privé, d'améliorer leurs capacités respectives à assumer leurs responsabilités et obligations relatives aux objectifs du projet. Dans le même sens, les expériences significatives acquises à la faveur de la mise en œuvre des activités du projet et en relation avec des préoccupations plus larges du processus de développement devront également être considérées.

- **Pertinence**

Le Consultant devra évaluer la pertinence des interventions en mettant en adéquation les ressources mises à la disposition du PARP/OMD, et les objectifs visés. Il devra s'assurer du caractère réaliste des objectifs par rapport aux moyens réellement mis à disposition.

- **Efficienc**

La prise en compte de l'efficienc permettra de mesurer les résultats au regard du niveau de consommation des moyens alloués. Il s'agira de voir si le niveau d'exécution budgétaire est à la mesure des résultats obtenus.

- **Efficacité**

Le Consultant devra tenir compte de l'efficacité des interventions qui permettra d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Cette notion permettra de conclure sur le caractère insuffisamment ou exagérément ambitieux de certains résultats attendus.

### **Questions relatives à l'évaluation:**

De façon spécifique, le Consultant devra apprécier la conformité des résultats atteints en rapport avec les objectifs poursuivis. Sinon, quelles en sont les raisons et les conséquences ?

Il faudra également répondre aux questions suivantes (ces questions ne sont pas exhaustives et le Consultant aura toute liberté pour adjoindre d'autres questions):

- Quelle est la nature du cadre institutionnel ?
- Quelle est la fluidité dans la circulation de l'information à travers les postes de décision ?
- La stratégie de communication avec les populations, le Gouvernement et les bailleurs de fonds est-elle efficace ?
- Le système de suivi-évaluation est-il adéquat ? Les données pour le suivi du projet sont-elles en conformité avec ce qui a été planifié (A-t-on suffisamment de données pour juger de l'efficacité et de l'impact du projet à la fin?)
- Les résultats obtenus correspondent-ils à ceux escomptés au début du projet ?
- Si le programme a été actualisé, les modifications reflétaient-elles les changements nécessaires ?
- A long terme, les populations se sont-elles appropriées le projet après retrait du bailleur ?

## **2. Concernant la définition des axes d'orientations futures**

Les résultats de cette mission consistent essentiellement à ce que les partenaires nationaux de mise en œuvre et le PNUD, ont à leur disposition, les principaux axes d'orientation future, qui guideront la mise en place des prochaines interventions.

### **E. Missions des consultants**

Les consultants seront chargés de conduire la mission d'évaluation du programme et de définition des principaux axes d'orientation pour les interventions futures, ainsi que des perspectives.

Deux consultants seront sélectionnés et responsabilisés pour chacune des composantes et collaboreront de façon conjointe. L'un conduira l'évaluation sur les aspects de développement communautaire, et l'autre, sur les questions liées à l'appui institutionnel. Ils

seront guidés par les experts du comité de pilotage représentant les différents ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du programme. Lesdits experts participeront aux missions sur le terrain, aux analyses afférentes à l'évaluation du programme, et contribueront à la définition, des nouvelles orientations. Les consultants conduiront leur mission en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du PARP/OMD, sous la direction du Directeur National du programme.

Le Consultant accomplira les tâches suivantes :

- Pour l'évaluation du PARP-OMD 1, il s'agira de:
  - Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement identifiés ;
  - Mesurer les progrès constatés dans l'amélioration des conditions d'existence des populations ;
  - Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
  - Mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations visant à les annihiler pour une expérience future ;
  - Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs projets dans le même domaine.
  
- Pour la définition des axes d'orientations futures, il s'agira de :
  - Prendre en compte les recommandations de l'évaluation finale ;
  - Définir les grands axes d'orientations, et les perspectives, et justifier le choix de ces axes ;
  - Mettre en place des mécanismes de financement innovés.

Le récapitulatif ci-dessous indique les résultats attendus, nécessaires à la mise à disposition des fonds aux partenaires :

<b>Résultats attendus</b>	<b>Durée estimée pour accomplir la tâche</b>	<b>Date indicative de fin</b>	<b>Revue et approbation requise</b>
Plan de travail	3 jours à compter de la date de notification de la sélection	20 mai 2016	Directeur National
Un rapport d'évaluation provisoire et un document définissant les principaux axes d'orientations futures, et les perspectives	20 jours après signature du contrat	10 juin 2016	Directeur National
Un rapport final d'évaluation et un document définissant les principaux axes d'orientations futures, et les perspectives, validés par le comité de pilotage	30 jours après signature du contrat	20 juin 2016	Directeur National

## **F. Durée de la mission**

L'évaluation du PARP/OMD et la définition des axes d'orientations futures s'étendront sur 30 jours à compter de la date de signature du contrat :

- 10 jours de consultation et d'échanges avec les entités bénéficiaires ;
- 10 jours de rédaction du rapport d'évaluation provisoire et de définition des principaux axes d'orientations ;
- 10 jours de rédaction du rapport d'évaluation finale après les recommandations de l'atelier de validation.

## **Annexe 1B : Termes de référence de la mission pour l'évaluation de la composante 2**

### **"APPUI A LA RELANCE ET A LA DIVERSIFICATION DES ACTIVITES AU PROFIT DES COMMUNAUTES, DES FEMMES ET DES JEUNES, ET APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA MICRO ENTREPRISE LOCALE"**

A. Projet N° CIV10-00072234 et N° CIV10-00072205

B. Description du projet

Lancé en juin 2009, et entré dans sa phase opérationnelle à partir de janvier 2010, le Programme d'Appui à la Réduction de la Pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD), initié par le PNUD et mis en œuvre par le Ministère d'Etat, Ministère du plan et du Développement, avait pour objectif d'aider le Gouvernement ivoirien à améliorer de façon significative les conditions de vie des populations pauvres et affectées par les crises en Côte d'Ivoire, ainsi qu'à renforcer les capacités des institutions. Le PARP/OMD a donc permis d'orienter les interventions du PNUD en prenant en compte les priorités nationales en matière de lutte contre la pauvreté, définies initialement dans le Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP), et les axes conjoints d'appui de l'UNDAF sur la période 2009-2013 en se focalisant sur les avantages comparatifs du PNUD. Cette initiative tient son origine dans la dégradation des conditions de vie des populations en Côte d'Ivoire sur la base des résultats de l'enquête sur la pauvreté de 2008 (ENV 2008) qui s'établissait en hausse à 48,9% au niveau national par rapport à son niveau de 33,6% en 1998 et de 38,4% en 2002. En effet, la crise militaro-politique déclenchée à partir de l'année 1999 a remis en cause le niveau de développement économique et la qualité de vie des populations. Ainsi, la mise en œuvre du PARP/OMD, en réponse à l'effort du Gouvernement et aligné sur les priorités du DSRP 2009-2013, a permis de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations, conformément aux quatre (4) principaux axes stratégiques du DSRP, (a) assainissement du cadre macroéconomique, la création d'emplois et de richesses par le soutien au monde rural et la promotion du secteur privé, (b) amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base, (c) préservation de l'environnement, la promotion de l'égalité du genre et la sécurité sociale, et enfin (d) la décentralisation comme moyen de participation des populations au processus de développement et de réduction des disparités régionales.

Avec l'avènement des nouvelles autorités au lendemain de la crise postélectorale de 2011, le Gouvernement a adopté le Plan National de Développement (PND 2012-2015), comme nouveau cadre unique de référence des interventions des partenaires au développement. Ainsi, capitalisant sur ses acquis et dans la continuité des axes d'appui institutionnel et aux communautés, le PARP/OMD a fait l'objet d'une extension pour son alignement sur la durée de mise en œuvre du PND jusqu'en 2015. Ces activités se sont donc intensifiées et ont permis d'accompagner d'une part le développement de politiques publiques et le plaidoyer autour des OMD, du développement humain et de thématiques émergentes, et d'autre part de faciliter l'opérationnalisation d'activités génératrices de revenus et de relèvement communautaire.

Les activités du PARP/OMD se sont articulées autour de trois principales composantes :

4. Appui institutionnel pour le Renforcement des capacités de planification, de coordination et de suivi évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales ;

5. Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des Communautés, des femmes et des jeunes, et appui au développement de la micro entreprise locale,
6. Facilitation de l'accès à l'eau potable, aux services énergétiques et à la gestion durable des ressources naturelles.

Il est à noter que certaines interventions relatives à la composante 3 se sont, à partir d'une approche intégrée en vigueur au niveau du Programme Pays du PNUD, réalisées à travers d'autres projets.

Pour ce qui est de la composante 1, le renforcement des capacités au niveau institutionnel pour assurer un meilleur suivi des actions de lutte contre la pauvreté a été planifié aussi bien au niveau central que décentralisé. Cette composante a visé un double objectif : (i) renforcer la coordination et le suivi-évaluation des actions en matière de lutte contre la pauvreté aux différentes échelles d'interventions (national et décentralisé); (ii) renforcer les capacités des collectivités et des communautés à la base en vue d'une meilleure participation aux processus de mise en œuvre des actions de lutte contre la pauvreté.

La composante 2 avait pour objectifs d'aider les communautés à la base à relancer et à diversifier leurs sources de revenus, à initier des actions durables concourant à l'amélioration de leurs conditions de vie et à la sécurité alimentaire. Des activités génératrices de revenus, traduites sous forme de projets visant l'amélioration durable des conditions de travail et d'existence des populations pauvres, ont été financées dans les 5 zones d'intervention du Programme ; A savoir, Abidjan, Bouaké, Korhogo, Guiglo, et Bondoukou. Approuvés au cours de sessions de comités locaux de sélection tenus dans chacune des zones d'intervention entre 2010 et 2015, 62 projets communautaires ont été validés et mis en œuvre pour venir en aide à plus de 160.000 bénéficiaires directs. Les initiatives visant à faciliter l'accès des communautés à la finance inclusive ont abouti à la réalisation d'un diagnostic approfondi sur le secteur de la micro finance, et sur l'actualisation de la stratégie nationale de la micro finance. Celle-ci définit les axes prioritaires à privilégier dans les actions d'appuis à ce secteur. Des dispositifs locaux de mise à disposition de microcrédits aux populations, gérés par des comités de crédits locaux, ont également été initiés en vue de permettre aux communautés de bénéficier de ressources pour le développement de la micro entreprise locale.

Au niveau de la composante 3, les interventions ont été axées sur le renforcement de l'offre de services d'eau potable et les capacités des communautés à mieux gérer les infrastructures, en responsabilisant les femmes, premières utilisatrices à cette gestion.

Le programme a également facilité l'accès aux services énergétiques modernes pour les infrastructures sociales communautaires (centre de santé rural, infrastructures scolaires).

Au terme de la mise en œuvre du PND 2012-2015, de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD), de l'actualisation des informations statistiques (RGPH 2014 et ENV 2015), il apparaît opportun, comme recommandé par le comité de pilotage tenu en août 2015, de conduire une évaluation finale afin d'en ressortir les leçons apprises, les forces et faiblesses, et les expériences pertinentes à capitaliser pour les actions futures. Il est également ressorti de définir les principaux axes d'orientations futures, ainsi que les perspectives, alignés sur les priorités définies dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020), les ODD, et le CPU.

### **C. Champ des interventions**

Une évaluation finale du programme permettra dans une première phase de tirer les enseignements, et de formuler des recommandations qui aideront dans une seconde phase à la définition des principaux axes d'orientation futures, et les perspectives.

### **D. Résultats attendus**

Le consultant devra établir un bilan global des objectifs et actions du projet depuis son démarrage. Cette étape permettra de disposer d'une connaissance précise et détaillée du projet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra notamment :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué, et étudier le cadre logique de l'intervention (finalité, objectifs spécifiques, réalisations, indicateurs de suivi et hypothèses critiques) de manière à en acquérir une bonne connaissance. Les documents à consulter seront disponibles auprès de la coordination du projet.
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, la gestion et la supervision du projet.

## **2. Conduite de l'analyse d'évaluation**

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer la performance du projet à partir des cinq critères suivants : pertinence, efficacité, efficience, impact, contribution au renforcement de capacités, durabilité. Pour chacun de ces critères, des pistes d'évaluation sont préconisées ci-dessous. Il reviendra au consultant de les préciser et de les compléter en ayant à l'esprit qu'il s'agit d'une évaluation finale portée principalement sur les cinq critères susmentionnés.

### **• Impacts et effets**

L'analyse de l'impact et/ ou des effets devra se référer aux objectifs de développement du projet et des buts ciblés par le projet à long terme. A cet égard, l'impact sera perçu au titre de l'évaluation comme tous les changements de situations observés qu'ils aient été planifiés ou non, positifs ou négatifs et résultant de la mise en œuvre du projet concerné.

### **• Durabilité**

La durabilité qui provient des résultats positifs et bénéfiques pérennes enregistrés au terme de l'assistance et la coopération technique fournies à travers la mise en œuvre du projet. Cette durabilité sera appréciée en fonction de l'autonomie des bénéficiaires et de leurs capacités à étendre leurs activités au-delà des appuis du Programme.

### **• Contribution au renforcement de capacités**

Comme critère de réussite, le Consultant devra considérer le niveau et la manière dont le projet aura permis aux différents groupes cibles notamment, les opérateurs nationaux impliqués, l'Administration, les ONGs, les OCBs (organisations communautaires de base) et autres représentants de la société civile, le secteur privé, d'améliorer leurs capacités respectives à assumer leurs responsabilités et obligations relatives aux objectifs du projet. Dans le même sens, les expériences significatives acquises à la faveur de la mise en œuvre des activités du projet et en relation avec des préoccupations plus larges du processus de développement devront également être considérées.

- **Pertinence**

Le Consultant devra évaluer la pertinence des interventions en mettant en adéquation les ressources mises à la disposition du PARP/OMD, et les objectifs visés. Il devra s'assurer du caractère réaliste des objectifs par rapport aux moyens réellement mis à disposition.

- **Efficienc**

La prise en compte de l'efficienc permettra de mesurer les résultats au regard du niveau de consommation des moyens alloués. Il s'agira de voir si le niveau d'exécution budgétaire est à la mesure des résultats obtenus.

- **Efficacité**

Le Consultant devra tenir compte de l'efficacité des interventions qui permettra d'évaluer les résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés. Cette notion permettra de conclure sur le caractère insuffisamment ou exagérément ambitieux de certains résultats attendus.

### **Questions relatives à l'évaluation:**

De façon spécifique, le Consultant devra apprécier la conformité des résultats atteints en rapport avec les objectifs poursuivis. Sinon, quelles en sont les raisons et les conséquences ?

Il faudra également répondre aux questions suivantes (ces questions ne sont pas exhaustives et les Consultants auront toute liberté pour adjoindre d'autres questions):

- Quelle est la nature du cadre institutionnel ?
- Quelle est la fluidité dans la circulation de l'information à travers les postes de décision ?
- La stratégie de communication avec les populations, le Gouvernement et les bailleurs de fonds est-elle efficace ?
- Le système de suivi-évaluation est-il adéquat ? Les données pour le suivi du projet sont-elles en conformité avec ce qui a été planifié (A-t-on suffisamment de données pour juger de l'efficacité et de l'impact du projet à la fin?)
- Les résultats obtenus correspondent-ils à ceux escomptés au début du projet ?
- Si le programme a été actualisé, les modifications reflétaient-elles les changements nécessaires ?
- A long terme, les populations se sont-elles appropriées le projet après retrait du bailleur ?

## **2. Concernant la définition des axes d'orientations futures**

Les résultats de cette mission consistent essentiellement à ce que les partenaires nationaux de mise en œuvre et le PNUD, ont à leur disposition, les principaux axes d'orientation future, qui guideront la mise en place des prochaines interventions.

### **E. Missions des consultants**

Les consultants seront chargés de conduire la mission d'évaluation du programme et de définition des principaux axes d'orientation pour les interventions futures, ainsi que des perspectives.

Deux consultants seront sélectionnés et responsabilisés pour chacune des composantes et collaboreront de façon conjointe. L'un conduira l'évaluation sur les aspects de développement communautaire, et l'autre, sur les questions liées à l'appui institutionnel. Ils

seront guidés par les experts du comité de pilotage représentant les différents ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du programme. Lesdits experts participeront aux missions sur le terrain, aux analyses afférentes à l'évaluation du programme, et contribueront à la définition, des nouvelles orientations. Les consultants conduiront leur mission en étroite collaboration avec le Coordonnateur National du PARP/OMD, sous la direction du Directeur National du programme.

Le Consultant accomplira les tâches suivantes :

- Pour l'évaluation du PARP-OMD 2, il s'agira de:
  - Comparer les résultats obtenus au regard des objectifs préalablement identifiés ;
  - Mesurer les progrès constatés dans l'amélioration des conditions d'existence des populations ;
  - Constater l'utilisation des fonds décaissés en rapport avec les besoins initialement identifiés ;
  - Mesurer l'importance des facteurs qui ont perturbé le déroulement du projet et formuler des recommandations visant à les annihiler pour une expérience future ;
  - Tirer les enseignements généraux de ce projet qui seront utiles au PNUD et au Gouvernement pour de futurs projets dans le même domaine.
  
- Pour la définition des axes d'orientations futures, il s'agira de :
  - Prendre en compte les recommandations de l'évaluation finale ;
  - Définir les grands axes d'orientations, et les perspectives, et justifier le choix de ces axes ;
  - Mettre en place des mécanismes de financement innovés.

Le récapitulatif ci-dessous indique les résultats attendus, nécessaires à la mise à disposition des fonds aux partenaires :

<b>Résultats attendus</b>	<b>Durée estimée pour accomplir la tâche</b>	<b>Date indicative de fin</b>	<b>Revue et approbation requise</b>
Plan de travail	3 jours à compter de la date de notification de la sélection	20 mai 2016	Directeur National
Un rapport d'évaluation provisoire et un document définissant les principaux axes d'orientations futures, et les perspectives	20 jours après signature du contrat	10 juin 2016	Directeur National
Un rapport final d'évaluation et un document définissant les principaux axes d'orientations futures, et les perspectives, validés par le comité de pilotage	30 jours après signature du contrat	20 juin 2016	Directeur National

## **F. Durée de la mission**

L'évaluation du PARP/OMD et la définition des axes d'orientations futures s'étendront sur 30 jours à compter de la date de signature du contrat :

- 10 jours de consultation et d'échanges avec les entités bénéficiaires ;
- 10 jours de rédaction du rapport d'évaluation provisoire et de définition des principaux axes d'orientations ;
- 10 jours de rédaction du rapport d'évaluation finale après les recommandations de l'atelier de validation.

## Annexe 2 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

Intitulés	Date d'élaboration
Programme d'appui à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD) 2009-2013 –Document de projet	2009
Programme d'appui à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD (PARP/OMD) Composante 1 : Fiche synoptique projet	2016
PARP/OMD Composante 1 : Rapport annuel du PNUD 2011	Décembre 2011
PARP/OMD Composante 1 : Rapport annuel du PNUD 2012	Décembre 2012
PARP/OMD Composante 1 : Rapport annuel du PNUD 2013	Décembre 2013
PARP/OMD Composante 1 : Rapport annuel du PNUD 2015	Décembre 2015
PARP/OMD Composante 2 : Rapport annuel 2009 de démarrage des activités	Décembre 2009
Rapport annuel du PARP/OMD composante II : Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des communautés, des femmes, et des jeunes, et appui au développement de la microentreprise locale	Décembre 2010
PARP/OMD Composante 2 : Rapport annuel de projet 2011	Décembre 2011
PARP/OMD Composante 2 : Rapport annuel de projet 2012	Décembre 2012
PARP/OMD Composante 2 : Rapport annuel de projet 2013	Décembre 2013
Programme d'appui à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD Composante 2 : Rapport annuel de projet 2014	Décembre 2014
Programme d'appui à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des OMD Composante 2 : Rapport annuel de projet 2015	Décembre 2015
Convention de partenariat PNUD-Fondation du groupe Atlantique : rapport final d'exécution	Mai 2015
Partenariat NEW CREST Hiré Côte d'Ivoire – PNUD pour le développement des activités économiques et sociales dans la Sous-préfecture de Hiré (2011-2015) Rapport final	Mars 2016
Convention de partenariat PNUD –ADDR appui au programme de réintégration des ex-combattants et de réhabilitation communautaire /	2015

Financement Fonds Ivoir-Belge de développement : Rapport bilan 2015	
Partenariat entre la cellule de Coordination, de suivi et de Réinsertion (CCRS) et le PNUD pour la réinsertion de 1500 ex-combattants dans l'économie verte (janvier 2015-juin 2016) : rapport final d'exécution	2016
Plans de travail annuels (PTA) : 2012, 2013, 2014, 2015, 2016	-
Compte rendu de réunion du comité de pilotage du 09 aout 2011	2011
Compte rendu de réunion du comité de pilotage du 21 décembre 2012	2012
Compte rendu de réunion du comité de pilotage du 21 mai 2013	2013
Compte rendu de réunion du comité de pilotage du 18 décembre 2013	2013
Compte rendu de réunion du comité de pilotage du 25 aout 2015	2015
Compte rendu de réunion de l'atelier bilan interne du 29 janvier 2014	2014
PARP/OMD Composante 1 : Rapport annuel de projet 2015, groupe effet gouvernance	Décembre 2015
Rapport National sur le Développement Humain RNDH 2013	Mars 2016
Rapport CPAP 2013	2015
Stratégie de relance du développement et de réduction de la pauvreté DSRP final	Janvier 2009
Rapport synthèse UNDAF 2012	2012
Evaluation UNDAF 2015 rapport final	Octobre 2015
Evaluation des Résultats des Activités de Développement – Côte d'Ivoire (ERAD)	15 Octobre 2012
Evaluation du rapport provisoire du Programme d'Appui à la Gouvernance (PAG)	18 Août 2014
CPD 2017-2020 version du 07 Mai 2016	Mai 2016
PND 2012-2015	Mars 2012

Revue Globale du Plan National de Développement (PND) version finale	Mars 2012
PND 2016-2020 Diagnostic Stratégique de le Côte d'Ivoire sur la Trajectoire de l'Emergence (Tomme 1)	Septembre 2015
PND 2016-2020 Orientations Stratégiques (Tomme 2)	Septembre 2015
PND 2016-2020 Matrice d'Actions prioritaires (Tome 3)	Septembre 2015
Manuel de Procédures d'Elaboration et de mise en œuvre du schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire	Août 2015
Programme pays de renforcement des capacités pour l'amélioration de la gouvernance économique	Mai 2012
Projet de mise en place d'un mécanisme institutionnel de veille stratégique	Mai 2016
Etude Nationale Prospective Côte d'Ivoire 2040 (Résumé)	Juin 2016
Etude Nationale Prospective C.I. 2040 (Methodologies et Résultats) Document de synthèse	Décembre 2015
Echos du PNUD du 4 <sup>ème</sup> trimestre 2015, COP 21 Climat et Environnement	2015
Echos du PNUD du 1 <sup>er</sup> trimestre 2016, Défi de la Cohésion Sociale et du Développement Inclusif	2016

### Annexe 3 : Liste des personnes contactées

N°	Nom et Prénoms	Structure	Fonction	Contacts
<b>Equipe du programme et responsables du PNUD</b>				
1	El Allasane Baguia	PNUD	Spécialiste programme unité de stratégies et politique	Cel : 47 37 53 76 Email : elallassane.baguaia@undp.org
2	Ezoua Joseph	PNUD	Spécialiste de programme en développement humain durable	Cel : 07 01 44 18 Email : joseph.ezoua@undp.org
3	Mme Silué Fatima	PNUD	Coordinatrice de programme	Cel : 07 01 47 43 Email : fatima.silué@undp.org
4	Diarra Issouf	PNUD	Chargé de Communication du PNUD	Cel : 09 90 50 00 Email : issouf.diarra@undp.org
5	Clovis N'Draman	PNUD	RBM	20 31 74 00
<b>Direction Générale du Plan et de la Lutte contre la pauvreté (DGPLP)</b>				
6	M. Diaby Laciné	DGPLP	Directeur Général	Cel : 08 547398 Email : diaby-lacine@yahoo.fr
7	Dr Kouamé Koffi	DGPLP	Directeur du Contrôle et du Suivi-Evaluation	Tel Bur : 20 25 88 55 / 53 Cel : 07 72 83 01 Email : cauphyk@gmail.com
8	Koffi Ehoussou François	DGPLP	Assistant du Directeur Général	Cel : 08 15 02 88 Email : ehousoufrancois@yahoo.fr
9	TETIA Arnaud Pierre	DGPLP	S/D	Tel Bur : 20258555 Cel : 47 823684 Email : tetia_pierre@yahoo.fr
<b>Direction Générale du Développement des Capacités Nationales (DGDCN)</b>				
10	Gondo Yaké	DGDCN	Directeur Général	Tel Bur : 20 21 10 57
11	SOPOUDE Z.Justin	DGDCN	S/D de la Promotion des Capacités Nationales	Tel Bur : 20 21 10 57
12	GORE Bi Dri Hyacinthe	DGDCN	S/D de l'analyse des Capacités des Structures	Tel Bur : 20 21 10 57 Cel : 09 72 78 97

			Nationales	Email : gorebiyac@yahoo.fr
13	GNOGBO Edwige	DGDCN	-	Tel Bur : 20 21 10 57 Cel : 78 26 11 62 Email : edoedwige@yahoo.fr
14	Adou Kouamé Ghislain	DGDCN	S/D de l'Analyse des Capacités des Structures décentralisées	Cel : 07 62 96 93
15	Kouadio Kouadio Joachim	DGDCN	Directeur de l'Identification des Capacités Nationales	Cel : 08 41 23 82
<b>Bureau National de la Prospective et de la Veille stratégique (BNPVS)</b>				
16	Pokou Koffi	BNPVS	Secrétaire Général	Cel : 07 37 89 92 Email : koffi_pokou@yahoo.fr
17	Fotienhoré Séraphin Pierre	BNPVS	Conseiller Technique	Cel : 07 31 77 10 Email : fotienhoré_pierre@yahoo.fr
18	Gombleu Kouadi Claude M	BNPVS	Chef de Département Veille Stratégique	Cel : 47 39 15 04 Email : gombleu@gmail.com
19	Dr Sess AD/Abouah	BNPVS	Chef de Division Veille Prospective	Cel : 01 02 57 93 Email : asess@hotmail.fr
20	N'Guessan Kouan Bertin	BNPVS	Chef de Division Etudes Nouvelles Prospectives	Cel : 07 36 87 88 Email : nguessankouan@yahoo.fr
<b>Direction Générale de l'Aménagement du territoire et du développement régional (DGATDR)/MPD</b>				
21	ALLOU Saraka Koffi A	DGATDR	Directeur Général	Tel Bur : 20 25 88 73
22	MESSOU Kouassi Bertin	DGATDR	Assistant du DG	Cel : 07 44 98 61
23	SEYO Joelle	DGATDR	C E/DGATDR	Cel : 08 98 19 89 Email : joelleseyo@yahoo.fr
24	Effozouho Joachim	DGATDR	Assistant DGATDR	Cel : 07 38 78 33 Email : joachimeffozouho@yahoo.fr
25	Adam Yeboua N'Krumah	DGATDR	Chargé d'études DDR/DGATDR	Tel Bur : 20 25 88 78 Cel : 07 01 77 87

				Email : a-yeboua@hotmail.com
<b>Partenaires d'exécution</b>				
<b>26</b>	Famousa KAMARA	NEWCREST	Social & Community Superintendent Sustainable Developpement	Tel Bur : 22 41 91 61 Cel : 06 33 11 97 / 08 91 64 40 Email : famousa.kamara@newcrest.com
<b>27</b>	Frank Faye	Fondation du Groupe Atlantique	Délégué Général	Tél. : 225 20 31 18 25 frankfaye@fondation-groupe-atlantique.org
<b>DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE</b>				
<b>28</b>	Kouassi Adjé Vincent de Paul	DEPE	Directeur	Tel Bur : 20 22 94 07 Cel : 49 46 68 16 Email : adjevd paul@yahoo.fr
<b>29</b>	Gnezale Roland	DGE	Assistant DGA	Cel : 07 36 13 15 Email : rolandgnezale@gmail.com
<b>30</b>	San San Hien	DGE/DCPE	S/Directeur	Tel Bur : 20 20 09 69 Cel : 05 09 01 09 Email : sansanhien@yahoo.fr
<b>31</b>	Atta Koua Hubert	DEPE	C.E	Tel Bur : 20 22 94 07 Cel : 08 09 11 72 Email : h.atta@financesgouv.ci
<b>32</b>	Koffi Ange Jesson	DEPE	Sous-Directeur	Tel Bur : 20 20 09 25 Cel : 08 63 25 47 Email : koffiange@yahoo.fr
<b>Association des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)</b>				
<b>33</b>	Dagobert Banzio	ARDCI Région cavally	Secrétaire Général	Tel Bur : 22 41 99 50 Cel : 08 08 17 37 Email : dagobertbanzio@yahoo.fr
<b>34</b>	Jules Lella-Konan	ARDCI	Directeur Exécutif	Cel : 07 01 27 06 Email : jules.lella@gmail.com
<b>35</b>	Bamba Massandjé	ARDCI	DAAF	Tel Bur : 22 41 99 50 Cel : 08 08 78 21 Email : safamarhouwa@yahoo.fr
<b>Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI)</b>				
<b>36</b>	Mme Gnonsale	CSCI		Cel : 07 69 81 14

37	Ouattara Diakalia	CSCI	Secrétaire Relations Extérieures	Cel : 07 08 95 23 Email : diakamad@yahoo.fr
38	Oscar Gaguy	CSCI	Secrétaire Administratif	Cel : 08 17 24 34 Email : csci2006@yahoo.fr
39	Daouda Esse Achille	CSCI	Chargé d'Etude	Cel : 87 70 39 28 Email : saintcricq@yahoo.fr
<b>Ministère de l'Entrepreneuriat national, de l'Artisanat et de la Promotion des PME</b>				
40	M. Paul Marie Kossonou	MENAPME	Directeur de Cabinet	Tel Bur : 20 24 25 99
41	Kassoume Cheik	MENAPME	Conseiller Technique	Cel : 03 55 44 08
42	AngoaBerthin	MENAPME	Directeur de la promotion des PME	Bur : 20 33 32 37
43	Toure Khader	MENAPME	Conseiller Technique	Cel : 07 37 02 02
44	Mathey Samuel	MENAPME	Conseiller Technique	Cel : 41 95 68 68
45	Kouadio Benie	MENAPME	Conseiller Technique	Cel : 07 02 98 59
<b>Cellule de Coordination et de Suivi de la Réinsertion (CCSR)</b>				
46	Achi Félicité	CCSR		Cel : 02 04 43 00 Email : achifelicite@gmail.com
47	Ago Christian Kodia	CCSR		Cel : 42 12 55 55 Email : ago.christian@gmail.com
48	Bakayoko Fatoumata Epse Savane	CCSR		Cel : 08 36 31 84 Email : bakayokofatoumata@yahoo.fr
49	Aminata Coulibaly Epse Ahouré	CCSR		Cel : 08 59 86 98 Email : mahdaw79@yahoo.fr
<b>Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)</b>				
50	M. Gérard Kouadio	Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)	Responsable Pôle Economie	Cel : 08 98 26 42
<b>Banque Africaine de Développement (BAD)</b>				
51	Yembiline	BAD	Economiste en Chef	NC

52	Ndiaye Oulimate	DRWA (BAD)	Interne	NC
53	Akossi Maxime	DRWA (BAD)	Assistant aux Opérations	Tel Bur : 22 26 56 63 Email : M.AKOSSI@AFDB.ORG
<b>Partenaires de mise en œuvre et bénéficiaires de Hiré</b>				
54	M. Kpan Droh	Préfet de Divo		NC
55	M. Djédjé Adou	ANADER	Chef de zone ANDER	NC
56	M. Celestin Konan	Radio Communautaire Municipale de Hiré	Directeur et Gestionnaire de Programme et Production	NC
57	Eny Joelle	Radio Communautaire Municipale de Hiré	Assistante Financière	NC
58	Dr. Siagbé Detoh Bertrand	Centre de Santé de Hiré	Médecin	NC
59	Kouadjo Djole Nicolas	CDL	Commission Agriculture	Cel : 09 19 79 55
60	Azobé Chenald	CDL	Com. Petits Métier et Transport	Cel : 49 16 28 67
61	N'Dri N'guessan Alexandre	CDL	Com. Agriculture	Cel : 09 98 06 48
62	Assé Kouadio	CDL	Com. Sport et Culture	Cel : 07 02 00 26
63	Mme Dago Marie	CDL	Com. Santé	Cel : 09 48 70 74
64	Yao Adioh	CDL	Secrétaire Général	Cel : 07 43 80 42
65	Yao Boussou Pierre	CDL	Com. Sport, Communication & Culture Responsable Environnement Mairie	Tel Bur : 08 02 24 41 Cel : 46 54 61 06
66	M. Ourega Djery	CDL	Com. Infrastructure	Cel : 07 68 36 13
67	Dadié Bernabé	CDL	Com. Information	Cel : 47 48 02 69
68	Mme Gnonhouly Kambiré	CDL	Com. Santé	Cel : 07 56 79 91
<b>Ministère de l'Economie et des finances</b>				

69	M. Salla dama	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF)	Conseiller Technique du Ministre	NC
<b>Ministère auprès du Premier Ministre chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat : Direction de la Réforme Budgétaire et de la Modernisation de la Gestion Publique</b>				
70	Bah Ezéchiél	DGBF/DRBMGP	Directeur	Tel Bur : 22 41 59 65
71	Yapi Ghislain S.	DGBF/DRBMGP	Sous-Directeur	Tel Bur : 22 41 59 65 Cel : 08 47 41 20 Email : yapighislain@yahoo.fr
72	Dua Koffi Kossonou	DGBF/DRBMGP	Chargé d'Etudes	Tel Bur : 22 41 60 05 / 109 Cel : 07 35 25 50 Email : dua_koffi@yahoo.fr
73	Goulomi Herve Sébastien M.	DGBF/DRBMGP	Chargé d'Etudes	Tel Bur : 22 41 60 05 / 149 Cel : 07 88 48 12 Email : hervemognomy@yahoo.fr
74	Eponou G. Pélagie	DGBF/DRBMGP	Chargé d'Etudes	Tel Bur : 22 44 60 05 / 123 Cel : 07 17 88 32
<b>Ministère des Affaires Etrangères</b>				
75	Kouamé Kouakou Lacina	Ministère des Affaires Etrangères	Conseiller Technique, Ex-Directeur National du PARP/OMD	08 36 80 79 kouamelancina@yahoo.fr
<b>Jeunes bénéficiaires de Bouaké</b>				
76	Yao Firmin	Association de Tissérands	Artisan Tisserand	Cel : 45 97 06 39
77	Yoboué Frédéric	Association de Tissérands	Artisan Tisserand	Cel : 04 59 81 86
78	Yao François De Paul	Association de Tissérands	Artisan Tisserand	Cel : 58 01 85 72
79	Kouassi Fidel	Association de Tissérands	Artisan Tisserand	Cel : 43 16 58 88
80	Konan Lucien	Association de Tissérands	Artisan Tisserand	Cel : 52 03 63 15
81	Yao Augustin	Association de Tissérands	Artisan Tisserand	Cel : 78 55 86 53
82	Koffi N'Goran	Association de Tissérands	Artisan Tisserand	Cel : 59 15 00 25

83	Kouassi N'Guessan	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 03 33 01 19
84	Kouamé K. Charlemagne	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 57 69 80 77
85	Kouakou Franck	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 79 73 32 13
86	N'Guessan Evrad	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 78 89 66 60
87	Kouakou Yao Arsène	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 79 15 72 23
88	Kouassi Narcisse	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 54 28 44 08
89	Kouassi Koffi Nicolas	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 58 57 34 02
90	Koffi Richmond	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	NC
91	N'Guessan Omer	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	NC
92	Amany Yao William	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 87 17 26 62
93	Kouakou Narcisse	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 44 46 68 25
94	Koffi Dieudonné	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 44 52 80 55
95	Konan Konan Alphonse	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 44 23 24 96
96	N'Gatta Joël	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 77 35 73 87 / 56 64 34 73
97	Yao Kouakou Eric	Association de Tisserands	Artisan Tisserand	Cel : 54 04 70 55
98	Zoro Bi Youan	ONG CINE	Président	Tel Bur : 09 01 21 14 / 46 06 93 95 Cel : 01 61 11 71
99	Kouakou Johnatan	ONG CINE	Agent de terrain	Cel : 47 32 03 84
100	Koffi Adjoua Solange Epse Zoro bi	ONG CINE	Directrice Exécutive	Cel : 59 35 78 12 / 01 48 08 94
<b>Bénéficiaires et partenaires de Bocanda</b>				
101	Addoh Tano	Préfecture de Bocanda	Secrétaire Général	Cel : 58 62 68 20
102	Ehougban J.B	OCB	Membre	Cel : 09 04 95 31

<b>103</b>	Kouakou né Koyé	CNCE Bocanda	Responsable CNCE	Cel : 08 52 35 12
<b>104</b>	Soumahoro Maimouna	Membre OCB	Bénéficiaire	Cel : 57 37 95 74
<b>105</b>	Marie Touré	Membre OCB	Bénéficiaire	Cel : 08 39 19 75
<b>106</b>	Téhoua Kouadio C	ODESB	Membre	Cel : 08 35 48 52
<b>107</b>	Etien Boassou Madeleine	Membre OCB	Bénéficiaire	Cel : 48 49 24 48
<b>108</b>	Kéita Karidja	Membre OCB	Bénéficiaire	Cel : 08 71 57 92
<b>109</b>	Kouamé Ahou Victoire	Membre OCB	Bénéficiaire	Cel : 49 29 72 19
<b>110</b>	Adjata Ouattara	Membre OCB	Bénéficiaire	Cel : 09 98 31 12
<b>111</b>	Kouassi Akissi Caroline	Membre OCB	Bénéficiaire	Cel : 59 71 28 06
<b>112</b>	Ladji Diaby	ODESB	Secrétaire Général	Cel : 07 99 22 25
<b>113</b>	Djé Koffi Hubert	Membre OCB	Bénéficiaire	Cel : 49 84 29 84
<b>Bénéficiaires Korhogo</b>				
<b>114</b>	Soro Madjouma Epse Yeo	Association Wobewognon	Présidente	NC
<b>Ministère de l'Intérieur et de la sécurité (MIS)</b>				
<b>115</b>	M. Tahet Noel	MIS	Directeur du Développement Local	Tel Bur : 20 21 37 50
<b>COPAFAN Zouanhouin</b>				
<b>116</b>	Soro Yartchoumou Louis	Coopérative Agricole Famille Nazareth COPAFAN	Directeur de Production	Cel : 58 22 47 33
<b>FESAAP (Femmes Solidaires pour l'Action et l'Autopromotion)</b>				
<b>117</b>	Mme Amehoum	FESAP	Présidente	NC
<b>118</b>	Mme Kouan Amoin	FESAP	Membre	NC

## Annexe 4 : Matrice bilan de la Composante 1

Composante1:Appui institutionnel pour le Renforcement des capacités de planification ,de coordination et de suivi-évaluation des actions de lutte contre la pauvreté au niveau national et au niveau des collectivités territoriales				
Effets escomptés : Les capacités du Gouvernement, des collectivités territoriales et des communautés à base en matière de gouvernance économique, de développement de politique et de stratégie sont renforcées.				
REVISIONS (Cadre de résultats recomposé à partir des rapports annuels 2009-2015)			REALISATIONS (2009-2015)	
Produits escomptés	Indicateurs	Activités	Activités réalisées	Indicateurs de produits réalisés
<b>Résultat 1.1 : Les capacités institutionnelles pour la mise en œuvre de la SRP sont renforcées</b>				
<b>Produit1.1.1 : Les instruments programmatiques de mise en œuvre de la SRP sont élaborés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matrice d'actions disponibles</li> <li>- CDMT global et sectoriels disponibles</li> <li>- Nombre de personnes en charges du DSRP formés</li> <li>- Nombre de personnes en charge de la prévision formés</li> </ul>	<p>1.1.1.1 Accompagner l'équipe du DSRP et les directions techniques dans l'élaboration des matrices sectorielles de la SRP</p> <p>1.1.1.2 Apporter un appui technique pour l'alignement des dépenses publiques sur le DSRP (élaboration des CDMT)</p> <p>1.1.1.3 Faciliter le recrutement des experts et l'organisation des ateliers</p> <p>1.1.1.4 Apporter un appui pour le cadrage macro-économique (formation, acquisition de logiciel)</p>	<p>Assistance à l'élaboration de la stratégie nationale basée sur les OMD ; organisation de l'atelier de préparation de la feuille de route</p> <p>Recrutement des experts ; organisation des ateliers d'intégration du genre, du VIH/SIDA dans les documents nationaux</p> <p>Expert pour l'élaboration de résultats du PND</p> <p>Recrutement d'un expert pour la mise en place d'un outil de modélisation et organisation des différentes formations</p> <p>Sur l'utilisation d'outils de modélisation macroéconomique</p> <p>Organisation d'ateliers du PND 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 stratégie nationale basée sur les OMD élaborée</li> <li>- 1 feuille de route élaborée l'intégration de la dimension genre dans le budget public</li> <li>- 40 experts nationaux formés à la méthodologie d'élaboration du cadre d'accélération des OMD</li> <li>- 1 diagnostic de la situation du pays actualisée</li> <li>- 100 experts formés (SRP, CDMT)</li> <li>- 22 CDMT minimum élaborés</li> <li>- Le model d'équilibre général dynamique stochastique installé</li> <li>- 10 experts formés</li> <li>- 120 experts formés en matière de planification budgétaire</li> <li>- Formation d'un expert de la XXX S/E à l'ENAP en S/E</li> <li>- Etude sur la promotion des opportunités d'emploi vert en Côte d'Ivoire, 2013</li> <li>- Etude sur l'émergence et changement structurel en Côte d'Ivoire :</li> <li>- Transformations structurelles et développement sectoriel en Côte d'Ivoire, 2014</li> <li>- Etude sur l'émergence et le développement humain : Analyse des conditions de l'émergence des pays africains : Etudes de cas de la Côte d'Ivoire, 2014</li> <li>- Etude sur l'émergence, la gouvernance et la planification :</li> </ul>

				<p>quel rôle dans l'émergence des pays, 2014</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude sur l'émergence, les moteurs de la croissance et l'ouverture commerciale en Côte d'Ivoire, 2014</li> <li>- Etude sur la gouvernance publique et l'intelligence économique : enjeux, défis et orientations stratégiques pour la Côte d'Ivoire, 2015</li> <li>- Etude sur l'intégration de l'approche "genre" dans le secteur de l'eau, 2015</li> <li>- Etude sur l'impact socio-économique du secteur de la culture dans le développement de la Côte d'Ivoire, 2015</li> </ul>
<p><b>Produit 1.1.2. La mobilisation des ressources additionnelles pour le financement de la SRP est assurée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Documents Préparatoires de la table ronde des bailleurs de fonds disponibles</li> <li>- Nombre de bailleurs et partenaires au développement prospectés</li> <li>- Tenue effective de la Table ronde</li> <li>- % du Gap de financement de la SRP mobilisé</li> </ul>	<p>1.2.1 Appui à l'élaboration des documents préparatoire de la table ronde et de gestion des fonds</p> <p>1.1.2.2 Financer les missions de prospection pour la mobilisation des ressources</p> <p>1.1.2.3 Apporter un appui à l'organisation De la table ronde des bailleurs de fonds</p>	<p>Préparation des documents techniques et mobilisation de l'assistance technique</p> <p>Documents du Groupe Consultatif du PND 1 et 2 produits</p> <p>Prise en charge d'un représentant PND et un représentant de la Présidence</p> <p>Mission d'1 représentant OSC, 2 représentants xxx</p> <p>Production de tous les documents du Groupe Consultatif du PND 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des Notes techniques élaborées et mises à disposition</li> <li>- Soutien apporté à la plateforme informatique de la gestion de l'aide mise en place</li> <li>- Assistance fournie à la préparation du groupe consultatif pour la mobilisation des ressources du PND 2012-2015 et celui pour organisé pour le PND 2016-2020</li> </ul>
<p><b>Produit 1.1.3: Les outils de ciblage et de suivi des indicateurs de pauvreté sont disponibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation de référence des zones cibles du programme disponible</li> <li>- 50 cartes départementales de pauvreté produite</li> </ul>	<p>1.1.3.1 Mener des enquêtes légères dans les zones cibles du programme disponible</p> <p>1.3.2 Produire des cartes de pauvreté à l'échelle de la commune ou du département</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 100 des enquêteurs formés</li> <li>- Enquêtes post crise dans l'Ouest, Abobo et yopougon réalisées</li> <li>- 1 Analyse de la pauvreté par l'approche des xxx réalisée</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport périodique sur les OMD/TBS élaboré sur base bi annuel</li> <li>- Profil de pauvreté actualisé périodiquement</li> </ul>	<p>1.1.3.3 Elaborer périodiquement les rapports nationaux sur les OMD et les Tableaux de bord sociaux</p> <p>1.1.3.4Contribuer aux enquêtes sur les conditions de vie des ménages</p>		<p>-1 Étude sur la cartographie du développement humain réalisée</p> <p>Rapport ODD 2010 et 2015</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 rapport national sur les OMD élaboré</li> <li>- Le cadre d'accélération de l'OMD5 élaboré</li> <li>- Rapport national sur les OMD en 2010 et en 2015</li> <li>- Document intitulé "Cadre d'accélération de l'OMD 5" en partenariat avec l'UNFPA et le MSLS, 2013</li> <li>- Rapport national sur le développement humain (RNDH) "Emploi, changements structurels et développement humain", 2013</li> <li>- Etude sur les tendances et Cartographie du Développement Humain en Côte d'Ivoire, 2013</li> </ul>
<b>Produit 1.1.4: Le dispositif de suivi-évaluation de la SRP est renforcé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre d'acteurs formés (hommes et femmes) /nombre de formations organisées</li> <li>- nombre de réunions prévues et réellement tenues</li> <li>- Rapports de suivi de la SRP disponibles</li> </ul>	<p>1.1.4.1Former les acteurs et renforcer les capacités opérationnelles et techniques du dispositif de suivi évaluation de la SRP</p> <p>1.1.4.2Contribuer à la tenue des réunions statutaires de suivi de la SRP</p> <p>1.1.4.3 Faciliter l'élaboration de rapports de la mise en œuvre du DSRP</p> <p>1.1.4.4 : Miser à disposition d'experts pour l'harmonisation de rapport de suivi sectoriels et globaux</p>	<p>Mobilisation d'un expert international pour la production du rapport global de suivi du PND</p> <p>Premier (Atelier) des points focaux des ministères pour l'élaboration du rapport global</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 rapport annuel du suivi de PND élaboré</li> <li>- 1 cadre de résultats et des indicateurs de suivi du PND défini</li> <li>- 1 atelier des points focaux du ministère organisé pour l'élaboration du rapport global</li> <li>- 1 pool de fonctionnaires de 25 formateurs nationaux à la budgétisation axée sur les résultats</li> </ul>
<b>Résultat 1.2: Les capacités des Collectivités locales en matière de planification basées sur les OMD intégrant le VIH et le genre sont renforcées</b>				
<b>Produits escomptés</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités</b>	<b>Activités réalisées</b>	<b>Indicateurs de produits réalisés</b>
<b>Produit1.2.1:Les plans de développement locaux intégrant</b>	- Nombre de collectivités visitées pour les campagnes de sensibilisation	1.2.1.1Informer et sensibiliser les acteurs (groupes cibles, élus des collectivités,	Activation du guide méthodologique + l'élaboration des schémas d'aménagement du territoire +	- 3 plans de développement local élaborés (Hiré, Yacolidabouo et Assinie)

<p><b>l'approche basée sur les droits humains, le VIH et le genre sont élaborés de façon participative et basés sur les OMD</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une méthodologie de planification intégrant les OMD, le VIH/SIDA et les droits humains disponible</li> <li>- Nombre de personnes formés (Hommes et femmes)</li> <li>- Nombre de Plans locaux basés sur les OMD élaborés</li> <li>- Nombre de collectivités bénéficiant d'une expertise technique</li> </ul>	<p>société civile, services techniques, autorités administratives, CRSSRP, etc.) sur les OMD et sur les objectifs du programme</p> <p>1.2.1.2 Harmoniser le guide de planification participative locale et l'approche basée sur les OMD en capitalisant sur les expériences menées à Tiassalé</p> <p>1.2.1.3 Former les élus et les personnels techniques des collectivités territoriales sur l'utilisation des outils de planification</p> <p>1.2.1.4 Appuyer l'élaboration de plans locaux de développement basés sur les OMD</p> <p>1.2.1.5 Mettre à disposition des collectivités territoriales une expertise technique pour renforcer la gestion des projets</p>	<p>manuel de planification locale participative intégrant les ODD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 31 Présidents de régions formés à l'approche des ODD et planification locale</li> <li>- 31 Directeurs de planification des conseils Régionaux formés à la planification intégrant les ODD.</li> </ul>
---	--	---	--	--

## Annexe 5 : Matrice bilan de la Composante 2

Composante 2: Appui à la relance et à la diversification des activités au profit des Communautés, des femmes et des jeunes et appui au développement de la microentreprise locale				
Effet escompté (Effet 2 CPAP) : Les populations vulnérables (jeunes, femmes, PDI) et les communautés locales ont des sources de revenus améliorées				
REVISIONS (Cadre de résultats recomposé à partir des rapports annuels 2009-2015)			REALISATIONS (2009-2015)	
Produits escomptés	Indicateurs	Activités	Activités réalisées	Indicateurs de produits réalisés
<b>Résultat 2.1 : Appui au développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)</b>				
<p><b>Produit 2.1.1 : Les capacités techniques et financières des communautés locales et spécifiquement des femmes, des personnes déplacées internes à développer des activités génératrices de revenus ou de diversification des sources de revenus sont accrues.</b></p>	<p>1. Nombre de personnes formées (hommes et femmes)</p> <p>2. Nombre de personnes alphabétisées (Hommes et femmes)</p> <p>3. Nombre de projets consolidés/ Mécanismes de pérennisation existants</p>	<p>2.1.1.1 Identifier les besoins en renforcement de capacités</p> <p>2.1.1.2 Former aux techniques de production, de gestion et de commercialisation</p> <p>2.1.1.4 Alphabétiser les populations bénéficiaires notamment les femmes dans le cadre de l'accompagnement pour l'amélioration de l'efficacité</p> <p>2.1.1.5 Consolider les acquis des microprojets existants</p> <p>2.1.1.6 Renforcer les capacités organisationnelles des communautés à la base</p> <p>2.1.1.7 Réaliser des études de marchés en vue de vérifier la viabilité et les débouchés de commercialisation des microprojets identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les besoins en renforcement des capacités des parties prenantes : Structures d'accompagnement, OCB, producteurs et administrations déconcentrées ont été identifiés</li> <li>▪ Plusieurs sessions de formations ont été organisées au bénéfice des OCB portant sur plusieurs modules : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vie associative</li> <li>- Gestion comptables et financières</li> <li>- Comptabilité simplifiée</li> <li>- Techniques de production dans diverses filières</li> <li>- Techniques de commercialisation</li> </ul> </li> <li>▪ Des études monographiques portant sur chacune des zones d'intervention ont été faites en vue d'avoir une connaissance de l'état des lieux sur les volets économique, social, environnemental</li> <li>▪ Plusieurs projets existants ont reçu un renforcement de capacités pour consolider leurs activités</li> </ul>	<p>1. Nombre de personnes formées : 8488 dont 7978 femmes (94%)</p> <p>2. Nombre de personnes alphabétisées (hommes et femmes) : 0</p> <p>3. Nombre de projets existants consolidés : 370 dont</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 62 projets communautaires</li> <li>- 308 microprojets individuels.</li> </ul>
	<p><b>Produit 2.1.2. L'emploi des</b></p>	<p>1. Nombre de jeunes insérés</p>	<p>2.1.2.1 Identifier les besoins spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une étude sur les opportunités socioéconomiques</li> </ul>

<p><b>jeunes est renforcé</b></p>	<p>Cible : au moins 5000</p> <p>2. Nombre d'ex-combattants réinsérés/réintégrés</p> <p>3. Nombre de jeunes formés/exerçant une activité économique (Cible: 1500)</p> <p>4. Montant des ressources mobilisées</p>	<p>des jeunes</p> <p>2.1.2.2 Appuyer de façon plus structurée l'apprentissage au métier et renforcer la formation professionnelle des jeunes</p> <p>2.1.2.3 Appuyer l'insertion des jeunes par le financement de microprojets de groupements de jeunes (hommes et femmes) au niveau urbain et rural</p> <p>2.1.2.4. Identifier les secteurs d'activités pour la réintégration socio-économique des ex-combattants (fournir un appui au re-profilage)</p> <p>2.1.2.5. Réaliser une étude sur les opportunités socioéconomiques du secteur de l'énergie photovoltaïque</p> <p>2.1.2.6. Fournir un appui à la réinsertion et la réintégration des ex-combattants</p> <p>2.1.2.7. Former et insérer durablement les jeunes</p> <p>2.1.2.6 Mobiliser des ressources additionnelles pour renforcer les appuis catalytiques d'insertion des jeunes déjà en cours par le développement de projets spécifiques emplois des jeunes</p>	<p>du secteur de l'énergie photovoltaïque a été réalisée</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La confirmation des projets a été réalisée pour 29 126 ex-combattants</li> <li>▪ La réinsertion des ex-combattants a été réalisée dans plusieurs secteurs : Agropastoral, énergie solaire, recyclage de déchets plastiques, BTP, services au transport.</li> <li>▪ L'insertion des jeunes a été réalisée dans plusieurs secteurs d'activités tant en milieu urbain que rural et également dans les communautés ayant accueilli des ex-combattants</li> </ul>	<p>réinsérés dans des activités économiques: 1988</p> <p>2. Nombre d'ex-combattants formés et réinsérés/réintégrés : 1600</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 456 ex-combattants dans l'agropastoral et l'artisanat</li> <li>- 108 ex-combattants dans les métiers de l'énergie solaire</li> <li>- 43 ex-combattants formés et réinsérés dans la valorisation des déchets plastiques</li> <li>- 454 ex-combattants dans l'agriculture et l'élevage comme alternative à la valorisation des déchets</li> <li>- 194 ex-combattants dans les services au transport : pièces détachées, lubrifiants, lavage auto etc.</li> <li>- 345 ex-combattants ont participé comme main d'œuvre temporaire aux travaux de réhabilitation d'infrastructures communautaires</li> </ul> <p>3. Nombre de jeunes formés/exerçant une activité économique: 388</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 60 jeunes hommes dans les métiers du bâtiment à Sapia et Boundiali</li> <li>- 06 jeunes hommes dans les métiers du solaire à Sapia et Boundiali</li> <li>- 140 jeunes ont dans l'agropastorale à Hiré</li> <li>- 53 jeunes ont dans l'hévéaculture à Hiré.</li> <li>- 19 jeunes dans les métiers de</li> </ul>
-----------------------------------	--	--	--	--

				<p><i>l'énergie solaire</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 45 jeunes des communautés d'accueil ont eu accès à des emplois temporaires pour la réhabilitation des</li> <li>- 35 jeunes des communautés d'accueil des ex-combattants ont été insérés dans les métiers de l'énergie solaire</li> <li>- 30 jeunes formés et insérés dans la valorisation des déchets plastiques</li> </ul> <p>4. Montant des ressources mobilisées dans le cadre de projets spécifiques emplois jeunes: 3 500 000 USD à travers le partenariat PNUD –CCSR BAD), 2 057 000 à travers le partenariat PNUD-ADDR portant sur les fonds belges</p>
<p><b>Produit 2.1.3: Le financement d'activités économiques au profit des communautés bénéficiaires est réalisé</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de microprojets financés : au moins 120 (30 par an)</li> <li>2. Montant des financements mis à la disposition des bénéficiaires</li> <li>3. Nombre de microprojets harmonisés avec les plans de développement locaux</li> <li>4. Nombre de PDL élaborés</li> <li>5. Nombre de bénéficiaires (hommes et femmes) :</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2.1.3.1 Réaliser des diagnostics participatifs dans les villages cibles</li> <li>2. 1. 3.2 Identifier les projets prioritaires</li> <li>2.1.3.3 Mettre en cohérence les microprojets identifiés et les plans de développement des collectivités</li> <li>2.1.3.4 Consolider les acquis des microprojets existants et susceptibles de se développer et de donner un impact réel</li> <li>2.1.3.5 Mettre à la disposition des communautés les ressources financières nécessaires pour la réalisation des activités à travers un dispositif de fonds revolving</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 63 diagnostics participatifs ont été conduits dans les zones d'intervention</li> <li>• 54 projets ont été identifiés et approuvés par les comités régionaux</li> <li>• Des financements par subventions ont été mis en place pour la réalisation des microprojets</li> <li>• Un dispositif de fonds de crédits revolving a été appliqué à Bocanda pour 98 bénéficiaires dont 93 sont encore en activité</li> </ul> <p>et Hiré pour 54 bénéficiaires, dont la totalité est encore en activités</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>4. Nombre de microprojets financés : 370 dont <ul style="list-style-type: none"> <li>- 62 projets communautaires</li> <li>- 308 microprojets individuels.</li> </ul> </li> <li>5. Montants des financements mis à la disposition des bénéficiaires : 2 484 628 633 FCFA</li> <li>6. Nombre de microprojets harmonisés avec le PSD à Hiré : 210 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 06 microprojets communautaires dans l'élevage</li> <li>• 204 microprojets individuels (53</li> </ul> </li> </ol>

	<p>6. Nombre de localités pilotes ou le dispositif de mise à disposition de fonds revolving aux bénéficiaires a été mis en place</p> <p>7. Pourcentage des bénéficiaires de subventions ou crédits en activité sur au moins 6 mois après leur insertion effective (Cible 80%)</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans la commune de Hiré la réalisation des microprojets s'est faite dans le cadre du PSD de la commune</li> <li>• 02 plans de développement ont été réalisés à Assinie et Yocolidabouo</li> </ul>	<p>microprojets individuels dans l'hévéaculture, 54 microprojets individuels dans l'artisanat et le petit commerce, 97 femmes orpailleurs installés dans le maraichage et le petit commerce)</p> <p>4. Nombre de bénéficiaires (Hommes et femmes) : 12 126 bénéficiaires dont 9700 femmes (80%) et 2426 hommes 20%)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 95% des bénéficiaires des projets financés poursuivent leurs activités 6 mois après leur insertion effective</li> <li>• 70% des bénéficiaires de projets financés depuis 2012 sont encore en activité 2 ans après leur installation</li> </ul> <p>5. Nombre de localités pilotes ou le dispositif de mise à disposition de fonds revolving aux bénéficiaires a été mis en place : 02</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Bocanda <ul style="list-style-type: none"> <li>• 98 bénéficiaires dont plus de 90% encore en activités</li> <li>• Taux de remboursement de 95%</li> </ul> </li> <li>➤ Hiré <ul style="list-style-type: none"> <li>• 54 bénéficiaires, et 100 % encore en activité</li> <li>• le taux de remboursement est de 26% (refus de rembourser de 25% des bénéficiaires)</li> </ul> </li> </ul>
--	---	--	--	---

				<ul style="list-style-type: none"> <li>3 Plans de Développement Local ont été élaborés : Hiré, Assinie et Yacolidabou</li> </ul>
<p><b>Produits 2.1.4:</b> <b>L'encadrement et la facilitation sont assurés pour la diversification des activités par les communautés bénéficiaires</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de structures d'accompagnement identifiées et nombre de partenariats établis</li> <li>2. Nombre d'organisations de producteurs accompagnés dans le cadre de la commercialisation</li> <li>3. Quantités de produits commercialisés en rapport avec la production</li> <li>4. Nombre de bénéficiaires sensibilisés sur le VIH Sida</li> <li>5. Mécanismes de suivi opérationnel</li> <li>6. Au moins un atelier bilan annuel</li> <li>7. Au moins une auto-évaluation annuelle des activités</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>2.1.4.1 Identifier les structures d'accompagnement</li> <li>2.1.4.2 Former aux techniques de production, de gestion et de commercialisation</li> <li>2.1.4.3 Mettre en œuvre des schémas d'appui à la commercialisation</li> <li>2.1.1.4 Informer et sensibiliser sur le VIH/SIDA pour le changement de comportement</li> <li>2.1.1.5 Suivre et accompagner les groupes cibles</li> <li>2.1.1.6 Organiser des ateliers bilan ou d'échange d'expériences</li> <li>2.1.1.7 Évaluer les activités</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des structures d'accompagnement ont été identifiées et des partenariats formalisés</li> <li>04 études monographiques ont été réalisées sur les zones ciblées : Bouaké, Korhogo, Guiglo, Bondoukou</li> <li>Les partenaires d'exécution ont été formés à l'approche communautaire</li> <li>Les membres des OCB, les structures d'accompagnement et les directions régionales du plan ont été formés au suivi et évaluation et à la gestion axée sur les résultats : 48 en 2010; 36 en 2011, 38 en 2013, 111 en 2014, et 54 en 2015</li> <li>Les bénéficiaires ont été effectivement formés sur les techniques de production, de gestion et de commercialisation</li> <li>Des appuis à la commercialisation ont été apportés à travers la mise en place de comités de commercialisation et la construction d'infrastructures de commercialisation</li> <li>03 ateliers bilans annuels ont été réalisés réunissant les OCB, les structures d'accompagnement et l'unité de coordination du programme en 2011, 2014 et 2016</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Nombre de structures d'accompagnement identifiées et nombre de partenariats établis : 12</li> <li>2. Nombre d'organisations communautaires appuyées dans le cadre de la commercialisation : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 291 comités de commercialisation (7225 bénéficiaires) créés et leurs capacités techniques renforcées en gestion associative, techniques de commercialisation et en gestion.</li> <li>- 25 hangars de collecte et de groupage des produits agricoles ont été construits dans des villages centres en 2010</li> </ul> </li> <li>3. Produits commercialisés <ul style="list-style-type: none"> <li>- 310. 933 tonnes, tout produit agricole confondu en 2010</li> <li>- 685.059 tonnes, tout produit agricole confondu en 2011</li> </ul> </li> <li>4. Revenus générés <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffres d'affaires générés en 2010 par les bénéficiaires :</li> </ul> </li> </ol>

				<p>51 225 645 FCFA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chiffre d'affaires générées en 2011 par les bénéficiaires : 458 009 700 FCFA</li> <li>5. Les partenaires d'exécution ont effectivement participé au dispositif de suivi des activités au niveau local</li> <li>6. 3 ateliers bilan organisés en 2011, 2014 et 2016</li> </ul>
--	--	--	--	---

**Résultat 2.2 : Appui au développement de la micro-entreprise locale**

<i>Produits escomptés</i>	<b>Indicateurs</b>	<b>Activités</b>		<b>Indicateurs</b>
<b>Produit 2.2.1 : Les capacités des microentreprises au niveau local sont renforcées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opportunités d'investissement au niveau d'au moins 3 départements disponibles</li> <li>• Nombre de microentreprises renforcées</li> <li>• Nombre de partenariats entre microentreprises et organisation communautaires</li> </ul>	<p>2.2.1.1 Identifier et diffuser les opportunités d'investissements privés de la localité</p> <p>2.2.1.2 Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des microentreprises capables de créer des emplois pour les jeunes et les femmes dont les domaines correspondent à la vocation économique de la zone considérée</p> <p>2.2.1.3 Renforcer le partenariat entre les grandes entreprises privées et les microentreprises au niveau local et les mécanismes d'approvisionnement de ces entreprises par les communautés à la base</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des entreprises ont été identifiées dans la région de Bouaké</li> <li>• <b>13</b> entreprises intervenant dans des domaines divers (secteurs primaire, secondaire, et tertiaire) ont été identifiées dans l'espace communal de Bouaké ;</li> <li>• <b>10</b> entreprises en activité intervenant dans la production, transformation et conservation sont présélectionnées pour un diagnostic approfondi;</li> <li>• Partenariats signés avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), la FIPME (Fédération des Petites et Moyennes Entreprises) et l'APEXCI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 Partenariats signés avec la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), la FIPME (Fédération des Petites et Moyennes Entreprises) et l'APEXCI;</li> </ul>

<p><b>Produit 2.2.2 : Les capacités des collectivités territoriales pour l'élaboration de leurs stratégies de promotion de la micro entreprise sont renforcées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Documents de stratégie de promotion de la microentreprise disponible</li> <li>• Montant mobilisé/Rapports et supports de diffusion</li> <li>• Montant mobilisés</li> </ul>	<p>2.2.2.1 Appuyer les collectivités territoriales dans la définition et l'élaboration de leur stratégie de promotion de la microentreprise</p> <p>2.2.2.2 Appuyer les collectivités à diffuser leur stratégie de promotion de la micro entreprise</p> <p>2.2.2.3 Appuyer la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie de micro-entreprise</p>	<p>RAS</p>	<p>RAS</p>
<p><b>Résultat 2.3 : Appui à l'accès à la micro finance</b></p>				
<p><b>Produits escomptés</b></p>	<p><b>Indicateurs</b></p>	<p><b>Activités</b></p>		<p><b>Indicateurs</b></p>
<p><b>Produit 2.3.1 : Les capacités de mobilisation des ressources endogènes des communautés et bénéficiaires du programme en vue de susciter une épargne sont renforcées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mécanismes disponibles</li> <li>• Au moins 50 communautés ont mobilisé des ressources endogènes</li> <li>• Au moins 500 membres des OCB adhèrent à des IMF</li> </ul>	<p>2.3.1.1 Identifier les mécanismes de mobilisation de ressources endogènes des communautés</p> <p>2.3.1.2 Aider les communautés à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources endogènes</p> <p>2.3.1.3 Mettre en contact les bénéficiaires du programme et les IMF présentes dans les régions grâce à des actions visant à améliorer la connaissance du secteur par les populations</p>	<p>RAS</p>	<p>RAS</p>
<p><b>Produit 2.3.2 : Les capacités des IMF à rendre des services appropriées aux populations sont renforcées</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnels d'IMF formés (Hommes et femmes)</li> <li>• Code de bonne conduite</li> </ul>	<p>2.3.2.1 Faire un état des lieux du secteur ou des études d'évaluation des capacités des IMF pour identifier les appuis additionnels à apporter aux IMF</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ne mission a été conduite par l'UNCDF en 2011</li> <li>• La SNFI a été actualisée et validée avec l'appui de UNCDF en 2013</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La SNFI a été actualisée et validée</li> <li>• Nombre de personnes des IMF formées : 60 Responsables d'IMF sur</li> </ul>

	<p>au sein des IMF disponible</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 50 000 000 CFA sont mobilisés par an au près des PTF pour la stratégie de mobilisation des ressources</li> </ul>	<p>2.3.2.2 Réaliser ou actualiser les études sur les besoins spécifiques des populations en services financiers dans les zones rurales</p> <p>2.3.2.3 Renforcer les actions de formation des personnels et administrateurs des IMF en appuyant les initiatives de l'AISFD</p> <p>2.3.2.4 Appuyer l'élaborer et diffuser un code de bonnes pratiques professionnelles</p> <p>2.3.2.5 Accompagner le gouvernement dans ses efforts de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre de la stratégie</p> <p>2.3.2.6 Suivre et évaluer les appuis initiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>60 responsables d'IMF ont été formés sur le renforcement des techniques de gouvernance au sein des IMF en 2013</li> </ul>	<p>le renforcement des techniques de gouvernance des IMF</p>
<p><b>Produit 2.3.3 : Le suivi, le contrôle et la supervision des activités des institutions de micro finance sont améliorés</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>Equipements/matériels professionnels renforcés</li> <li>Nombre de réunions de concertation entre acteurs des IMF</li> </ol>	<p>2.3.3.1 Renforcer des capacités opérationnelles et logistiques de la DMF et de l'AISFD</p> <p>2.3.3.2 Favoriser une application concertée des règles de gestion régissant ce secteur par les différents acteurs</p>	<p>RAS</p>	<p>RAS</p>
<p><b>CPAP : Effet 4 : l'accès durable à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement, aux services énergétiques est amélioré pour les populations, en particulier les enfants et les femmes</b></p>				
<p><b>Produit CPAP : L'offre de services d'infrastructures communautaires de base est accrue</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Accès à l'eau potable</li> </ul> <ol style="list-style-type: none"> <li>Nombre de pompes</li> </ol>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Des travaux de réhabilitation des pompes</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>69 pompes Hydrauliques villageoises</li> </ol>

	<p>hydrauliques villageoises réhabilitées ;</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. Nombre de puits améliorés construits ;</li> <li>3. Nombre de puits purifiés ;</li> <li>4. Nombre de COGES des pompes villageoises créés/redynamisés ;</li> <li>5. Nombre de bénéficiaires directs ayant leurs conditions d'accès à l'eau potable améliorées.</li> </ol> <p style="text-align: center;"><b>❖ Accès aux soins de santé</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Nombre de centres de santé construits</li> <li>7. Nombre de centres de santé communautaires réhabilités et fonctionnels</li> <li>8. Nombre de comités de Gestion renforcés sur les techniques de gestion des centres</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Réhabiliter les pompes hydrauliques villageoises dans les zones ciblées</li> <li>2. Purifier les puits souillés de la zone de Duékoué (100)</li> <li>3. Construire des puits améliorés sur l'axe Danané-Zouan Houien (10)</li> <li>4. Créer ou redynamiser les capacités techniques des COGES des zones bénéficiaires.</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Construire et équiper des centres de santé selon la carte sanitaire</li> <li>6. Réhabiliter et équiper des centres de santé existants</li> <li>7. Renforcer les capacités des COGES santé en gestion de centre de santé</li> </ol>	<p>villageoises ont été réalisés dans les zones de Bouaké et Duékoué</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les puits améliorés ont été construits dans les villages de l'Ouest</li> <li>▪ Les puits souillés ont été purifiés à Duékoué</li> <li>▪ Des COGES eau ont eu leurs capacités de gestion des pompes et de mobilisation de ressources renforcées</li> <li>▪ Un centre de santé urbain a été construit à Hiré dans le cadre du partenariat PNUD-NEW CREST</li> <li>▪ Des travaux de réhabilitation et d'équipements ont été réalisés dans les centres de santé de Sapia (Bondoukou) et Kébi (Boundiali)</li> <li>▪ Les capacités des COGES des deux centres de santé ont été renforcées</li> </ul>	<p>Réhabilités dans la région du gbêkê et de Duékoué;</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>2. 10 puits améliorés construits (axe Duékoué-Zouan-Houien);</li> <li>3. 100 puits ont été purifiés à Duékoué;</li> <li>4. 45 COGES eau ont eu leurs capacités renforcées dans la région du Gêkê et sont tenues exclusivement par les femmes</li> <li>5. 91 526 bénéficiaires des régions de la vallée du Bandama et de Duékoué ont eu leur accès à l'eau potable amélioré.</li> <li>6. 01 CSU comprenant 01 dispensaire, 01 maternité, 01 laboratoire et 01 service de consultation néonatale et de planning familial a été construit à Hiré</li> <li>7. Centres de santé communautaires réhabilités et opérationnels :</li> <li>- 02 centres de santé communautaires ont été réhabilités et équipés de sources d'énergie durable améliorant l'accès aux soins de santé à 9000</li> </ol>
--	--	--	---	---

	<p style="text-align: center;"><b>❖ Accès à l'éducation</b></p> <p>9. Nombre d'écoles ou de classes construites</p> <p>10. Nombre de classes ou d'écoles réhabilitées</p> <p>11. Nombre de COGES Education redynamisés</p> <p style="text-align: center;"><b>❖ Accès aux loisirs et communication</b></p> <p>12. Nombre de centres communautaires de loisirs construits ou réhabilités</p> <p>13. Nombre radio</p>	<p>8. Construire et équiper des écoles et des classes selon les besoins</p> <p>9. Réhabiliter les classes ou les écoles selon les besoins</p> <p>10. Redynamiser les COGES École</p> <p>11. Réhabiliter ou construire des centres de loisirs selon les besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Trois salles de classes ont été construites au Lycée moderne de Hiré</li> <li>▪ 08 écoles primaires ont été réhabilitées en zone Centre Nord et Ouest</li> <li>▪ 09 COGES Éducation ont été redynamisés</li>   <li>▪ 02 centres de loisirs ont été construits</li> <li>▪ 02 radios communautaires ont été installées à Hiré et Guiglo</li>   <li>▪ L'IFFE de Hiré a été réhabilitée et équipée</li> </ul>	<p>personnes en région Nord et Est</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 04 centres de santé et maternités ont été réhabilités dans les zones Centre Nord et Ouest ayant reçu des ex-combattants et ont amélioré l'accès aux soins de santé pour quelques 121 000 personnes</li> <li>8. 07 COGES Santé ont été redynamisés dans les zones d'intervention</li> <li>9. 03 classes construites au Collège moderne de Hiré</li> <li>10. 08 écoles primaires ont été réhabilitées dans les zones Centre, Nord et Ouest</li> <li>11. 09 COGES Education ont été redynamisés</li>   <li>12. 02 centres de loisirs construits</li> <li>13. 02 radios Communautaires installées à Hiré et Guiglo</li> </ul>
--	---	---	--	---

	<p>communautaires installés ou réhabilités</p> <p>❖ <b>Accès à l'Education féminine</b></p> <p>14. Nombre d'infrastructures d'éducation féminine construites ou réhabilités</p>	<p>12. Installer ou réhabiliter des radios communautaires</p> <p>13. Construire ou réhabiliter les infrastructures d'éducation féminine selon les besoins</p>		<p>14. 01 IFEF réhabilitée à Hiré pour une capacité d'accueil de 60 filles</p>
<p><b>Produit CPAP : Les communautés sont plus disposées à prévenir et à gérer des conflits</b></p>	<p>1. Nombre de représentants de communautés sensibilisées à la gestion et la prévention des conflits</p>	<p>1. Organiser des sessions de formation et de sensibilisation sur la cohésion sociale au sein des communautés d'accueil des ex-combattants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des sessions de sensibilisation ont été organisées sur la cohésion sociale au sein des communautés d'accueil des ex-combattants</li> <li>▪ Études sur la cohésion sociales</li> </ul>	<p>1. 119.533 personnes issues des communautés d'accueil des ex-combattants ont été sensibilisées à la gestion et à la prévention des conflits</p> <p>2. 15 communautés d'accueil des ex-combattants ont renforcé la cohésion sociale en leur sein</p>
<p><b>Coordination et gestion du programme</b></p>				
<p><b>Produit1 : la gestion du projet est efficace</b></p>	<p>1. Le personnel du programme est opérationnel</p> <p>2. Le dispositif de S&amp;E est opérationnel</p> <p>3. Une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale réalisées</p> <p>4. Le pilotage est réalisé</p> <p>5. Taux de réalisation des activités</p>	<p>1. Recruter le personnel de l'équipe de coordination</p> <p>2. Mettre en place et rendre opérationnel le dispositif de S&amp;E</p> <p>3. Faire réaliser l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale</p> <p>4. Mesurer la performance du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'équipe d'appui des activités opérationnelles a été recrutée sauf L'Expert national chargé du S&amp;E interne</li> <li>▪ Une évaluation finale a été réalisée en 2013</li> <li>▪ La coordination et les Chargés de programme ont assuré des missions de supervision régulières sur le terrain</li> <li>▪ La coordination a régulièrement rendu compte des activités et résultats du projet à travers les rapports annuels</li> </ul>	<p>1. Le personnel recruté est opérationnel</p> <p>2. Le rapport d'évaluation finale est disponible</p> <p>3. Les rapports annuels sont disponibles</p> <p>4. Les rapports des missions de</p>

	6. Niveaux d'atteinte des résultats		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Comté National de Pilotage a été mis en place et tenu 04 réunions</li> </ul>	supervision sont disponibles
<b>Produit 2 : La visibilité des actions du programme est assurée</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le PARP/OMD est connu des populations</li> <li>2. Les activités et les résultats du PARP/OMD sont connus</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer la communication institutionnelle</li> <li>2. Assurer la communication sur les activités et les résultats du Programme</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des dépliants de présentation du programme ont été confectionnés</li> <li>▪ eux films institutionnels de 26 minutes et 12 minutes ont été diffusés sur la RTI 1<sup>ère</sup> Chaîne</li> <li>▪ ne caravane de visites visant la capitalisation des projets à succès et best practices des Programmes ALCP/ABRIS a été organisée avec la participation effective de la presse audiovisuelle et écrite.</li> <li>▪ es activités menées par le programme ont été diffusées à travers <b>06</b> articles et <b>07</b> reportages vidéo sur les projets à succès dans la presse écrite (Frat-Mat, Notre voie, Nord-Sud,) et audiovisuelle (ONUCI-FM, Radio côte d'Ivoire et la RTI 1<sup>ère</sup> chaîne) ;</li> </ul>	RAS

